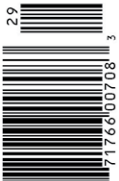


CAP·AUX·DIAMANTS

DANS LES COULISSES DE LA CONFÉDÉRATION



Caricature anonyme (Canadian Illustrated News, 23 juillet 1870)





LIÉU HISTORIQUE NATIONAL

NATIONAL HISTORIC SITE

Maison SIR ÉTIENNE-PASCHAL-TACHÉ

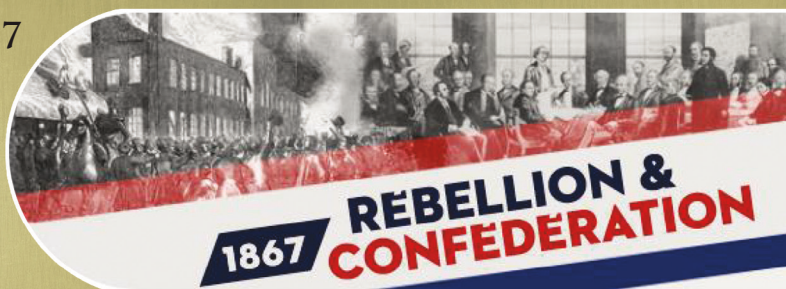
UN PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE
VOUS OUVRE LES PORTES DE SA DEMEURE!



Suivez-nous
sur Facebook

www.ville.montmagny.qc.ca/maisontache

12 AOÛT AU 16 OCTOBRE 2017



TC • Transcontinental votre guide dans vos projets marketing

Notre image de marque reflète ce que nous sommes devenus : une entreprise qui active pour ses clients des programmes marketing intégrés faisant appel à des contenus imprimés, électroniques, numériques et interactifs visant à attirer, à joindre et à fidéliser les consommateurs.

Transcontinental Québec, fière partenaire de Cap-aux-Diamants.



IMPRIMERIES
TRANSCONTINENTAL

TC • Transcontinental Québec
2850, rue Jean-Perrin
Québec (Québec) G2C 2C8
Téléphone: 418 840-5000
Sans frais: 1-800-840-5002
infoquebec@transcontinental.ca



RUBRIQUES

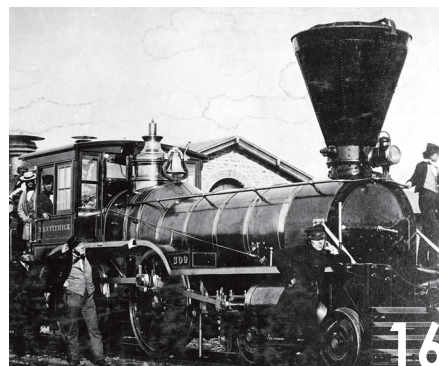
ANCÊTRES	35
Qui est donc l'ancêtre de George-Étienne Cartier?	
DE PRÈS ET DE LOIN	37
PARCOURS HISTORIQUES	
Remontée de Holt Renfrew rue Sherbrooke	
PATRIMOINE	39
Hector-Louis Langevin à la Conférence de Londres (1866-1867)	
MÉDAILLES	41
Un été mer et monde	
450 ^e anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier	
L'ŒIL AMÉRICAIN	43
Le peintre à hauteur d'homme	
PLACE AUX LIVRES	45
LIVRES REÇUS	52
AU MUSÉE NATIONAL	53
DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC	
Woodcock et la paysannerie française	
MÉDIAS DE L'HISTOIRE	54
NOUVELLES	56
JE ME SOUVIENS	57
Il y a 150 ans, la Confédération	
Janvier, février et mars d'une année comme les autres	
À VOTRE AGENDA	58

SOMMAIRE

Cap-aux-Diamants | n° 129 | Printemps 2017

DANS LES COULISSES DE LA CONFÉDÉRATION

MOT DE PRÉSENTATION	3
<i>par François Droüin et Alex Tremblay Lamarche</i>	
L'ENJEU LONDONIEN : LES CANADIENS À LA CONFÉRENCE DE LONDRES (1866-1867)	4
<i>par Alex Tremblay Lamarche</i>	
LOUIS-JOSEPH PAPINEAU : NON À UNE CONFÉDÉRATION CANADIENNE, OUI À UNE FÉDÉRATION CONTINENTALE	8
<i>par Yvan Lamonde</i>	
1867 OU LA VICTOIRE DES LOYALISTES	12
<i>par Éric Bédard</i>	
LA CONFÉDÉRATION ET LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE	16
<i>par Jean-Charles St-Louis et Alain-G. Gagnon</i>	
L'AUTRE FRACTURE : LES PEUPLES AUTOCHTONES ET L'UNION FÉDÉRALE DE 1867	21
<i>par Éléna Choquette</i>	
L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE DE 1867	25
PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ÉVOLUTION DU FÉDÉRALISME CANADIEN	
<i>par Benoît Pelletier</i>	
REGARDS FÉMININS SUR LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE DANS LES ANNÉES 1960	31
<i>par Valérie Lapointe Gagnon</i>	





Caricature anonyme (*Canadian Illustrated News*, 23 juillet 1870).

L'image présentée en couverture de la 129^e livraison de *Cap-aux-Diamants* paraît pour la première fois dans le *Canadian Illustrated News*. Ce magazine hebdomadaire illustré est publié à Montréal par George-Édouard Desbarats de 1869 à 1883. Desbarats, tour à tour avocat, imprimeur et inventeur associé à William Augustus Leggo, est à l'origine de la similitravure, une technique d'impression qui permet de reproduire des photographies dans les journaux et les magazines.

La caricature anonyme présentée ici paraît initialement le 23 juillet 1870, quelques jours après l'entrée en vigueur de la Loi sur le Manitoba et de l'acquisition de la terre de Rupert

par le gouvernement canadien. Elle peut être consultée en ligne sur le site Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à l'adresse : http://images.banq.qc.ca/erez4/download/159469_1_0610_13219aa1_1677b3dd.zipu.

La Confédération y prend les traits d'un enfant de trois ans qui brandit un minuscule fusil. À droite, la Grande-Bretagne, personnifiée par mère Britannia, admirative, tend les bras et s'exclame : « Sois prudente mon enfant ». À gauche, l'oncle Sam, allégorie des États-Unis, lui répond : « Sois sans crainte, si elle tombe, je vais l'attraper... ».

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est une production de « Les Éditions Cap-aux-Diamants inc. » et paraît quatre fois l'an.

Conseil d'administration : Yves Beauregard, François Droüin, Michèle Jean, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin.

Directeur : Yves Beauregard.

Comité de rédaction : Yves Beauregard, François Droüin, Sophie Imbeault, Michèle Jean, Jean-Philippe Jobin, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre, Alex Tremblay Lamarche, Brigitte Violette.

Comité consultatif : Marie-Josée des Rivières, Denis Gagnon, Gilles Gallichan, Madeleine Gauthier, Yves Laberge, Jacques Lacoursière, Michel Lessard, Jocelyne Mathieu, Jean-Claude Robert, Marc Vallières.

Révision des textes : Marie Chabot.

Publicité et promotion : Pluri Congrès inc. (450 671-9111).

Secrétariat et comptabilité : Josée Alain.

Service des abonnements : Josée Alain.

Conseiller juridique : Dave Tremblay.

Collaboratrices et collaborateurs : Yves Beauregard, Mario Béland, Éric Bédard, Johannie Cantin, Éléna Choquette, François Droüin, Alain-G. Gagnon, Yves Hébert, Pascal Huot, Yves Laberge, René Laliberté, Yvan Lamonde, Valérie Lapointe Gagnon, Maximilien Nolet, Serge Pallascio, Benoît Pelletier, Denis Racine, Jacques Saint-Pierre, Jean-Charles St-Louis, Louis-Patrick St-Pierre, Sylvie Tremblay, Alex Tremblay Lamarche, John Willis.

Graphisme : Michaud design

Impression : Imprimeries Transcontinental S.E.N.C.

CAP-AUX-DIAMANTS remercie l'Université Laval, la Ville de Québec, le Séminaire de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour leur soutien financier et matériel.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du programme Aide à l'éditeur de Patrimoine canadien.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0829-7983/ISBN 978-2-924353-18-9 (PDF). Toute reproduction ou adaptation interdites sans autorisation. Envoi de publication. N° de la convention 1372165. Port payé à Québec.

Date de parution : mars 2017.

Indexé dans *Repère*, *Hiscabec*, *Journal of American History*, *Études canadiennes*, Éruditor.org.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est membre de la Société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca.

Les opinions émises dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction. Ce dernier est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes.

Correspondance :

CAP-AUX-DIAMANTS

C.P. 26, Haute-Ville,

Québec (Québec) G1R 4M8

Administration : 418 656-5040

Publicité : 418 656-5040

Courriel : revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Site Internet : www.capauxdiamants.org

Distribution : Disticor (informations : 514 502-7818).

Abonnements : 1 an (35 \$), 2 ans (60 \$), 1 an (45 \$) institution, 2 ans (80 \$) institution, 1 an (60 \$US) États-Unis, 1 an (80 \$CAN) étranger.

Conseil des arts
et des lettres
Québec



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

VILLE DE
QUÉBEC

150 ans de fédéralisme canadien

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) entre en vigueur en 1867. Par proclamation royale en date du 22 mai, c'est le 1^{er} juillet suivant que « les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada ». Cet extrait de l'article 3 de l'AANB force l'union des trois colonies qui forment la base du pays à naître. En fait, l'AANB constitue le Dominion du Canada en une union fédérale, décrète la constitution de son pouvoir législatif et définit la nature de son pouvoir exécutif.

L'année 2017 marque ainsi le 150^e anniversaire de l'AANB et offre une belle occasion de se pencher sur cette constitution. À l'origine, ce document porte le nom de Loi concernant l'Union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent. Cette constitution prend le titre abrégé de Loi constitutionnelle de 1867 après son rapatriement officiel en 1982. Les colloques, les publications et les événements commémoratifs, profitant de l'occasion pour en rappeler et en célébrer l'adoption, pour en décrier la signature ou pour réfléchir à son sens et à sa portée, abondent d'ailleurs depuis le début de l'année et d'autres apparaîtront au cours des prochains mois. Pensons, par exemple, au programme « Canada 150 » du gouvernement canadien, à l'opération « L'Autre 150^e » organisée par le mouvement souverainiste au Québec ou encore au colloque international « Le fédéralisme canadien et son avenir » qui se tient ce printemps à l'Université McGill, à l'Université Laval et dans le train entre les deux. Afin de participer à la réflexion sur le sujet, *Cap-aux-Diamants* s'est associée aux organisateurs du colloque « La Confédération et la dualité nationale », qui aura lieu à Edmonton du 27 au 29 avril 2017, pour la préparation du présent numéro. Mais pourquoi parler de Confédération? Les spécialistes en droit constitutionnel



En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la compétence sur la monnaie et les banques relève du gouvernement canadien. Ici, le premier billet de deux dollars émis par le Dominion du Canada en 1870. Les illustrations, très significatives, représentent James Wolfe, un Autochtone et Louis-Joseph de Montcalm. (Banque du Canada).

s'accordent à dire que le Canada n'est pas une confédération, mais une fédération. Alors, pourquoi la Confédération? Est-ce parce que, le 20 juin 1868, le vicomte Charles Stanley Monck, premier gouverneur général du Canada, invite officiellement la population à célébrer le premier anniversaire de la Confédération le 1^{er} juillet qui suit? Est-ce parce que, comme les lecteurs de *Cap-aux-Diamants* vont pouvoir le constater dans ce numéro, les politiciens de l'époque parlent de Confédération? Est-ce parce que la Confédération de 1867 a aussi son histoire?

Cette livraison de *Cap-aux-Diamants* se veut donc une invitation à aller au-delà des débats que suscite aujourd'hui la Confédération pour plonger dans ceux qui animaient les Pères de la Confédération il y a 150 ans et analyser la portée de leur œuvre et les critiques qu'elle soulève depuis. Pour ce faire, nous proposons d'abord quelques articles sur les négociations ayant entouré la Confédération et les aléas avec lesquels les acteurs derrière celles-ci ont dû jongler. Alex Tremblay Lamarche propose ainsi de suivre les Pères de la Confédération à la Conférence de Londres pour observer les négociations de dernière minute lors de la rédaction de l'AANB alors qu'Yvan Lamonde nous explique les raisons pour lesquelles Louis-Joseph Papineau s'opposait au projet et souhaitait plutôt voir les siens s'épanouir au sein d'une république.

L'article d'Éric Bédard montre d'ailleurs comment les tenants d'une constitution fidèle à l'Empire ont su manœuvrer pour imposer leurs vues au détriment de ceux qui défendaient des idéaux républicains. Puis, une seconde série de textes propose de se pencher sur l'adoption, la signification et l'évolution de la Confédération. Jean-Charles St-Louis et Alain-G. Gagnon s'interrogent sur l'adoption de l'AANB et en questionnent le processus démocratique alors qu'Éléna Choquette souligne l'absence des Autochtones dans les négociations ayant mené à l'adoption de l'AANB et la place qu'on leur réserve dans le dominion naissant. Benoît Pelletier expose, quant à lui, les principes fondamentaux de la constitution et montre comment certains d'entre eux étaient déjà bien balisés par les Pères de la Confédération en 1867 alors que d'autres se sont plutôt imposés avec le temps. Enfin, Valérie Lapointe Gagnon offre un regard plus contemporain sur le sujet en s'attardant à la perception que les femmes ont de la Confédération au moment de son centième anniversaire et aux discours qu'elles produisent à son sujet.

Bonne lecture!

François Droüin, historien

Alex Tremblay Lamarche, doctorant en histoire, Université Laval / Université libre de Bruxelles

L'ENJEU LONDONNIEN

LES CANADIENS À LA CONFÉRENCE DE LONDRES (1866-1867)

par Alex Tremblay Lamarche

La Conférence de Londres est souvent perçue dans les synthèses d'histoire du Canada – lorsqu'elle fait l'objet d'une mention – comme une simple formalité au cours de laquelle « le gouvernement impérial rédige une loi afin de donner effet aux soixante-douze résolutions de la Conférence de Québec de 1864 ». Les bases sur lesquelles repose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) auraient en effet été fixées à ce moment et le travail que mènent à Londres les délégués des provinces appelées à former le Canada de 1867 (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Canada divisé politiquement en Canada-Est, ancien Bas-Canada, et Canada-Ouest, ancien Haut-Canada) viserait surtout à « régler les derniers détails de l'entente » aux yeux de Jean-Pierre Charland. S'il est vrai que l'AANB demeure dans l'ensemble assez proche des résolutions adoptées à Québec deux ans plus tôt, cela n'est pas faute de la part de certains de s'être déplacés à Londres animés du désir d'y apporter des modifications. Les seize délégués arrivent chacun avec des attentes différentes et espèrent pouvoir obtenir des changements au texte. Quelques Canadiens souhaitant avoir une incidence sur le projet de confédération s'activent également dans la capitale britannique afin de faire valoir leurs vues. Les autorités britanniques elles-mêmes ne cachent pas leur intérêt et tentent d'influer sur le cours des choses. Cet article entend donc examiner les jeux de coulisses et les objectifs des principaux acteurs



On reconnaît sur cette œuvre les cinq délégués du Nouveau-Brunswick (Samuel Leonard Tilley, John Mercer Johnson, Peter Mitchell, Charles Fischer et Robert Duncan Wilmot), les cinq de la Nouvelle-Écosse (Charles Tupper, William Alexander Henry, John William Ritchie, Jonathan McCully et Adam George Archibald) et les six du Canada-Uni (John A. Macdonald, George-Étienne Cartier, Alexander Tilloch Galt, William McDougall, William Pearce Howland et Hector-Louis Langevin). Les deux hommes debout à l'extrémité de la table sont Lord Carnarvon et Charles Stanley Monck. John David Kelly, *Fathers of Confederation in London*, 1935. (Bibliothèque et Archives Canada).

déployés à Londres entre décembre 1866 et mars 1867 pour faire passer l'AANB ou en contrecarrer l'adoption.

LES INTÉRÊTS DES SEIZE DÉLÉGUÉS

Les dix délégués qui représentent le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse mettent dès le début cartes sur table. L'idée de confédération est fortement contestée dans leur province respective et ils souhaitent boucler l'affaire le plus rapidement possible tout en faisant quelques gains au profit de leurs

commettants. Ils conviennent donc avec les délégués du Canada de partir pour Londres dans la deuxième moitié du mois de juillet 1866 afin que la mesure soit adoptée avant la fin de la session du Parlement impérial. Le gouvernement en place – dirigé par le libéral John Russell – est favorable au projet confédératif, car il croit que les colonies britanniques d'Amérique du Nord devraient s'unir pour des raisons de sécurité. Edward Cardwell, secrétaire d'État aux colonies, travaille donc, de concert avec John A. Macdonald et Charles Stanley Monck, gouverneur général des colonies de l'Amérique du

Nord britannique, en ce sens depuis plus d'un an. Malheureusement, le gouvernement Russell est battu sur un projet de réforme électorale hautement sensible qu'il caresse depuis quelque temps et il doit démissionner le 28 juin. Qu'à cela ne tienne, les délégués des provinces maritimes partent tout de même comme prévu pour l'Angleterre le 19 juillet et pressent leurs collègues du Canada de faire de même.

Ceux-ci ne sont, hélas, pas aussi pressés de partir et préfèrent reporter leur départ à l'automne puisque la menace feniane les inquiète grandement. Les fenians, ce groupe de nationalistes irlandais ayant choisi de lutter contre la présence britannique par les armes, mènent alors une série de raids contre les colonies britanniques de l'Amérique du Nord afin de forcer le gouvernement de la Grande-Bretagne à se retirer de leur pays. Après avoir tenté d'envahir l'île Campobello au Nouveau-Brunswick en avril 1866, ils attaquent la péninsule du Niagara le 2 juin et mènent un raid contre Pigeon Hill, près de l'actuelle frontière entre le Québec et le Vermont, quelques jours plus tard. Dans les circonstances, il est donc hors de question pour les délégués canadiens de partir « avant que la saison ne fût assez avancée pour empêcher toute attaque ». À la fin de l'automne 1866, une fois la menace disparue, les délégués canadiens quittent l'Amérique pour rejoindre le Royaume-Uni. S'ils souhaitent aussi que la confédération soit adoptée le plus rapidement possible, certains arrivent également avec des objectifs qui leur sont propres. Alexander Tilloch Galt continue ainsi de se faire le porte-parole des anglo-protestants du Canada-Est comme il le fait dans la colonie depuis son entrée en politique et souhaite que les droits des minorités religieuses soient enchâssés dans la constitution. John A. Macdonald serait, quant à lui, animé du désir d'obtenir une union législative plutôt que fédérale et de concentrer ainsi davantage de pouvoirs entre les mains d'un gouvernement central. Il bénéficie à cet égard de l'appui de plusieurs



autres délégués, du *Times* de Londres et du nouveau secrétaire d'État aux Colonies, Henry Howard Molyneux Herbert, 4^e comte de Carnarvon. En contrepartie, les délégués canadiens-français Hector-Louis Langevin et George-Étienne Cartier tiennent farouchement à ce que les institutions des leurs soient protégées. Aux dires du journaliste Elzéar Gérin, Cartier aurait même dû menacer les autres délégués de contacter le premier ministre du Canada-Est, sir Narcisse-Fortunat Belleau, afin qu'il dissolve le cabinet si ses collègues ne s'en tenaient pas à l'union fédérale dont il avait été question lors de la Conférence de Québec en 1864.

LES INTÉRÊTS DES AUTRES PARTIES PRÉSENTES

Parallèlement, quelques Canadiens se sont également déplacés jusque

dans la capitale britannique pour tenter d'influer sur le cours des choses. Une délégation des Maritimes dirigée par le Néo-Écossais Joseph Howe s'active d'ailleurs à Londres depuis le mois de juillet 1866 pour tenter d'empêcher toute union des colonies britanniques nord-américaines. Ses membres, parmi lesquels on compte entre autres les hommes politiques néo-écossais Hugh Macdonald et William Annand, multiplient les négociations de couloir et s'efforcent de rencontrer toutes les personnes susceptibles de les aider dans leur cause. Ils publient pamphlets, brochures et ouvrages hostiles à la confédération où ils exposent les raisons pour lesquelles l'Empire britannique n'a rien à gagner de pareil projet. L'union non exempte de tensions entre le Canada-Est et le Canada-Ouest et celle entre les différents États américains qui a donné lieu à une sanglante guerre civile constituent à leurs yeux deux excellents exemples qu'un tel projet ne pourrait qu'être voué à l'échec à plus ou moins long terme. Malheureusement pour eux, les Britanniques se montrent plutôt favorables au projet de confédération et s'avèrent peu sensibles à leurs arguments.

D'autres sont à Londres non pas pour empêcher le projet de confédération, mais plutôt pour tenter de l'infléchir en faveur de leurs intérêts. C'est notamment le cas de l'archevêque d'Halifax, M^{gr} Thomas Louis Connolly. Ce dernier est un partisan de longue date de l'union des colonies britanniques d'Amérique du Nord puisqu'il voit dans ce projet « l'instrument qui permettrait aux catholiques des Maritimes d'obtenir la reconnaissance juridique des écoles séparées comme l'avait obtenue la minorité catholique du Canada-Ouest ». Sa présence à Londres vise donc à convaincre les délégués et le secrétaire d'État aux Colonies du bien-fondé de ses vues. Si Lord Carnarvon et Langevin se laissent gagner à sa cause, les autres délégués estiment qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes proposer

pareille mesure et que c'est de la Nouvelle-Écosse qu'elle doit provenir. Or, le premier ministre Charles Tupper est inflexible sur cette question et n'entend pas donner de tels droits à la minorité catholique de sa province. Dans les circonstances, Connolly s'active donc pour que l'éducation soit confiée au gouvernement central plutôt qu'aux pouvoirs locaux puisqu'il estime que cela permettrait « que le système scolaire du Bas-Canada soit étendu à toutes les provinces de la confédération ». Malheureusement pour lui, il est hors de question pour les délégués franco-catholiques de laisser l'éducation entre les mains d'un pouvoir central anglo-protestant et ceux-ci vont s'opposer de tout leur poids à cette revendication de l'archevêque.

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Les travaux de la Conférence de Londres s'ouvrent le 4 décembre 1866 au Westminster Palace Hotel. Macdonald se voit confier la présidence de la conférence et Hewitt Bernard – collaborateur et ami de longue date de ce dernier – en est nommé secrétaire. Au cours des vingt jours suivants, les seize hommes qui participent à la rencontre sont appelés à se pencher sur les 72 résolutions de la Conférence de Québec et à y apporter les modifications jugées nécessaires avant que l'AANB ne soit adopté. D'entrée de jeu, les délégués du Nouveau-Brunswick rappellent que le mandat reçu de leurs commettants est lié à la construction du chemin de fer intercolonial et qu'ils tiennent à ce que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais. Galt réussit, quant à lui, assez rapidement à faire passer un amendement qui protège les minorités religieuses en permettant aux écoles dissidentes d'en appeler au gouvernement central si besoin est pour garantir leurs droits. Puis, Tupper demande à ce que les quatre représentants au Conseil législatif (Sénat) prévus pour

l'Île-du-Prince-Édouard soient attribués au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse afin que le poids des provinces maritimes soit similaire à celui qu'auront les futures provinces de Québec et de l'Ontario. Malgré quelques réticences de la part des délégués du Canada, leurs confrères des Maritimes finiront par obtenir gain de cause au cours de la conférence à la condition que les quatre sièges soient rétrocédés à l'Île-du-Prince-Édouard si elle devait se joindre à la fédération dans les années à venir. Enfin, quelques modifications sont apportées à la demande des Maritimes afin que les gouvernements locaux reçoivent davantage de subsides de la part du gouvernement central. Le projet comporte donc peu de changements majeurs et, au bout d'une semaine, les délégués ont déjà terminé l'étude préliminaire des résolutions de Québec et commencé à se pencher sur les points litigieux.

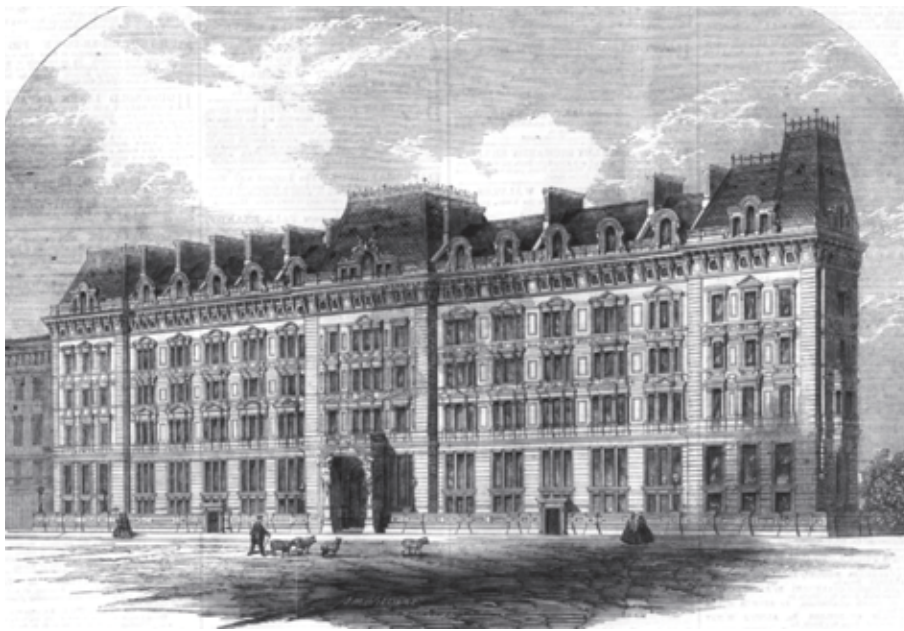
Le 11 décembre, les négociations se déplacent du côté du vaste domaine de Lord Carnarvon en périphérie de Londres : Highclere Castle. Macdonald, Cartier et Galt y sont en effet invités à présenter l'avancement des travaux à l'homme d'État et à échanger avec lui sur le travail qu'il reste à faire. Certains des autres délégués profitent quant à eux de la soirée pour aller au théâtre. Plusieurs sont d'ailleurs accompagnés de membres de leur famille et emploient leur temps libre à jouir de la vie mondaine londonienne avec eux. C'est le cas de Galt dont le fils, Elliott Torrance, s'est déplacé à Londres avec lui, mais aussi de William McDougall dont la fille est du voyage et de plusieurs des délégués des Maritimes qui sont venus accompagnés de leur femme.

Les travaux des délégués suivent donc leur cours jusqu'à ce que Galt et Cartier – dont les chambres respectives sont attenantes à celle de Macdonald – se fassent réveiller en plein milieu de la nuit du 12 au 13 décembre par un Macdonald en panique dont le lit s'est enflammé en raison d'une chandelle qu'il



Le 16 février 1867, les délégués canadiens réunis à Londres pour jeter les bases de l'AANB se retrouvent en l'église St George Hanover Square pour célébrer le mariage de John A. Macdonald et de Susan Agnes Bernard. La cérémonie est présidée par l'évêque anglican de Montréal (Francis Fulford) et donne lieu à toute une série de réjouissances. (Right Hon. Sir John A. Macdonald, Premier of Canada, 1884, estampe, Bibliothèque et Archives Canada, n° R1300-184.)

aurait oublié d'éteindre avant de tomber dans les bras de Morphée. Après avoir réussi tant bien que mal à éteindre le brasier, les trois hommes constatent que Macdonald est « légèrement brûlé à la tête et aux mains et que son omoplate droite [est] sérieusement atteinte ». Malgré ses blessures, Macdonald est de retour le lendemain à la présidence de la conférence et le travail se poursuit jusqu'au 24 décembre, date à laquelle les délégués terminent la rédaction d'un brouillon qui sera envoyé à Lord Carnarvon afin qu'il puisse l'examiner avec les fonctionnaires du ministère des Colonies. Les délégués profitent donc des quelques semaines qui suivent pour se changer les idées et voyager en Europe. Macdonald, dont l'épaule ne s'est toujours pas cicatrisée, va se reposer en France. Galt rejoint son fils à Tours, Cartier part pour Rome et Langevin profite du passage de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau en Europe pour



À leur arrivée à Londres, les délégués du Canada-Uni s'installent au Westminister Palace Hotel au carrefour de Victoria Street et de Tolhill Street. C'est dans « une longue pièce assez jolie, décorée dans un style corinthien un peu lourd » qui s'y trouve que les travaux de la Conférence de Londres commencent le 4 décembre 1866. (J. M. Williams, *Westminister Palace Hotel*, 1860, gravure publiée dans *l'Illustrated London News*).

visiter le sud de la France et l'Italie avec lui. À leur retour, ils se réunissent chez Lord Carnarvon avec Charles Adderley, sous-secrétaire d'État aux Colonies, Frederic Rogers, sous-secrétaire d'État permanent aux Colonies et S. Reilley, conseiller juridique du gouvernement, pour étudier chacun des articles de la loi. Tout semble conforme aux vues du Colonial Office à l'exception du fait que le nombre de sénateurs soit arrêté à 72. Or, s'il devait y avoir un conflit entre la Chambre des communes et le Sénat, il serait impossible de le dénouer puisque le projet ne prévoit pas la possibilité de nommer davantage de sénateurs. Le 2 février 1867, les délégués se résolvent donc à ce que la reine puisse nommer trois ou six sénateurs sur recommandation du gouverneur général si le Sénat devait bloquer les travaux de la Chambre des communes.

Dans les jours qui suivent, Lord Carnarvon introduit le projet à la Chambre des lords. Or, le Royaume-Uni est à ce moment déchiré sur une question de réforme électorale et certains parlementaires sont plus disposés à se pencher sur les colonies nord-américaines dans

ce contexte. Lors de la troisième lecture en Chambre des lords, John Campbell déclare d'ailleurs qu'« il n'y a pas moyen de choisir pire moment pour envoyer le projet de loi devant l'autre Chambre à moins que le but avoué ne soit de bloquer les discussions en cours. La Chambre des communes occupée par un projet qui affecte son existence même ne peut accorder ses pensées à l'Amérique du Nord britannique. » Le projet est malgré tout adopté le 26 février et transféré à la Chambre des communes. Là-bas, il fait l'objet d'une première lecture sans trop de remous mais, lors de la seconde, il se voit attaqué par le député whig John Bright. Ce dernier, qui avait été approché par Joseph Howe, fait état de l'opposition de la Nouvelle-Écosse au projet et propose que celui-ci soit reporté à une date ultérieure. Qu'à cela ne tienne, le projet est tout de même adopté par la Chambre des communes le lundi le 4 mars 1867. Il s'en est cependant fallu de peu pour qu'il soit retardé puisque Lord Carnarvon et ses collègues Jonathan Peel et Robert Arthur Talbot Gascoyne-Cecil, vicomte Cranborne (respectivement secrétaire d'État à la Guerre

et secrétaire d'État pour l'Inde) démissionnent le même jour afin de protester contre le projet de réforme électorale présenté par le gouvernement.

Au final, le texte de l'AANB ne demeure pas très éloigné des 72 résolutions adoptées à Québec deux ans et demie plus tôt, la principale modification se trouvant à l'article 93 sur les écoles séparées. Cependant, les trois mois que passent les Pères de la Confédération à Londres pour en finaliser la rédaction ne furent pas de tout repos et c'est avec le sentiment d'avoir su assurer « l'avenir du pays », pour citer Langevin, qu'ils rentrent au Canada au printemps 1867.

Alex Tremblay Lamarche est étudiant au doctorat en histoire à l'Université Laval et à l'Université libre de Bruxelles

Pour en savoir plus :

Jean-Charles Bonenfant. « Le Canada et les hommes politiques de 1867 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a (1967), p. 571-596.

Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest, dir. *La Conférence de Québec de 1864 150 ans plus tard : comprendre l'émergence de la fédération canadienne*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, viii-374 p.

Gerald Peter Browne. *Documents on the Confederation of British North America : a Compilation Based on Sir Joseph Pope's Confederation Documents Supplemented by Other Official Material*. Toronto et Montréal, McClelland and Stewart, 1969, xxxiii-377 p.

Jean-Pierre Charland. *Une histoire du Canada contemporain de 1850 à nos jours*. Québec, Septentrion, 2007, 324 p.

Donald Creighton. *Le 1^{er} premier ministre du Canada, John A. Macdonald*. Tome 1 : *le Haut et le Bas-Canada*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1981, 450 p.

Andrée Désilets. *Hector-Louis Langevin : un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 461 p.

LOUIS-JOSEPH PAPINEAU NON À UNE CONFÉDÉRATION CANADIENNE, OUI À UNE FÉDÉRATION CONTINENTALE

par Yvan Lamonde

En 1867, Louis-Joseph Papineau, né en 1786, a plus de 80 ans. Il mourra en 1871. Il est au cœur de la vie politique depuis 1808 comme député, depuis 1815 comme orateur de la Chambre, depuis 1817 comme chef du Parti canadien. Il a quitté la vie politique active en 1854, mais sa pensée continue à chercher prise sur l'évolution du Canada depuis l'Union. Il n'a rien publié depuis, vit à Montebello, colonise ce qui est devenue depuis 1854 l'ancienne seigneurie de la Petite-Nation et correspond assidûment avec son seul fils survivant, l'aîné, Amédée établi à Montréal.

Son gendre, Louis-Antoine Dessaulles, fils de la sœur de Papineau, Rosalie, le convainc de venir à l'Institut canadien de Montréal faire une conférence publique pour célébrer, le 17 décembre 1867, le treizième anniversaire de fondation de l'association libérale radicale et anticléricale.



Louis-Joseph Papineau, en 1865, par William Notman. (Musée McCord, Montréal, I-5508.1).

LA CONFÉRENCE DE 1867

C'est une conférence testamentaire durant laquelle il énonce « ses convictions et [sa] foi politiques », en cette année où une nouvelle constitution remplace celle de 1840, qui avait remplacé celle de 1791, sous laquelle il avait mené son combat politique. Il dit faire siennes les « bonnes doctrines politiques » de 1776 et de 1789 et surtout l'idée américaine de « convention » conçue pour examiner « si le corps politique est demeuré sain ». À la lumière de ces principes, il récapitule devant son auditoire les huit régimes et les luttes parlementaires et constitutionnelles de 1791 à 1867.

Il affirme avoir toujours cru de l'intérêt des « établissements nouveaux en Amérique » de « demander leur émancipation le plus tôt possible, et d'ac-



Mausolée de la famille Papineau à Montebello, en 1871 (Copie d'un dessin réalisée en 1890. Musée McCord).

quérir tous les avantages et tous les privilèges de nationalités nouvelles, tout à fait indépendantes de l'Europe ». Lui qui connaît l'histoire des États-Unis, qui a connu les mouvements migratoires vers le Bas-Canada et à l'ouest du Haut-Canada, conçoit dorénavant la nationalité confrontée à ce brassage des populations. Pour lui, aveugles sont ceux « qui parlent de la création d'une nationalité nouvelle, forte et harmonieuse, sur la rive nord du Saint-Laurent et des grands lacs », d'une nationalité qui serait « déjà toute formée » et « confinée dans ses limites actuelles ». L'homme qui regarde l'histoire du haut d'un demi-siècle d'engagement politique, qui a le sens du destin sinon de l'utopie, estime que la nationalité qui se façonne sera marquée par l'immigration, comme toutes les nations américaines et elle sera composée « de toutes les races d'hommes qui, avec leurs mille croyances religieuses, grand pêle-mêle d'erreurs et de véri-

tés, sont poussées par la Providence à ce commun rendez-vous pour fondre en unité et fraternité toute la famille humaine ». Ce « fait » est pour lui « trop évident sur toute l'étendue de l'Amérique et dans toute son histoire, depuis

sa découverte par Colomb ». C'est sur « cette base solide » que « l'homme du Nouveau-Monde » doit « assoir [sic] la société nouvelle et ses nouvelles institutions ».

LA NATIONALITÉ COLOMBIENNE

L'allusion à l'homme colombien et à une nationalité marquée par l'expérience colombienne est minimale dans ce discours public. L'idée d'une nationalité colombienne, d'une « fédération colombienne » plutôt qu'une fédération canadienne est plus explicite dans la correspondance que Papineau tient avec son fils Amédée. À vrai dire, c'est depuis 1854 que Papineau esquisse cette idée d'une nationalité non pas « néo-canadienne mixte », mais d'une nationalité aussi mixte, mais américaine. Il écrit à Amédée le 31 décembre 1854 : « Il se forme une nouvelle et grande nationalité, mais elle n'est pas celle du Massachusetts, du Connecticut, du Vermont, de la Delaware [sic], etc., et prêcher la petite nationalité néo-canadienne, c'est repousser l'annexion, qui est aussi certaine que désirable, et où doit se former une nationalité colombienne, car c'est au génie super éminent de celui-là qu'il



Manoir Papineau à Montebello. Carte postale, vers 1915. (Coll. privée).



Grand salon du manoir Papineau à Montebello. Photo : Éric Fletcher. (Parcs Canada).

a été donné de préparer le berceau où devaient naître et croître les vertus de Washington et le génie de l'auteur de la déclaration d'Indépendance, non des treize colonies seulement, mais de l'humanité entière. Il révélait les droits politiques communs à l'homme de toute race et de toute couleur ».

L'opposition de Papineau à la confédération canadienne et son adhésion à une fédération continentale et colombienne se sont construites sur deux prises de position antérieures : son opposition à l'Union de 1840 et au gouvernement responsable concédé par Londres, et son adhésion à l'idée annexionniste en 1849. L'opposition de Papineau à l'Union décrétée en 1840 à la suite du *Rapport de Durham* lui est quasi naturelle : il a connu le premier

projet d'union de 1809, à l'époque de James-Henry Craig, il fut celui en 1822, avec John Neilson, qui symbolisa la lutte contre le deuxième projet d'union. Le troisième, réussi, ne pouvait lui plaire, tout comme à une majorité des Canadiens français de l'époque. Il mena surtout un combat soutenu contre l'octroi du gouvernement responsable qui ne pouvait être vraiment responsable quand le gouverneur, voix du Colonial Office, avait droit de veto sur des décisions coloniales. La concession était un moyen de perpétuer l'état colonial.

L'ANNEXIONNISTE

Dans ce contexte, faute d'une opposition personnelle viable à l'Union et

au gouvernement responsable, Papineau adhéra à l'idée de l'annexion de la province du Canada aux États-Unis. Mais alors que l'idée annexionniste dura ce que durent les roses, à quelques exceptions près dont celle de son neveu Louis-Antoine Desaulles, Papineau persista dans cette option et souhaita sa vie durant l'accomplissement de cette vision. Dans un Bas-Canada constituant deux ou trois États en raison de sa superficie et de sa population et ajoutant autant d'étoiles sur le *Star Spangled Banner*, le Conseil législatif devenu Sénat serait électif et, surtout, le rapport au gouvernement fédéral à Washington jouirait d'une enviable autonomie, non pas celle d'un État souverain, mais une autonomie conforme à une poli-

tique dont on avait les moyens. Papineau estimait qu'il ne pouvait y avoir de colonialisme dans la république voisine, car dès qu'un territoire comptait plus de 60 000 habitants il pouvait demander son entrée dans l'Union. Il écrit à Amédée le 15 décembre 1856 :

« Ces exemples ne sont-ils pas décisifs des avantages de l'annexion le plus tôt possible? et de l'association à ce qui sera demain le plus noble théâtre intellectuel et le plus heureux état politique qu'il y ait au monde, au lieu de l'état colonial? ».

Le problème créé par un tel scénario d'annexion à la république voisine était celui de l'assimilation linguistique et culturelle. L'exemple de la Louisiane ne comportait aucune ambiguïté à cet égard. Et faute de parler français à la Chambre des représentants et

au Sénat et bientôt dans ces nouveaux États mêmes, on incarnerait, expliquait-il à Amédée le 24 décembre 1856, « l'esprit français » : « Colonie, notre nationalité sera étouffée et extirpée par la violence et l'insulte. État, elle se modifiera lentement par l'assimilation, ayant autant et plus à donner pour faire naître l'esprit français littéraire, artistique et éminemment social autour d'elle, et à emprunter pour devenir plus active et industrielle qu'elle n'est ».

Papineau, annexionniste persistant, s'oriente en 1854 vers cette idée de « confédération continentale » parce qu'Amédée la lui a soufflée en 1842 : « Ce qui est si désirable, ce qui peut seul faire le bonheur et la paix permanents des Canadas comme de l'Amé-

rique, ce que j'appelle de tous mes vœux, ce que *Le Canadien* et d'autres amis de leur pays semblent redouter, ce qui fait l'horreur des loyalistes et du gouvernement anglais, l'agglomération de toutes les sections de l'Amérique en une seule vaste république;

aspect de Papineau continentaliste, après avoir été annexionniste depuis 1849 et admiratif de la république voisine depuis 1825, est peu connu. Il a fallu l'édition de sa correspondance pour qu'il le soit. C'est l'occasion d'ailleurs de faire observer que cette pen-

sée de Papineau est restée privée, car elle est essentiellement exprimée dans sa correspondance avec Amédée, sauf pour un aperçu très sommaire dans sa conférence de 1867. Elle est sans doute restée privée aussi par le peu de succès qu'elle aurait connu publiquement énoncée par un homme marginalisé depuis 1849. Sa vie durant, Papineau est demeuré critique du colonialisme et du système monarchique britannique. Durablement critique des

projets d'Union y compris de celui de 1840, il ne pouvait pas ne pas voir que la Confédération n'était plus qu'une Union du Haut et du Bas-Canada, mais un système confédéral qui donnait un tour plus définitif et irréversible à la minorisation du Québec. Mixte pour mixte, mieux vaut pour Papineau une société non coloniale, républicaine et étatsunienne qu'une société mixte coloniale, monarchique et britannique comme celle qu'il a connue et combattue depuis au moins 1830.

Yvan Lamonde est historien et professeur émérite de l'Université McGill.



Affiche mettant à prix la tête de Louis-Joseph Papineau pendant les troubles de 1837-1838. (BANQ).

une confédération continentale, une par son esprit et ses lois, une par ses institutions sociales et politiques, sera. Toute l'histoire passée du Nouveau-Monde l'enseigne d'une manière irréfutable. Le doigt de Dieu nous y conduit. Les ennemis comme les amis de l'Humanité, le gouvernement anglais lui-même, travaillent sans cesse et en aveugles à cette œuvre gigantesque. Laissez passer la justice de Dieu ».

Le propos d'Amédée, qui a connu l'exil comme son père et qui se convertira bientôt à la religion baptiste, a une teneur fondamentaliste, utopiste. Le père aura aussi vers la fin de sa vie des paroles oraculaires, un regard visionnaire sur l'Amérique, sur l'Amérique du brassage des populations. Cet

1867 OU LA VICTOIRE DES LOYALISTES

par Éric Bédard

Il m'arrive de penser que le Canada de 1867 n'existe plus que sur papier. Le gouverneur général, les lieutenants-gouverneurs, la symbolique monarchique sont des vestiges d'une autre époque. Même l'idée fédérale ne soulève plus les passions d'antan, sauf lors de colloques savants un peu confidentiels, tenus dans une indifférence quasi générale.

S'il en est ainsi, c'est que nous vivons dans le Canada de 1982, celui du libéralisme « diversitaire », du multiculturalisme d'État et du gouvernement des juges. Le Canada n'est plus cet Empire britannique d'Amérique mais l'incarnation d'un corps politique « post-national », constellation de minorités qui luttent pour leur reconnaissance. Loin de s'en désoler, les trudeauistes considèrent ce Canada comme une sorte de phare du monde civilisé, un modèle d'ouverture, une avant-garde du progrès. Oser mettre en cause son régime? Un « crime contre l'histoire de l'humanité », déclarait Pierre Elliott Trudeau en février 1977 devant le Congrès des États-Unis.

Il faut se rendre à l'évidence, nous sommes à des années lumières de « l'esprit » de 1867. Les chercheurs qui se sont penchés récemment sur les événements ayant mené à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sont formels : le projet des Pères de la Confédération était éminemment conservateur, voire réactionnaire. La « peur-de-l'autre », cette faille morale impardonnable pour



Antoine-Aimé Dorion (1818-1891). (Law Society of Upper Canada).

notre époque, serait même à l'origine d'une structure fédérale élaborée sans enthousiasme.

Comme l'a bien montré Marc Chevrier en 2000, dans son article sur la genèse de l'idée fédérale, c'est en effet la peur qui aurait inspiré les Pères de la Confédération de 1867 : peur de la majorité britannique chez les Canadiens français, de la tyrannie catholique et d'une invasion américaine chez les Canadiens anglais. Une peur partagée par des loyalistes plus habiles et pragmatiques que les miliciens fanatiques qui avaient écrasé les patriotes en 1837 ou que les orangistes exaltés qui avaient incendié le parlement de

Montréal en 1849. Mais comme leurs devanciers, ces loyalistes souhaitaient fonder un Dominion qui permettrait de rassurer les investisseurs de la City (Londres) et d'implanter en Amérique du Nord des institutions politiques qui garantiraient la « paix, l'ordre et le bon gouvernement », tels que définis dans les cercles britanniques les plus fidèles à l'Empire.

SATISFAIRE LES INVESTISSEURS DE LA CITY

On a souvent répété que le soutien des Britanniques au projet canadien était la conséquence d'un inexorable désengagement face à l'Empire. La levée des *Corn Laws* en 1846 et l'adhésion du gouvernement de Robert Peel au libre-échange, les coûts exorbitants de la guerre de Crimée (1853 à 1856) aux côtés de la France, la montée des « Little Englanders », ces industriels attachés à un libéralisme économique plus classique, qui assimilaient l'Empire à une aventure romantique trop coûteuse, n'expliquaient-ils pas, en partie, le soutien britannique à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Il semble que non.

C'est du moins ce que montre l'excellent livre d'Andrew Smith publié en 2008 qui met en évidence le rôle crucial joué par la British North American Association (BNAA), un lobby fondé en 1862, formé de députés britanniques, de personnalités canadiennes de premier plan et d'influents financiers de



Cette gravure montre la bataille d'Eccles Mills opposant les fenians et le 50^e bataillon des Volontaires. (https://en.wikipedia.org/wiki/Fenian_raids).

la City, tels Thomas Baring et George Carr Glyn, lesquels suivaient de très près ce qui se passait au Canada.

C'est que sur le plan économique, les liens entre ces colonies britanniques et la Grande-Bretagne étaient davantage financiers que commerciaux. Comme le montre Ged Martin, à peine 3 % des exportations britanniques étaient destinées aux colonies britanniques d'Amérique du Nord. En revanche, les capitaux investis par les banquiers et les financiers de la City dans la canalisation du Saint-Laurent et les projets d'infrastructures ferroviaires étaient énormes. Entre 1850 et 1859, le gouvernement du Canada aurait emprunté près de 100 millions de dollars. En 1866, 31 % des dépenses du budget du Canada était consacré au service de la dette – dette que l'on devait pour l'essentiel aux financiers britanniques. Ces mêmes financiers étaient également détenteurs d'obligations de nombreuses villes.

Pour ces financiers, le lien impérial était primordial puisqu'il constituait une sorte de garantie que, tôt ou tard, ces prêts seraient honorés. Ces investissements étaient beaucoup plus sûrs que ceux consentis aux États américains dont certains, durant la crise éco-

nomique des années 1840, avaient carrément annulé leurs dettes et refusé d'honorer leurs obligations auprès des banques britanniques.

Si des membres importants de la City prennent part à la fondation de la BNAA en 1862, c'est parce qu'il y avait de la nervosité dans l'air. Les investissements dans la compagnie du Grand Tronc avaient été particulièrement importants durant les années 1850, à cause notamment de la construction du pont Victoria inauguré en 1859. Or les retours sur investissements se faisaient attendre. On comptait énormément sur la construction d'une ligne de chemin de fer Québec-Halifax pour rentabiliser ce pont et permettre aux Canadiens de l'intérieur du continent d'avoir accès à la mer douze mois par année. Secrétaire d'État aux Colonies de 1859 à 1864, Henry Pelham-Clinton, 5^e duc de Newcastle, soutenait la construction de cette ligne « Intercoloniale », laquelle ouvrirait l'Empire britannique à l'ouest du continent américain, en plus de contenir l'expansion des États-Unis.

Le problème, c'est que plusieurs politiciens canadiens, adversaires des conservateurs, rechignaient à endetter plus lourdement la colonie. Ils dénon-

çaient également les conflits d'intérêts évidents entre le ministère conservateur et la compagnie du Grand Tronc, le cas de George-Étienne Cartier étant le plus patent.

En mai 1862, un nouveau ministère prenait le pouvoir dans la province du Canada. Ouvertement hostile aux visées du Grand Tronc et aux intérêts des financiers de la City, John Sandfield Macdonald et Louis-Victor Sicotte mettent sur pied une commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur l'administration précédente. Leur ministre des Finances, un certain Luther Holton, s'emploie à équilibrer le budget de la colonie et prend la décision d'augmenter les péages des canaux pour accroître les revenus. Son objectif, selon l'historien Peter Baskerville, était de libérer la colonie de l'emprise des financiers de la City et ainsi de « décoloniser » le Canada.



Louis-Victor Sicotte (1812-1889), avocat, juge et homme politique. (https://en.wikipedia.org/wiki/Louis-Victor_Sicotte).

FIDÉLITÉ À L'EMPIRE

Heureusement pour les membres de la BNAA, le ministère sera remplacé en juin 1864 par une « grande coalition », laquelle comprend les conser-

vateurs et une frange des réformistes du Canada-Ouest dirigé par George Brown, l'influent directeur du *Globe*. Tout porte à croire que le ralliement inattendu de ce dernier ait été direc-



Henry Pelham Clinton, 5^e duc de Newcastle (1811-1864). Il fut secrétaire d'État aux colonies d'Angleterre de 1859 à 1864. Peinture de Frederik Richard Say. (National Portrait Gallery).

tement lié à sa hantise des papistes, en train selon lui d'ourdir un vaste complot pour dominer le monde, bien davantage qu'au souci d'autonomie locale. Selon Paul Romney, ce souci est bien plus sincère chez son disciple Oliver Mowat qui présidera, aux côtés d'Honoré Mercier, la première conférence interprovinciale de l'histoire canadienne en 1887.

Une fois ce ministère bien en selle, les événements vont se précipiter comme si on sentait l'urgence. Les intentions sont claires, elles sont dans l'air depuis les années 1830 : unir toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Le souci des Canadiens français de contrôler leur système scolaire et celui des réformistes d'obtenir un mode de représentation qui tient compte de la croissance démographique du Haut-Canada (le fameux *Rep by pop*) imposent la solution fédérale. Mais la fédération dessinée lors de la Conférence de Québec d'octobre 1864 est

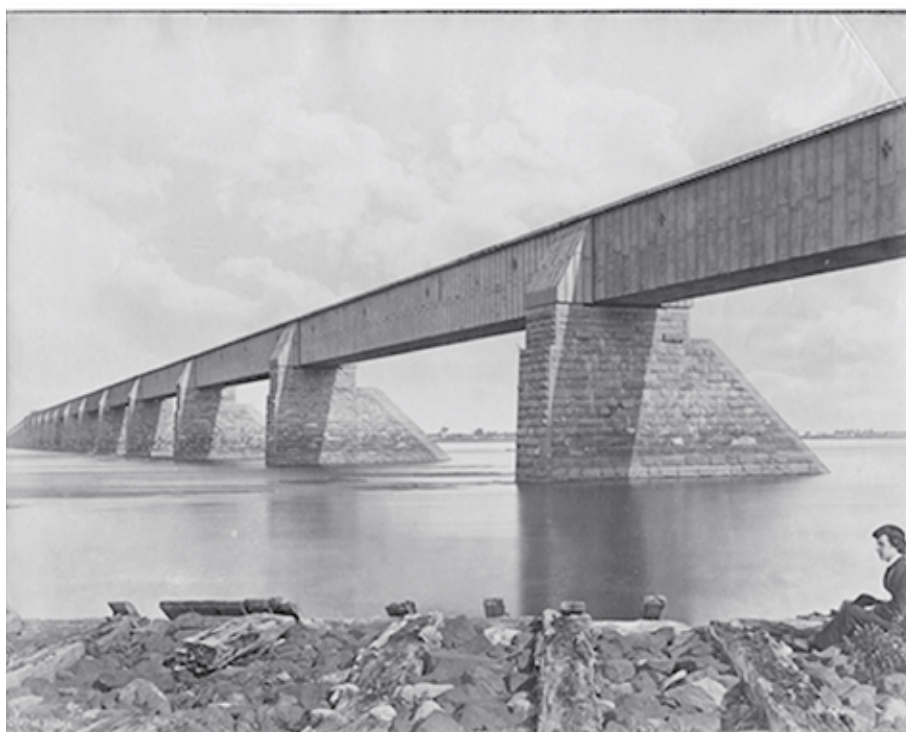
extrêmement centralisée.

Il faut dire que les conférences de Charlottetown et de Québec se tiennent alors que les États-Unis sont déchirés par une terrible guerre civile. La menace d'une invasion des armées nordistes est fondée selon l'étude de John Boyko, *Blood and Daring. How Canada Fought the American Civil War and Forged a Nation*, parue en 2013, et elle est présente dans bien des esprits. L'État central du nouveau Dominion, promettaient John A. Macdonald et George-Étienne Cartier, aurait enfin les moyens de se doter d'une véritable armée, laquelle serait capable de défendre ses frontières et de repousser les attaques des fenians, ces Irlandais révolutionnaires qui semaient l'effroi. En 1862, les conservateurs avaient d'ailleurs tenté en vain de faire adopter une ambitieuse Loi sur la milice qui aurait obligé le gouvernement du Canada à lever de nouvelles taxes.

La guerre civile américaine inspira les débats sur la Confédération pour d'autres raisons, du moins au Parlement du Canada. C'est qu'aux yeux

de plusieurs, si les Américains sont en guerre les uns contre les autres, c'est en bonne partie parce que leur fédération était trop décentralisée, parce que les législatures locales manquaient de grandeur, d'élévation, parce qu'elles étaient souvent un nid d'intrigues et qu'elles avaient perdu de vue la nécessaire unité. Pour les partisans des résolutions de Québec, c'est au centre que devait loger la souveraineté de l'État, certainement pas dans les « provinces ». « Admettre comme base de la constitution générale la souveraineté de l'État et le droit de délégation, expliquait le député conservateur Joseph-Édouard Cauchon en 1865, c'est proclamer, du même coup, le droit de séparation; c'est placer nécessairement, dans le système, un germe de dissolution qui devra, tôt ou tard, produire de fatales conséquences ».

L'image de désordre et de désolation qu'offraient les États-Unis allait bien servir la thèse d'un fédéralisme centralisé. Le nouvel État central pourrait désavouer les lois des légis-



Pont Victoria sur le Saint-Laurent à Montréal. Photographie : Alexander Henderson, 1878. (Bibliothèque et Archives Canada).



George Carr Glyn (1797-1873), homme d'affaires, banquier et membre du Parlement britannique. (<http://heritagearchives.rbs.com/people/list/george-carr-glyn.html>).

latures locales. Responsable de la « paix, de l'ordre et du bon gouvernement », l'État central, fort d'un pouvoir résiduaire, accaparerait toutes les nouvelles responsabilités qui surgiraient au fil du temps. Au sein de ce nouvel État, c'est l'exécutif qui procéderait aux nominations les plus importantes, au Sénat et dans la magistrature. Même les lieutenant-gouverneurs des provinces seraient nommés par l'exécutif de l'État central, ce qui faisait du Dominion canadien une fédération encore plus centralisée que la fédération néo-zélandaise fondée en 1852 où les représentants du monarque britannique étaient désignés par les législatures locales, selon les recherches récentes de Rachel Gagnon. Indigné par ce niveau de centralisation, le chef libéral Antoine-Amé Dorion déclarait, le 16 février 1865 : « Nous nous trouvons avec la Constitution la plus conservatrice qui ait jamais été implantée dans aucun pays régi par un gouvernement constitutionnel ». Il n'avait pas complètement tort. Monarchie constitutionnelle, fédération centralisée, le nouveau Dominion allait être fidèle à l'Empire. Selon

ce qu'on pouvait lire dans le préambule de la loi adoptée par les parlementaires britanniques, sa vocation serait de « développer la prospérité des provinces » et de « favoriser les intérêts de l'Empire britannique », non plus, comme on pouvait le lire dans la première et la troisième résolution adoptées à Québec en 1864, de sceller une union dont les « conditions [seraient] équitables pour les diverses provinces », ni de « servir les plus chers intérêts des habitants ». Ce sont là des idées délaissées, telles que les ont qualifiées Robert C. Vipond, Jacqueline D. Krikorian et David R. Cameron dans leur communication présentée en 2014 lors du colloque sur la Conférence de Québec de 1864. En plus de bien servir les investisseurs de la City, cette « fondation contre-révolutionnaire », pour reprendre les mots de Marc Chevrier, allait offrir un contre-modèle aux idéaux républicains du Nouveau Monde et implanter en Amérique du Nord un État resté fidèle à la vieille Europe. N'en déplaise à Justin Trudeau et à Mélanie Joly, le Canada de 1867 n'annonçait d'aucune façon celui de 1982.

Éric Bédard est historien, professeur à la TÉLUQ, l'école supérieure de formation à distance de l'Université du Québec, et auteur de plusieurs ouvrages, dont *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle* (Boréal, 2009). En 2017, il fera paraître chez Boréal *Survivance. Histoire et mémoire du 19^e siècle canadien-français*.

Pour en savoir plus :

Marc Chevrier, « La genèse de l'idée fédérale chez les pères fondateurs américains et canadiens » dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, institutions et traditions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 26.

Andrew Smith, *British Businessmen and Canadian Confederation. Constitution-Making in an Era of Anglo-Globalization*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008.

Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, Vancouver, UBC Press, 1995, p. 12.

Andrew Smith, *British Businessmen and Canadian Confederation*, op. cit., p. 30.

Ralph C. Nelson, Ronald H. Wagenberg, E. Donald Briggs, Walter C. Soderlung, « Canadian Confederation as a Case Study in Community Formation » dans Ged Martin (ed.), *The Causes of Canadian Confederation*, Fredericton, Acadiensis Press, 1990, p. 58.

Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation*, op. cit., p. 110-111.

Peter Baskerville, « Imperial Agendas and "Disloyal" Collaborators: Decolonization and the John Sandfield Macdonald Ministries, 1862-1864 » dans David Keane et Colin Read (ed.), *Old Ontario: essays in Honour of J.M.S. Careless*, Toronto, Dundurn, 1990, p. 234-256. Paul Romney, « The Nature and Scope of Provincial Autonomy: Oliver Mowat, the Quebec Resolutions and the Construction of the *British North America Act* », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. XXV, n° 1, mars 1992, p. 3-28.

John Boyko, *Blood and Daring. How Canada Fought the American Civil War and Forged a Nation*, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 2013, p. 61-105.

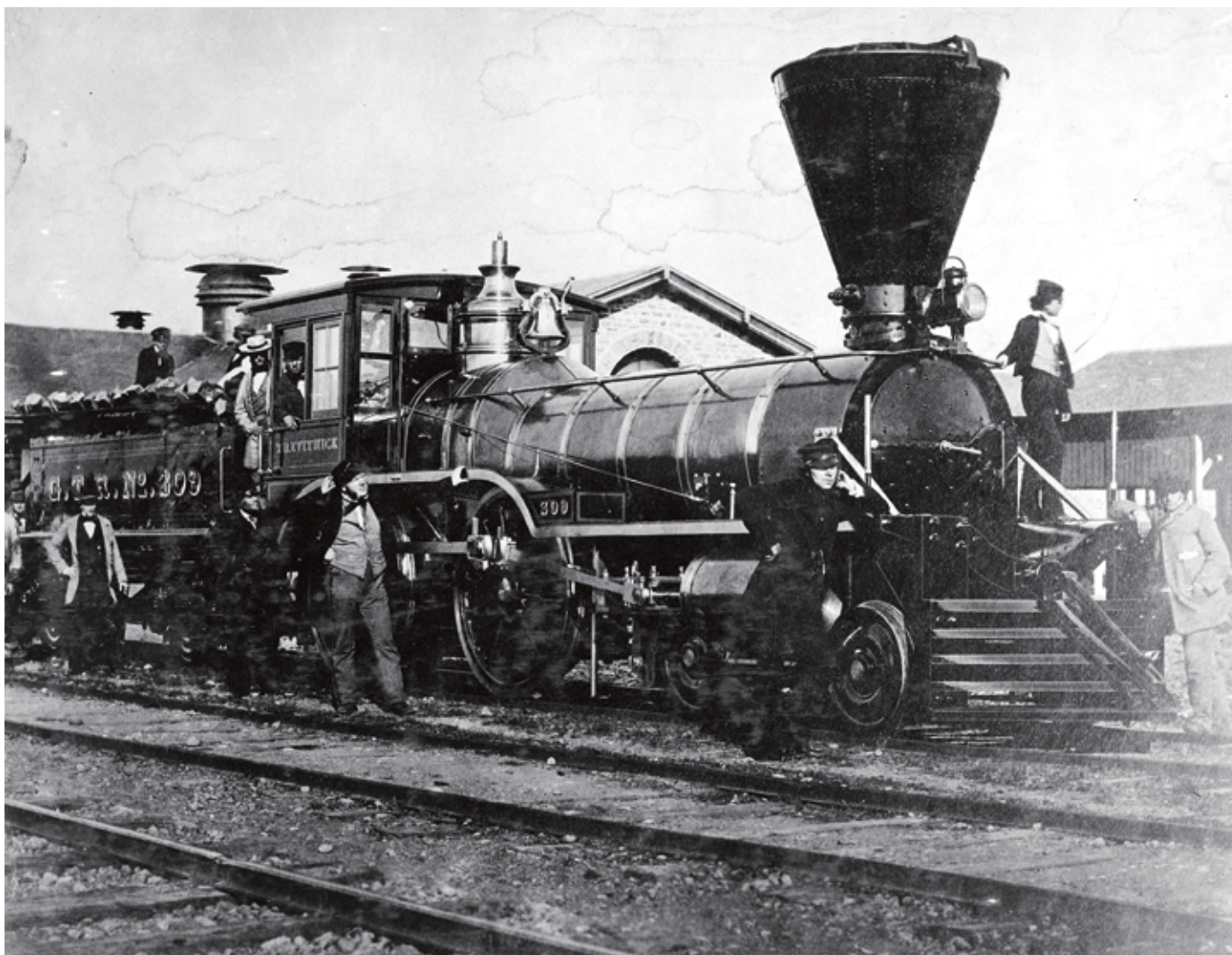
Joseph-Édouard Cauchon, *L'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord*, Québec, A. Côté et Cie, 1865, p. 53.

Rachel Chagnon, « Les Pères de la Confédération et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 » dans Eugénie Brouillet et al. (dir.), *La Conférence de Québec de 1864*, op. cit., p. 40.

Débats sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du nord, 3^e session, 8^e Parlement provincial du Canada, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, Imprimeurs parlementaires, 1865, p. 259.

Voir là-dessus, Robert C. Vipond, Jacqueline D. Krikorian et David R. Cameron, « Les Résolutions de Québec et les idées délaissées » Eugénie Brouillet et al. (dir.), *La Conférence de Québec de 1864*, op. cit., p. 291-308.

Marc Chevrier, op. cit., p. 27.



Première locomotive construite par le Grand Tronc à Pointe-Saint-Charles à Montréal. (http://meteopolitique.com/Fiches/corruption/secteur_public/George-Etienne-Cartier/Le-grand-conflit-d-interets-de-George-Etienne-Cartier.htm).

LA CONFÉDÉRATION ET LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

par Jean-Charles St-Louis et Alain-G. Gagnon

Les commémorations officielles de la Conférence de Québec de 1864 ont misé sur l’empreinte que lesdits Pères de la Confédération auraient laissée sur les valeurs et les forces de la

société canadienne d’aujourd’hui. Les activités visant à souligner les 150 ans de la Confédération s’articuleront, quant à elles, autour de thèmes résolument contemporains : la jeunesse, l’inclusion

et la diversité, la réconciliation avec les peuples autochtones et l’environnement. En plus de l’absence notable de la notion de société canadienne-française et de celle du Québec en tant



Caricature contre la Confédération publiée dans *La scie* du 2 décembre 1864. (<http://www.lac-bac.gc.ca/confederation/023001-7004-e.html>).

qu'éléments constitutifs du Canada d'aujourd'hui, il peut paraître surprenant que la démocratie, pourtant prise dans les représentations courantes de la société canadienne, occupe peu de place dans ce programme. Le fait que les principaux instigateurs et promoteurs de la Confédération étaient en fait plutôt hostiles ou indifférents à l'idée n'y est peut-être pas étranger! Les résolutions à l'origine du projet de constitution ont d'abord été élaborées à huis clos, après moult tractations, par des hommes politiques craignant ou méprisant pour la plupart la participation populaire. Elles ont ensuite été soumises, non sans réticences et difficultés, aux assemblées législatives des colonies concernées, avant d'être révisées et promulguées sous la forme de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par le parlement impérial. John A. Macdonald lui-même n'entretenait pas d'illusion au sujet de l'exercice démocratique : « [u]ne fois la loi adoptée sans possibilité de recours, pensait-il, la population apprendra vite à l'accepter ». Ainsi, même en regard des attentes et des pratiques de l'époque, l'adoption de la Confédération peut difficilement être qualifiée de « démocratique ». Les débats et les tensions qu'elle a soulevés

permettent néanmoins de mettre en perspective certains enjeux quant à l'approfondissement des pratiques démocratiques au sein de l'espace canadien. Dans l'imaginaire contemporain, la question de la démocratie est souvent réduite à celle des institutions parlementaires. Nous proposons de la considérer, à la suite de la politologue Wendy Brown, dans un sens plus large, comme l'idée voulant que « le peuple » – et non seulement une fraction de celui-ci ou une autorité extérieure – « se gouverne lui-même », élaborant les règles et les projets collectifs qui le concernent. Cette idée s'est exprimée et a surtout été contournée, contestée et endiguée de différentes manières lors de l'élaboration et de l'adoption de la Confédération de 1867. Nous nous y intéresserons ici sous trois angles : les visées politiques et économiques à l'origine du projet de Confédération, les démarches menant à son adoption, et le choix d'une constitution fédérale.

UNE « NOUVELLE NATIONALITÉ POLITIQUE » ET DES CHEMINS DE FER

Les historiens nationalistes tant francophones qu'anglophones ont souvent

pris la pérennité de la Loi constitutionnelle de 1867 comme étant la preuve de la perspicacité de ses instigateurs, au premier chef John A. Macdonald et George-Étienne Cartier. La volonté de ces derniers de créer une « nouvelle nationalité politique » transcendant les différences culturelles, linguistiques et religieuses se traduirait, en dépit des oppositions, dans le projet politique canadien jusqu'à aujourd'hui. Le maintien de la fédération canadienne dans le temps, malgré les crises périodiques et les tensions durables, leur aurait donné, d'une certaine manière, raison. Il en sera de même en 1982 au moment du rapatriement de la Constitution. Cette interprétation est téléologique au sens où elle cherche à expliquer le présent comme le résultat nécessaire, presque inévitable, d'un grand événement fondateur – ici, la Confédération. Cette lecture insiste sur l'apparente continuité entre les visées des Macdonald et Cartier et les conceptions de la société canadienne qui se sont développées par la suite. Elle tend ainsi à sous-estimer les écarts qui séparent les pratiques politiques et sociales qu'ils défendaient de celles qui sont les nôtres ou qui animent les luttes politiques et sociales contemporaines. La méfiance explicite des principaux acteurs de la Confédération à l'égard de la démocratie, clairement documentée par Francis Dupuis-Déri, mérite à ce titre d'être soulignée. Le projet de constitution se veut en fait en bonne partie, selon l'expression du constitutionnaliste Peter Russell, « contre-révolutionnaire » : il vise à consolider l'équilibre entre les composantes monarchistes et élitistes du système britannique et ses composantes élues, devant qui le gouvernement est maintenant responsable. Durant l'Union, l'opposition des Rouges est formulée précisément au nom de la démocratie, de la souveraineté populaire et des idées républicaines, condamnées comme dangereuses par les partisans de la Confédération.



Caricature « La question » parue dans *Le perroquet*, Montréal, 25 février 1865. (<http://www.begbiecontestsociety.org/CONFEDERATION.htm>).

Ainsi, on dénote sans doute, de la part Pères de la Confédération, de grandes ambitions pour la société politique à venir. Interpréter ce trait comme une sensibilité « démocratique » tait cependant l'ampleur des forces politiques qui ont lutté et luttent encore aujourd'hui pour une plus grande participation de la population aux décisions qui la concernent.

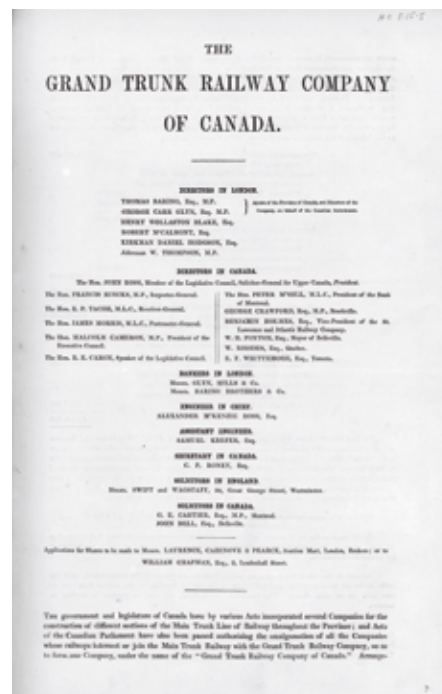
Par-delà les visées à long terme, les travaux de Stanley Bréhaut Ryerson et de Robin Thomas Naylor ont souligné l'importante convergence des intérêts économiques, financiers, politiques et géostratégiques qui ont rendu possible le projet de Confédération. Les vingt années précédant son adoption ont notamment vu le gouvernement canadien s'investir (et s'endetter) de plus en plus dans le financement de grands projets ferroviaires, établissant des liens et des dépendances jusque-là inédits entre le développement industriel, le grand capital et les finances publiques. L'union des colonies représentait, dans cette perspective, l'occasion de poursuivre les constructions, vues comme un moteur de développe-

ment économique et de peuplement, sur la base d'une capacité d'emprunt et de financement élargie et, dans une certaine mesure, assainie. Les sociétés ferroviaires et leurs bailleurs de fonds ont ainsi activement participé à réunir les conditions favorables à la Confédération, contribuant à l'élection de ses alliés et administrateurs dont Cartier, avocat du Grand Tronc, et Alexander T. Galt, et à la persuasion des sceptiques. Le ralliement, en 1864, de George Brown et d'autres adhérents à la mouvance réformiste, qui réclamaient une nouvelle constitution pour les Canadas, mais s'opposaient à l'union avec les colonies des Maritimes, fut à ce titre décisif. Il mettait fin au clivage qui paralysait les activités législatives du Parlement du Canada depuis une décennie en incluant certaines de leurs exigences dans le projet de réforme constitutionnelle, notamment l'annexion des Territoires du Nord-Ouest, la baisse des tarifs commerciaux et une représentation des entités fédérées proportionnelle à leur population dans les institutions centrales. La coalition ainsi formée réconciliait les intérêts

des milieux d'affaires anglophones de Montréal derrière Macdonald et Galt et des élites traditionnelles canadiennes-françaises proches de Cartier avec ceux des industriels et des commerçants de Toronto gravitant autour de Brown. Elle assurait que le projet de Confédération obtiendrait l'appui d'une majorité d'élus au Parlement canadien, tant au Canada-Est qu'au Canada-Ouest.

VERS L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION DE 1867

Cette convergence des différentes forces capitalistes canadiennes-anglaises et de leurs alliés canadiens-français garantissait leur mainmise sur le projet politique en chantier. Le gouvernement de coalition envoya, en août 1864, une délégation à Charlottetown, où des représentants des colonies des Maritimes devaient discuter d'une union éventuelle, pour leur proposer un projet de fédération élargie. Le projet fut suffisamment bien accueilli pour que l'on prévoie une rencontre à Québec, en



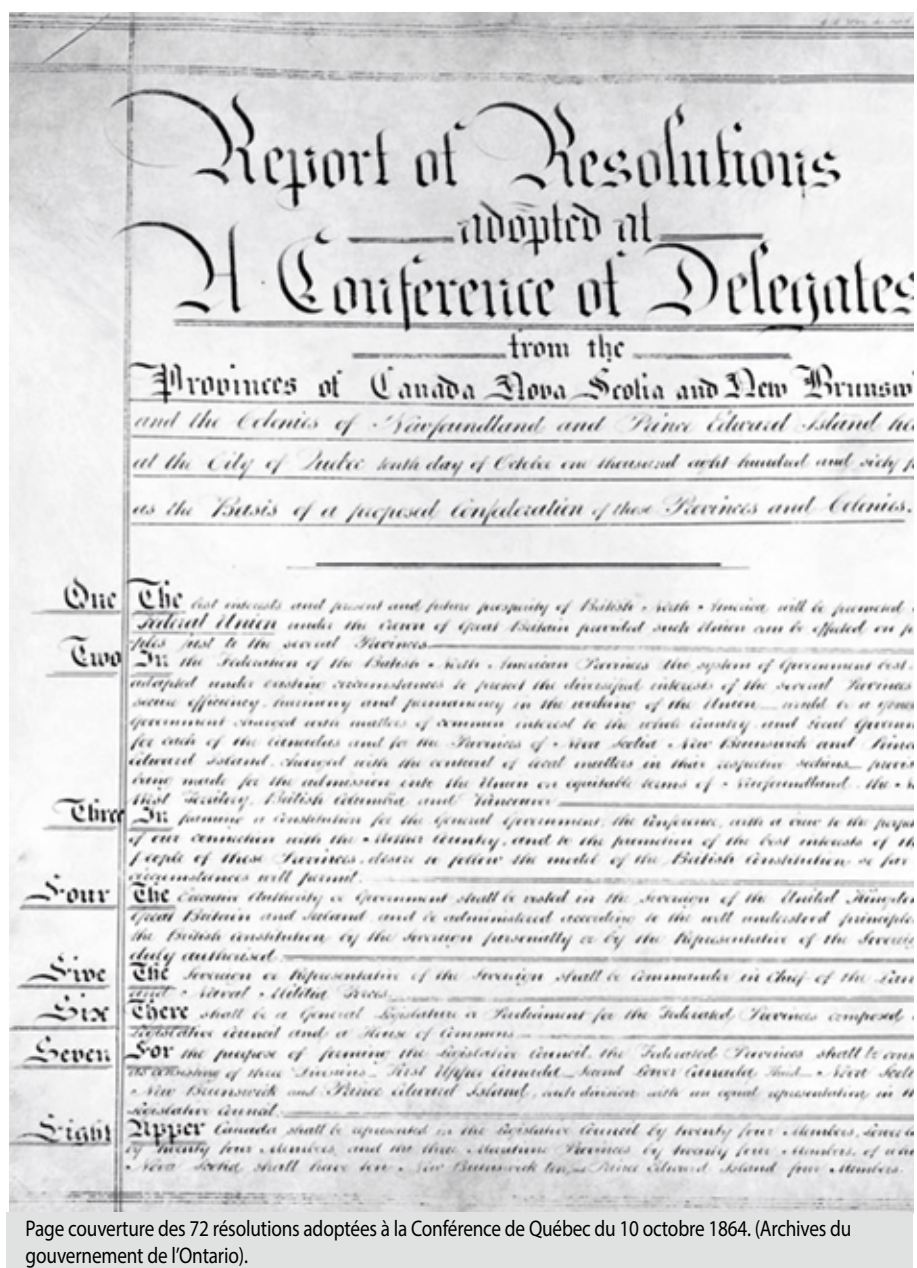
Feuillet présentant les administrateurs du Grand Trunk Railway Company of Canada. (Archives des auteurs).

octobre 1864, au terme de laquelle les 72 résolutions à l'origine de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ont pu être endossées. Les délégués ont alors convenu de les soumettre pour approbation aux assemblées législatives de leurs colonies.

Élaboré à huis clos, le projet de constitution allait pour la première fois être soumis au débat public. Comme l'a montré le politologue François Rocher, les critiques, malgré le peu de place qu'elles occupent dans l'historiographie, étaient d'une grande importance dans toutes les colonies, notamment quant au secret dans lequel s'étaient tenues les négociations. Au Canada-Est, elles s'accompagnaient, chez les francophones, de craintes quant aux protections offertes par la nouvelle entente. Les résolutions y furent néanmoins approuvées à 37 voix (dont 27 francophones) contre 25, et à 91 contre 33 dans les deux Canadas. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement responsable des négociations n'a pu faire approuver les Résolutions de Québec avant les élections de mars 1865, au cours desquelles il a été défait. Opposé au projet, le nouveau gouvernement est cependant vite renversé. De nouvelles élections sont tenues et, cette fois, avec l'appui stratégique et financier de Londres et du gouvernement de coalition au Canada, une majorité pro-Confédération est portée au pouvoir. L'Assemblée de la Nouvelle-Écosse approuvera aussi l'entente, malgré un important mouvement pour qu'elle soit soumise au vote populaire, alors que Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard la rejetteront. Sans jamais être soumises directement aux électeurs, les 72 résolutions sont ainsi envoyées à Londres pour révision et approbation par le parlement impérial. Les premières élections générales de la fédération naissante, que remportent les conservateurs de John A. Macdonald, doivent servir de sanction *a posteriori* par les électeurs. À ce titre, il convient de rappeler que

les pratiques électorales de l'époque ne favorisaient pas exactement la participation du plus grand nombre. Réservé aux hommes de 21 ans et plus et assorti de critères de propriété ou de richesse variables, le vote était exercé à voix haute, dans un contexte où l'achat de votes, les listes électorales frauduleuses, l'intimidation et le trafic d'influence étaient courants. Malgré ces contraintes, certaines luttes électorales trop souvent oubliées indiquent que la population n'a pas acquiescé d'une seule voix au nouvel ordre

constitutionnel. C'est le cas dans la circonscription même de Cartier, où le journaliste et avocat Médéric Lanctôt, appuyé par les organisations ouvrières mutualistes, ne perd que par quelque 350 voix. Si Lanctôt ne parvient pas à vaincre la machine électorale bien rodée et financée derrière Cartier, qui profitait aussi de l'appui indéfectible du clergé, la force du mouvement qui lui a permis une si chaude compétition indique, d'après les travaux de l'historien Martin Petitclerc, la formation d'une culture ouvrière contestant, à



Page couverture des 72 résolutions adoptées à la Conférence de Québec du 10 octobre 1864. (Archives du gouvernement de l'Ontario).

l'intérieur comme à l'extérieur des institutions parlementaires, le monopole des élites sur la vie politique.

LA CONFÉDÉRATION ET LE POTENTIEL DÉMOCRATIQUE DU FÉDÉRALISME

Si les démarches menant à l'Acte de l'Amérique du Nord se révèlent peu démocratiques, certains aspects de la Loi constitutionnelle de 1867 ont depuis été investis par différents mouvements au nom de la souveraineté populaire, avec pour but la démocratisation des institutions politiques et sociales. On a notamment fait valoir en ce sens le caractère fédéral plutôt qu'unitaire de la constitution canadienne, en particulier au Québec. L'intérêt de Cartier pour une formule fédérale, contre le souhait de Macdonald, est ainsi souvent interprété comme un signe de son engagement envers la construction d'un espace politique où la minorité francophone serait majoritaire. Des auteurs aussi différents que Jean-Charles Bonenfant et Samuel LaSelva ont vu dans ce souci le véritable sens – bi-, multinational ou pluraliste – que devrait prendre le fédéralisme canadien. Même Pierre Elliott Trudeau, avant son entrée en politique fédérale, a fait montre d'une certaine sensibilité à l'égard d'un Canada multinational.

Le caractère multinational et pluriel de la population canadienne n'est certes pas encore reconnu explicitement, mais des interventions récurrentes au cours des 150 dernières années ont permis de faire valoir la justesse d'une telle interprétation et de faire advenir une véritable école de pensée qui lui est favorable au Québec. Plusieurs grandes interprétations juridiques, depuis les lettres du juge Thomas-Jean-Jacques Loranger en 1883, en passant par les travaux de la commission Erasmus-Dussault sur les peuples autochtones dont les travaux sont publiés en 1996, jusqu'au Renvoi rela-



Médéric Lanctôt (1838-1877), avocat, journaliste et politicien. (Bibliothèque Archives nationales du Québec).

tif à la sécession du Québec, un jugement de la Cour suprême du Canada rendu en août 1998, appuie l'idée de la constitution canadienne vue comme une fédération pluraliste, qui se doit de reconnaître l'autonomie et la souveraineté des différentes parties qui la composent. C'est vrai pour le cas du Québec, mais aussi pour les peuples autochtones, qui, malgré le refus des gouvernements successifs de reconnaître ce fait historique, ont maintenu jusqu'à aujourd'hui leur autonomie dans leurs interactions avec la couronne britannique, puis avec l'État canadien.

Non sans opposition, des mobilisations successives en faveur de la souveraineté populaire ont ainsi provoqué la réinterprétation de certains éléments de la Loi constitutionnelle de 1867 de manière à ce que la légitimité de l'expression de la souveraineté populaire sous ses différentes formes soit davantage reconnue. Elles ont contribué jusqu'à aujourd'hui à démocratiser les pratiques constitutionnelles et politiques de la société canadienne. À maints égards, le renvoi de la Cour suprême au sujet du droit

de sécession du Québec constitue un juste rappel de l'importance de raviver à la fois le principe fédéral et le principe démocratique au Canada.

Jean-Charles St-Louis est doctorant en science politique de l'Université du Québec à Montréal.

Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.

Pour en savoir plus :

Jean-Charles Bonenfant. *Les Canadiens-français et la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada.

Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest (dir.). *La Conférence de Québec de 1864, 150 ans plus tard. Comprendre l'émergence de la fédération canadienne*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2015. Voir entre autres le texte de François Rocher, « Sur les opposants au projet de Confédération de 1864 : critiques sur la finalité du régime », p. 191-230.

Alain-G. Gagnon (dir.). *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006.

Francis Dupuis-Déri. « Histoire du mot "démocratie" au Canada et au Québec. Analyse des stratégies rhétoriques ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 42, n° 2, 2009, p. 321-343.

R.T. Naylor. *Canada in the European Age, 1453-1919*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006.

Geneviève Nootens. *La souveraineté populaire en Occident. Communautés politiques, contestation et idées*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016. (Collection « Démocratie et diversité »).

Martin Petitclerc. « Nous protégeons l'infortune » : les origines populaires de l'économie sociale au Québec. Montréal, VLB Éditeur, 2007.

Stanley B. Ryerson. *Le capitalisme et la Confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec (1760-1873)*. Montréal, Éditions Parti Pris, 1972.

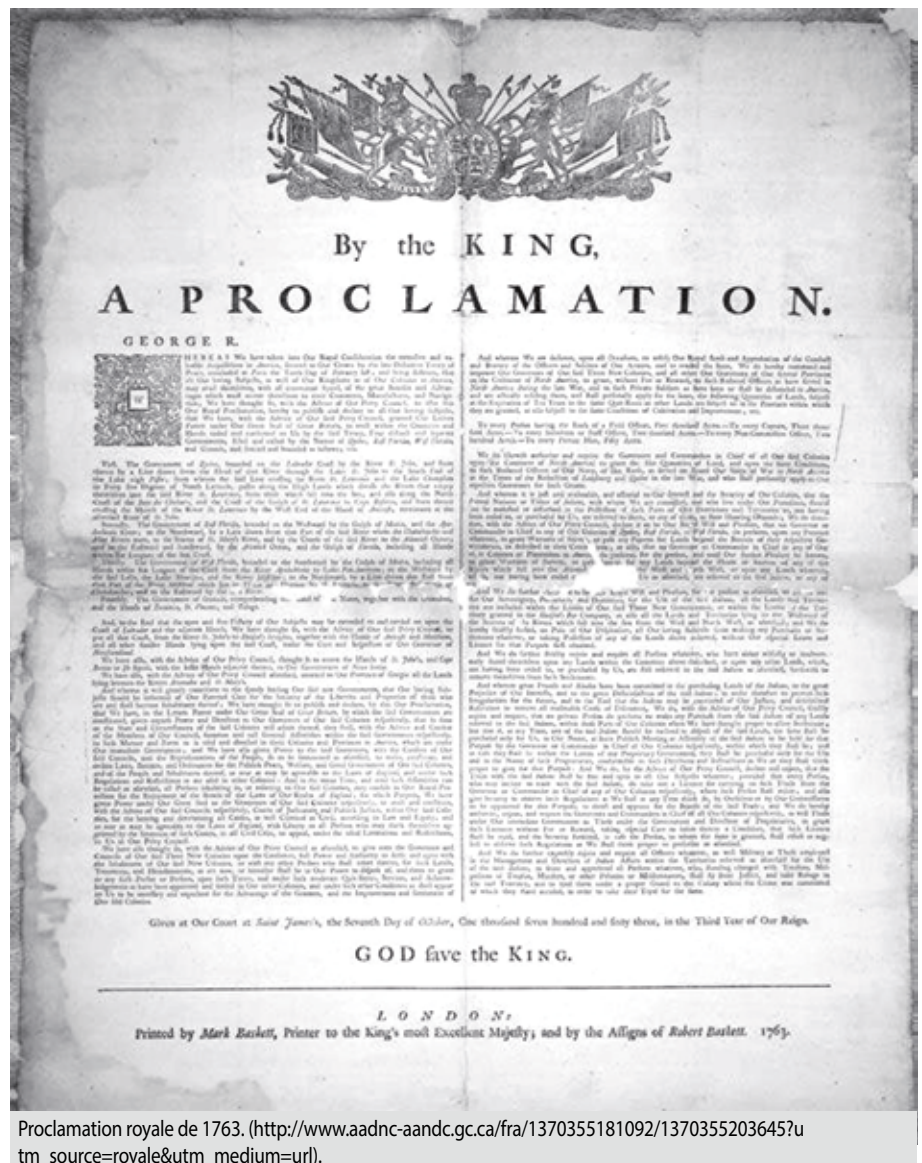
L'AUTRE FRACTURE LES PEUPLES AUTOCHTONES ET L'UNION FÉDÉRALE DE 1867

par Éléna Choquette

La Confédération canadienne de 1867 a souvent été étudiée et pensée du point de vue des Canadiens français – de leur place dans les négociations jusqu'aux promesses que le nouveau pacte constitutionnel devait tenir pour eux. La théorie du contrat entre les deux peuples fondateurs du pays, Canadiens anglais et Canadiens français, renvoie d'ailleurs à cet événement constitutionnel d'importance. À l'occasion de son 150^e anniversaire, il importe de se pencher à nouveau sur le projet et les ententes scellées alors dans l'objectif de découvrir une autre ligne de fracture culturelle, plus profonde et pourtant moins visible : celle qui sépare les Autochtones et les non-Autochtones. Pour l'observer, nous effectuons un retour historique qui relève la place des premiers dans le pacte fédératif. Nous verrons qu'ils n'ont participé ni à sa négociation ni à sa ratification et que les développements législatifs ayant suivi cette entente n'ont fait que consolider leur exclusion de l'ensemble canadien. Ces différents ancrages historiques permettent de repenser 1867 dans toutes les facettes de sa colonialité et alimentent les débats contemporains sur les formes que pourraient prendre la souveraineté des peuples autochtones au Québec et au Canada.

LE PRÉLUDE À L'UNION FÉDÉRALE

Les rapports entre les peuples autochtones et les autorités coloniales, fran-



Proclamation royale de 1763. (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1370355181092/1370355203645?utm_source=royale&utm_medium=url).

çaises comme anglaises, ont traversé différentes périodes. Suivant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, les deux groupes interagissent

et collaborent alors qu'ils négocient leur coexistence territoriale, commerciale et militaire. La promulgation de la Proclamation royale de 1763, funeste

selon certains pour les Canadiens d'origine, satisfait les revendications des peuples autochtones. Elle stipule notamment que les territoires qui forment l'Amérique du Nord britannique n'ayant pas été achetés par les Britanniques ou cédés à leur intention étaient considérés comme « réservés » aux peuples autochtones.

Le rapport de force entre les peuples autochtones et les autorités coloniales s'altère autour de l'octroi du gouvernement responsable par Londres à ses colonies de l'Amérique du Nord. Vers le milieu du XIX^e siècle, les politiques coloniales à l'égard des peuples autochtones se transforment en même temps qu'évolue la perception que la population blanche a d'eux. Si on les percevait jadis comme des alliés ou des ennemis, sur les plans militaire et économique, ils passent dorénavant pour des pupilles de l'État qui demandent à être protégés et éduqués. En d'autres mots, la logique coloniale d'alliance militaire des XVII^e et XVIII^e siècles est remplacée au XIX^e siècle par un projet de civilisation. En témoigne le nom d'une des premières lois, adoptée en 1857 par le Parlement de la province du Canada, visant l'assimilation des peuples autochtones : l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle des Tribus Sauvages en cette Province, et pour amender les Lois relatives aux Sauvages. Une loi étrange et contradictoire, s'il en est. Elle stipule comme objectif dans son préambule l'intégration des Autochtones dans la société canadienne et la suppression de leur statut juridique distinct. Or, l'Acte favorise la distinction autochtone, notamment sur le plan juridique, en les désignant comme des pupilles de l'État, sans droit de vote ou pouvoirs propres exercés par les autres sujets britanniques d'alors, et ce, jusqu'à ce qu'ils s'« affranchissent ». Pour ce faire, un autochtone devait être libre de dettes, éduqué et de « bonne moralité ». Selon le professeur James Rodger Miller, un seul Autochtone se serait volontaire-

ment émancipé entre 1857 et 1876 selon les dispositions de l'Acte.

LA PLACE DES AUTOCHTONES DANS LA CONFÉDÉRATION

Les premières allusions sérieuses à la possibilité de l'union des colonies bri-



Le chef Sweet Grass (Abraham Wikaskokiseyin) des Cris du Manitoba, 1872. (<http://www.septentrion.qc.ca/banque-images/2007-10-2-156>).

tanniques en Amérique du Nord surviennent la même année, en 1857. Le déclenchement de la guerre de Sécession aux États-Unis accélère les pourparlers favorisant l'union. Les parlementaires craignent que le voisin américain mobilise ses troupes au sortir du conflit civil pour conquérir le Canada. En témoigne un discours de Thomas D'Arcy McGee, membre de l'Assemblée législative de la province du Canada et Père de la Confédération, lors de débats en 1865 à Québec : « Ils ont voulu la Floride, ils s'en sont emparés; ils ont voulu la Louisiane, ils l'ont achetée; ils ont voulu le Texas, ils l'ont volé [...]. La conquête du Canada a été la première ambition de la Confédération américaine, et elle n'a jamais cessé de l'être ». Cette vulnérabilité militaire était d'autant plus ressentie que Londres se désengageait finan-

cièrement et autrement de ses colonies et que l'Assemblée législative de la province du Canada avait refusé en 1862 de rendre disponibles des fonds pour revigorer la « milice » locale. À ces considérations militaires s'ajoutaient des considérations politiques : le mariage institutionnel forcé de 1840 continuait de produire de manière cyclique des crises ministérielles et politiques. Une solution allait s'imposer : celle d'unir les colonies de la province du Canada (ancien Haut-Canada et Bas-Canada) à celles de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Quel a donc été le rôle des peuples autochtones dans la mise en place de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? D'abord, aucun de leurs membres ou représentants n'a été présent ou même invité aux conférences préalables à la ratification de l'accord, à Charlottetown ou à Québec. En 1860, les pouvoirs relatifs à l'administration des affaires indiennes étaient passés des mains de Londres à celles des colonies. Celles-ci avaient mis en place une bureaucratie locale capable d'exercer ses responsabilités, notamment celles découlant des traités conclus entre la Couronne et les nations autochtones.

La Confédération s'opère pourtant en rupture avec l'engagement de l'Empire britannique, traduit par la Proclamation royale de 1763, à établir une relation avec les nations et tribus indiennes qui respecte certaines formes de leur souveraineté politique et territoriale. En inscrivant le pouvoir de légiférer sur « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens » comme une compétence du Parlement fédéral (Article 91 [24] de la Loi constitutionnelle de 1867), les Pères de la Confédération nient non seulement la relative autonomie dont les Autochtones jouissaient jusque-là, mais en font un objet de compétence gouvernemental, au même titre que la monnaie et la poste. Enfin, l'attribution de cette compétence au Parlement fédé-

ral plutôt qu'aux provinces – que l'on imaginait trop proches des intérêts fonciers des colons et des entreprises pour se porter garantes de leur protection – a pour effet d'étendre l'influence du Dominion du Canada sur les peuples autochtones qui vivent en dehors des colonies alors rassemblées. Avec l'achat et l'annexion de la terre de Rupert en 1870, le Canada devient, non sans heurts et résistances des Métis, le « gardien » des peuples autochtones de l'océan Atlantique aux Rocheuses.

L'ÉLARGISSEMENT ET L'APPROFONDISSEMENT DE L'UNION FÉDÉRATIVE

Les peuples autochtones n'ont donc ni ratifié ni accepté les dispositions de la Confédération : 1867 les a plutôt définis comme des « choses » qu'il appartient au gouvernement fédéral de gérer et protéger. En partageant l'ensemble des compétences législatives entre Ottawa et les provinces, la Confédération supprime du même coup la possibilité qu'existent constitutionnellement des gouvernements proprement autochtones habilités à exercer une certaine autorité politique ou législative. Il demeure que le gouvernement fédéral avait quelques outils à sa disposition pour honorer les droits des peuples autochtones : la négociation de traités ou l'adoption de lois. Comme nous le verrons, ces deux moyens ont toutefois plutôt servi à continuer de les assujettir.

Les nations autochtones de l'Ouest canadien et les autorités fédérales avaient, toutes deux, de bonnes rai-

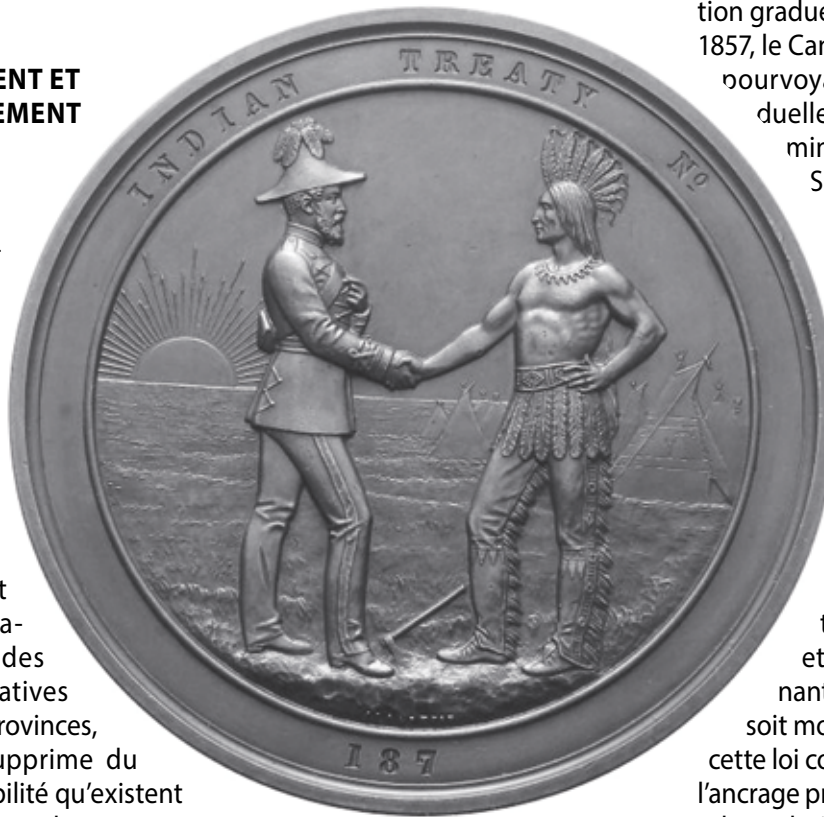
sons de conclure des traités. Les premières s'adaptaient difficilement à leurs nouvelles réalités territoriales et économiques, parmi lesquelles la disparition des bisons. Elles cherchaient également l'assistance du gouvernement dans la transition vers un système économique basé sur l'agriculture et une aide médicale en situation d'urgence. Quant à elles, les autorités fédérales souhaitaient faire reconnaître leur titre de propriété sur les terres de l'Ouest, y sécuriser l'éta-

tés de chasser ou de pêcher et délimitent des réserves. Ces dernières, du point de vue d'Ottawa, servent d'espace de « dé-sauvagement », de « déconditionnement culturel », selon les termes du professeur Pierre Ross-Tremblay, en dehors desquels leurs droits s'éteignent complètement.

En même temps qu'Ottawa signe des traités, la Chambre des communes adopte des lois relatives à la vie des peuples autochtones. En continuité avec l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle des Tribus Sauvages de 1857, le Canada adopte en 1869 l'Acte

nourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages (et) à l'administration des affaires des Sauvages, visant tous deux à restreindre les droits des Autochtones et à les assimiler à la société d'origine européenne qui devient majoritaire dans l'Ouest. Une loi consolide et couronne l'ensemble des activités législatives du Parlement fédéral : la Loi sur les Indiens adoptée initialement en 1876 sous le titre d'Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. Bien qu'elle

soit modifiée de nombreuses fois, cette loi constitue encore aujourd'hui l'ancrage principal des politiques fédérales relatives aux peuples autochtones. Elle pourrait même constituer, selon le professeur Peter Russell, « l'effort le plus complet » d'un État du Nouveau-Monde issu de la colonisation, consenti dans le but de réguler la vie des peuples autochtones. Les conséquences de l'application de la loi sont considérables et nombreuses, notamment en ce qui concerne l'éducation des Autochtones, leur niveau de vie et l'organisation des affaires politiques sur les réserves. La Loi sur les Indiens prévoit le financement des pensionnats autochtones et impose un



Médaille remise aux chefs amérindiens lors de la signature d'un traité au nom du souverain britannique. (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314977704533/1314977734895>).

blissement des colons et y exercer la nouvelle souveraineté du Dominion. En définitive, la couronne a conclu, de 1871 à 1923, onze traités avec différentes nations, du nord de l'Ontario jusqu'au fleuve Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, en passant par les Prairies. Les traités, qu'on dit « numérotés », établissent des rentes, encadrent les droits des communau-

modèle de filiation patriarcale calqué sur celui des Européens. Ces conséquences se reflètent jusque dans les inégalités notamment économiques, culturelles et médicales qui séparent encore profondément aujourd'hui les communautés autochtones des communautés allochtones.

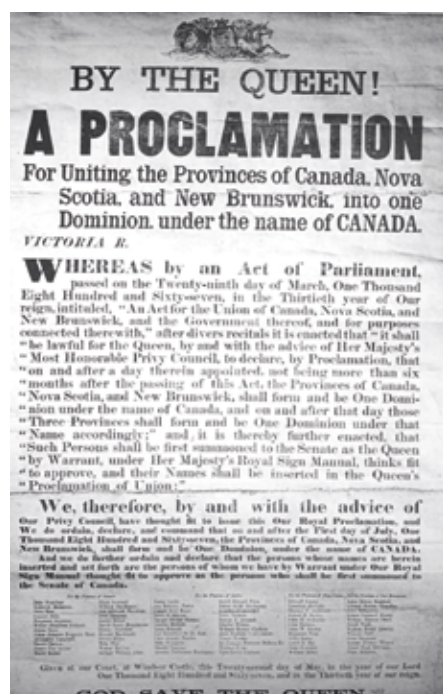
UNE UNION FÉDÉRATIVE PLUS QU'IMPARFAITE

Les commémorations autour de la Confédération canadienne de 1867 nous offrent l'occasion, qu'il importe de saisir, de penser à nouveau les fractures auxquelles elle a donné naissance. L'année 1867 a non seulement opposé les Canadiens français et les Canadiens anglais : elle a également créé une division entre eux et les peuples autochtones. La rétrospective politique et législative précédente montre que les autorités canadiennes ont creusé cet écart fondateur dans les années qui ont suivi la Confédération. La question de la place des Autoch-



Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Canada s'unissent pour former un État fédéral, le Dominion du Canada (Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1^{er} juillet, 1867). La Province du Canada est divisée en Québec et Ontario. Les États-Unis d'Amérique proclament avoir acquis l'Alaska de la Russie (20 juin).

Carte du nouveau dominion de Canada de 1867. (<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/023001/f1/1867-v5-f.jpg>).



Proclamation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Confédération_canadienne#/media:File:Proclamation_Canadian_Confederation.jpg).

tones dans le projet confédératif offre un éclairage nouveau sur celle des Canadiens français, qui y exercent un rôle double : celui d'une société dominée, vis-à-vis de la couronne britannique, mais aussi celui d'une société dominante, par rapport aux premiers habitants du territoire. La fondation du pays constitue ainsi un point de départ pour repenser les formes de l'autonomie québécoise et autochtone au sein (ou hors) du Canada.

Éléna Choquette est candidate au doctorat en science politique à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver.

Pour en savoir plus :

Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon, dir. *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013.

Peter Russell. *Recognising Aboriginal Title*. Toronto, University of Toronto Press, 2005.
James Daschuk. *Clearing the Plains*. Regina, University of Regina Press, 2013.

Claude Gélinas. *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral, 1867-1960*. Québec, Les Éditions du Septentrion, 2007.

Pierrot Ross-Tremblay. « L'oubli n'est pas un absolu : réminiscences et prise de parole chez les Premiers peuples de la francophonie des Amériques » in *Minorités linguistiques et sociétés*, 5 (2015).

Martin Papillon. « Towards Post-Colonial Federalism », dans Alain-G. Gagnon. *Contemporary Canadian Federalism*. Toronto, University of Toronto Press, 2009.

James Rodger Miller. *Skyscrapers Hide the Heavens*. Toronto, University of Toronto Press, 2000.

Jean-Jacques Simard. *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*. Québec, Les Éditions du Septentrion, 2003.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE DE 1867

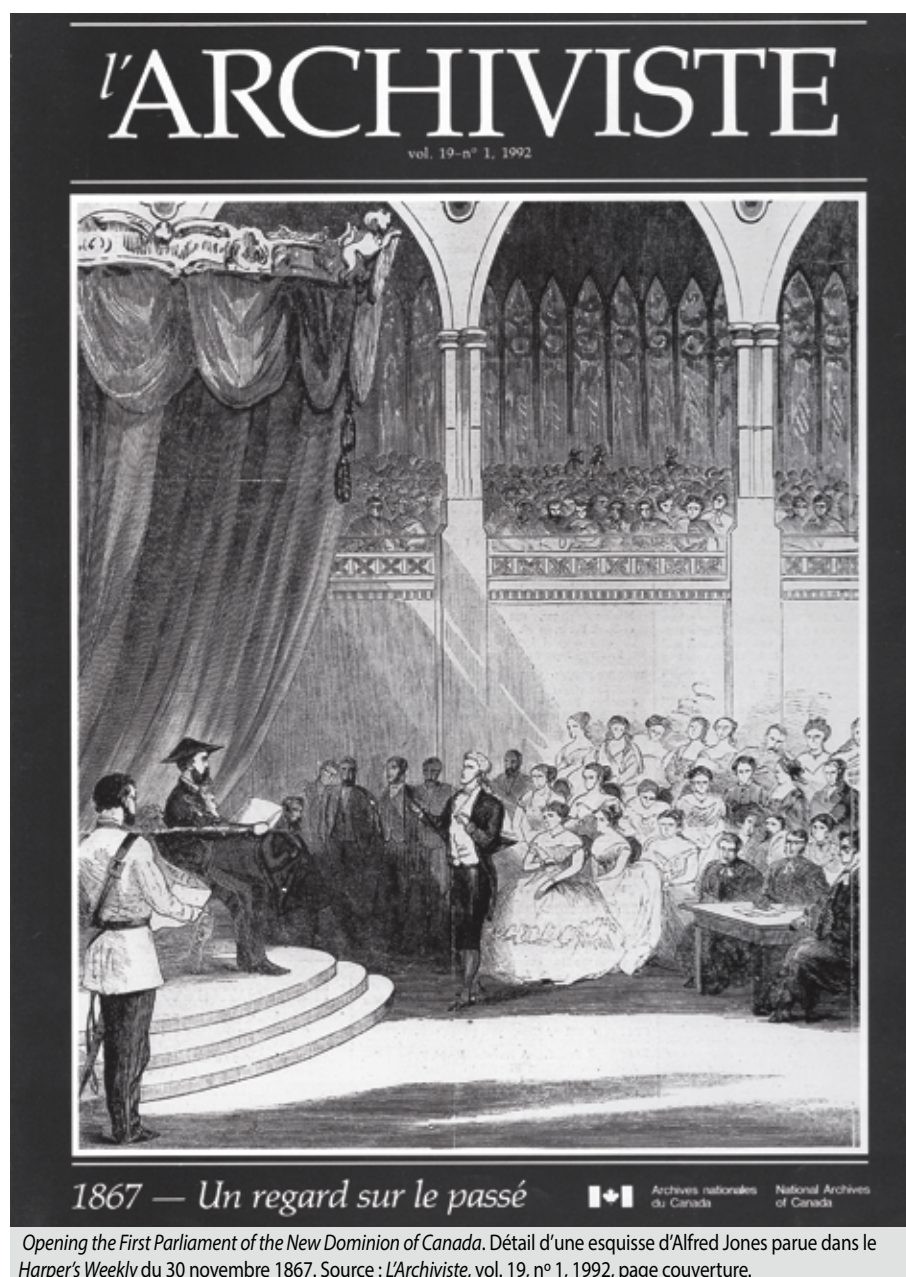
PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ÉVOLUTION DU FÉDÉRALISME CANADIEN

par Benoît Pelletier

Le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) – devenu la Loi constitutionnelle de 1867 à l'occasion du « rapatriement » de la Constitution canadienne survenu en 1982 – exprime clairement le désir des provinces fondatrices du Canada de former une union fédérale, sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni. Ce préambule contient donc trois des grands piliers sur lesquels repose la structure constitutionnelle du Canada, soit le fédéralisme, la monarchie constitutionnelle et un constitutionnalisme inspiré des grands principes britanniques. Dans le présent texte, nous entendons examiner chacun de ces trois piliers séparément. Puis, nous tenterons de cerner l'esprit de la Loi constitutionnelle de 1867 (Loi de 1867) elle-même.

LE FÉDÉRALISME

Le « modèle fédéral » se caractérise par l'existence d'au moins deux ordres de gouvernement au sein d'un même État, chaque ordre étant souverain dans l'exercice des compétences législatives qui lui sont octroyées par la Constitution. Les pouvoirs de chacun d'eux varient certes d'une fédération à l'autre, mais ils découlent néanmoins, dans tous les cas, d'une constitution écrite ayant valeur supra-



législative, c'est-à-dire ne pouvant être modifiée que selon une procédure relativement complexe, requérant normalement le consentement à la fois de l'ordre central et de l'ordre décentralisé (à des degrés variables dans ce derniers cas) ou encore l'approbation de la population. Cette constitution est elle-même arbitraire, interprétée et appliquée par des autorités (le plus souvent des tribunaux) qui se doivent d'être indépendantes de chacun des ordres de gouvernement en question. Il arrive aussi qu'on trouve dans les fédérations des dispositions spéciales en vertu desquelles les entités constituantes peuvent participer à la prise de décisions au palier central. C'est le cas des chambres hautes où ces entités sont directement représentées.

De son côté, dans un État unitaire, la souveraineté étatique est exercée par des organes qui ont compétence sur l'ensemble du territoire du pays concerné. Il n'y a donc pas partage de cette souveraineté entre différents ordres de gouvernement, mais plutôt concentration de celle-ci entre les mains d'un seul Parlement et d'un seul gouvernement. Certes, il existe des autorités locales ou régionales dans les États unitaires de ce monde, mais celles-ci bénéficient d'une déconcentration purement administrative ou d'une décentralisation de pouvoirs délégués plutôt que de pouvoirs souverains en tant que tels.

L'État fédéral et l'État unitaire sont les deux seules formes d'États recensées

à ce jour, quoique certains États unitaires puissent avoir des traits fédéraux ou être carrément en voie de fédéralisation, et quoique certains États fédéraux puissent être gouvernés comme s'ils étaient unitaires.



Hector L. Langevin, Montreal, QC. Photo de William Notman (1865). (Musée McCord).

Alors, s'interrogeront certains, qu'en est-il de la confédération? Cette dernière est, dans sa définition la plus classique, une association d'États qui conservent leur souveraineté, mais qui délèguent à des organes communs certains pouvoirs décisionnels. Cette association politique, économique et parfois diplomatique ou militaire est fort élaborée et se cristallise dans un

ou des traités internationaux. Chaque État membre demeurant souverain, il peut se retirer du lien confédéral quand bon lui semble et possède un droit de veto à l'égard des décisions communes, à tout le moins à l'égard des plus fondamentales de celles-ci.

Or, le Canada n'a jamais été une confédération. Ni avant 1867 ni après. Le Canada est bel et bien une fédération, ainsi que l'indique le préambule de la Loi de 1867. Il s'agissait toutefois, à l'origine, d'une fédération très centralisée. D'abord, en raison du fait que le partage des compétences législatives était très favorable au Parlement canadien (le Parlement). Ensuite, parce que rien dans cette loi ne prévoyait la participation des provinces à l'adoption de la législation fédérale ni à la prise des grandes décisions pancanadiennes par le gouvernement canadien. Enfin, parce que la Loi de 1867 contenait (et contient encore) un certain nombre de dispositions paternalistes, dont les suivantes : (1) les lieutenants-gouverneurs des provinces étaient nommés par le gouverneur général en conseil, c'est-à-dire par le gouvernement fédéral; (2) les lieutenants-gou-

verneurs pouvaient laisser la sanction des projets de loi provinciaux à la discrétion du gouverneur général (pouvoir de réserve); (3) le gouverneur général pouvait annuler des lois provinciales (pouvoir de désaveu); (4) le Parlement et le gouvernement canadien avaient tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers les obligations du

Canada naissant de traités conclus entre l'Empire britannique et ces pays, (5) les juges des cours supérieures des provinces (incluant les cours d'appel) étaient nommés, payés et révoqués de leurs fonctions par Ottawa; (6) il appartenait en exclusivité au Parlement de

certain auteurs, comme Kenneth C. Wheare, ont soutenu que l'État canadien n'était que partiellement fédéral en 1867, en raison de la menace que les vastes pouvoirs fédéraux faisaient peser sur l'autonomie des provinces. Quoi qu'il en soit, dès 1883, le Comité

que les législatures provinciales ne sont en aucune façon les déléguées du Parlement britannique : elles sont au contraire tout à fait souveraines dans l'exercice de leurs compétences législatives. En 1892, le même Comité judiciaire du Conseil privé a précisé, dans l'affaire *Liquidateurs de la Banque maritime du Canada*, que le but de la Loi de 1867 n'était pas de fusionner les provinces en une seule ni de mettre les gouvernements provinciaux en état de subordination par rapport à une autorité centrale, mais de créer un gouvernement fédéral dans lequel elles seraient toutes représentées et auquel serait confiée, de façon exclusive, l'administration des affaires dans lesquelles elles avaient un intérêt commun, chaque province sauvegardant son indépendance et son autonomie. Au fil des années, la fédération canadienne s'est davantage décentralisée, à la faveur de courants jurisprudentiels comme celui dont nous venons de parler, de l'effet des conventions constitutionnelles et de la désuétude de certaines des dispositions de la Loi de 1867, de la pratique fédérative et de l'importance grandissante des compétences des provinces dans des matières comme la santé, l'éducation ou les affaires sociales.

Aujourd'hui, à l'intérieur de la fédération canadienne, les provinces jouissent, sur le plan juridique, d'une souveraineté véritable dans l'exercice de leurs compétences constitutionnelles. Elles disposent de pouvoirs législatifs qui leur sont propres et d'importantes sources de revenus. Toutefois, dans les faits, cette souveraineté doit être relativisée à la lumière d'un certain nombre de facteurs susceptibles de favoriser la centralisation du régime canadien, comme le pouvoir du Parlement de légiférer en matière d'urgence et d'intérêt national, le pouvoir de ce même parlement de soumettre à son autorité certains ouvrages ou entreprises de nature



Photo de la reine Victoria dans l'hôtel de ville d'Ottawa. Photo : Addallahh (2007). (Wikimedia Commons).

créer la Cour suprême du Canada et de nommer les juges de cette cour.

En réalité, ces mesures recelaient un caractère tellement centralisateur que

judiciaire du Conseil privé – un tribunal londonien qui a agi pour le Canada comme tribunal de dernier ressort en matière constitutionnelle jusqu'en 1949 – a affirmé dans l'affaire *Hodge*



La tour de Big Ben, au palais de Westminster à Londres, vue depuis la Tamise. Photo : Alvesgaspar (2007). (Wikimedia Commons).

locale, la prépondérance des lois fédérales sur les lois provinciales en cas de conflit entre celles-ci, le droit du gouvernement du Canada de dépenser dans les champs provinciaux, la compétence du Parlement à l'égard des matières résiduelles, la possibilité pour le Parlement d'empiéter sur les compétences provinciales, notamment par l'utilisation de ses pouvoirs accessoires, la prépondérance fiscale de l'ordre fédéral de gouvernement, le principe voulant que les lois fédérales puissent lier les provinces, mais pas l'inverse, etc.

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Le Canada constitue une monarchie héréditaire. Mais il s'agit d'une monarchie constitutionnelle, en ce sens que les pouvoirs du monarque sont définis et limités par la constitution. La reine est représentée par le gouverneur général au palier fédéral et les lieutenants-gouverneurs à l'échelon provincial. Dans l'affaire

Liquidateurs de la Banque maritime, mentionnée ci-dessus, le Comité judiciaire du Conseil privé a affirmé qu'un lieutenant-gouverneur représente tout aussi bien Sa Majesté à toutes fins provinciales que le gouverneur général la représente à toutes fins fédérales. Cet énoncé s'applique d'ailleurs en dépit du fait que les lieutenants-gouverneurs soient nommés par le gouverneur général en conseil, comme nous l'avons déjà vu.

La reine fait également partie du Parlement et des législatures provinciales. Par exemple, la sanction royale est une étape nécessaire à l'entrée en vigueur des lois. Ce sont les conventions constitutionnelles qui sont venues avec le temps dépouiller le monarque de ses pouvoirs réels pour les confier plutôt au premier ministre et aux ministres. Il n'en reste pas moins que le monarque peut être appelé à faire des choix véritables quant à la désignation du premier ministre lorsque celui-ci et son gouvernement perdent la confiance des élus du peuple ou que surviennent des crises constitutionnelles majeures.

UN CONSTITUTIONNALISME INSPIRÉ DES GRANDS PRINCIPES BRITANNIQUES

En exprimant dans le préambule de la Loi de 1867 leur intention de doter le Canada d'une constitution reposant sur les mêmes principes qui caractérisent celle du Royaume-Uni, les Pères fondateurs du Canada se sont trouvés par le fait même à inviter les tribunaux à intégrer dans le droit canadien les grands principes constitutionnels britanniques. Parmi ceux-ci se trouvent la souveraineté parlementaire, la primauté du droit, la séparation des pouvoirs, l'indépendance judiciaire et les privilèges inhérents aux assemblées législatives. À la limite, on pourrait aussi ajouter à cette liste la tradition de *common law* en droit public, le parlementarisme de type britannique et la responsabilité ministérielle, de

même que les grands fondements de la démocratie. Ainsi, il ressort du préambule de la Loi de 1867 que, même si les structures gouvernementales du Canada comportaient dès le départ des différences importantes par rapport à celles du Royaume-Uni, les constituants de l'époque ont estimé nécessaire de souligner la continuité des principes constitutionnels les plus fondamentaux.

En 1998, à l'occasion du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême a par ailleurs souligné que le fédéralisme, le constitutionnalisme et la primauté du droit, la démocratie et le respect des minorités constituaient des principes sous-jacents à la Constitution canadienne. La Cour a toutefois affirmé que ces principes pouvaient donner lieu à des obligations juridiques substantielles, bien qu'ils ne devaient pas être vus pour autant comme une invitation à négliger le texte écrit de la Constitution.

L'ESPRIT DE LA LOI DE 1867

La Loi de 1867 est indéniablement le fruit des discussions qui ont eu cours entre les représentants des colonies britanniques d'Amérique du Nord à Charlottetown puis à Québec en 1864. Bien qu'il s'agisse d'une loi du Parlement de Westminster, la Loi de 1867 est conforme aux volontés canadiennes, telles qu'exprimées dans les 72 résolutions adoptées à l'issue de la Conférence de Québec. Même les quelques changements et ajouts apportés aux résolutions en question lors de la Conférence de Londres de décembre 1866 ont été expressément demandés par les délégués du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Canada-Uni. La Loi de 1867 n'a donc pas été imposée par la métropole aux provinces fondatrices du Canada. Elle découle plutôt de leur propre initiative. Tout ce qu'a fait Londres, c'est de donner une forme

juridique aux volontés canadiennes. Il faut dire cependant que le gouvernement britannique avait nettement appuyé l'union des provinces maritimes avant que celles-ci ne tiennent

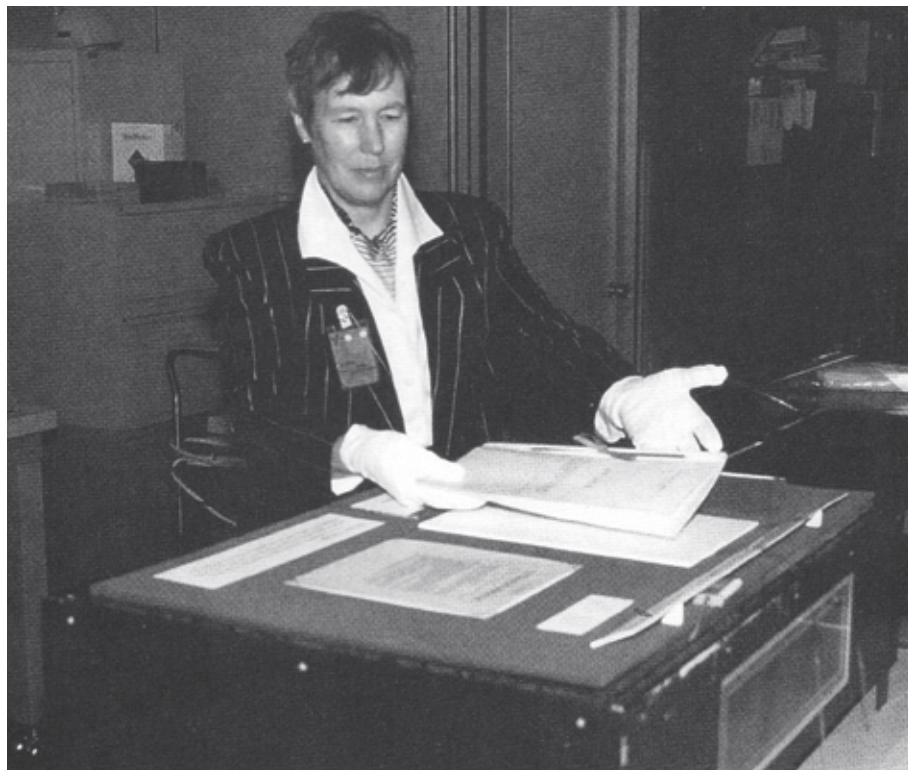
jeux et scolaires des minorités. Ainsi, l'article 133 de cette loi reconnaît un « embryon » de bilinguisme au Québec et au plan fédéral. Ce bilinguisme est impératif en ce qui touche à la langue

la future fédération canadienne. Soulignons au passage que les pouvoirs de réserve et de désaveu dont nous avons parlé ci-dessus avaient aussi notamment pour but de protéger les minorités à l'intérieur du Canada.

Enfin, la Loi de 1867 a permis à chaque province canadienne de préserver ses caractéristiques culturelles, linguistiques et juridiques. Cela a découlé notamment de l'octroi aux provinces de la compétence sur la propriété et les droits civils, ce qui revenait à leur conférer le pouvoir de légiférer en matière de droit privé. Cela a résulté aussi de l'octroi aux provinces de la compétence en matière d'éducation, laquelle a entre autres indirectement permis au Québec de protéger et de transmettre la langue et la culture françaises.

De plus, on remarque l'existence dans la Loi de 1867 de dispositions qui ne s'appliquent qu'au Québec. C'est le cas pour le paragraphe 23(6), qui prévoit l'obligation pour les sénateurs provenant du Québec d'être domiciliés ou de posséder leur qualification foncière dans un collège électoral (*Electoral Division*) donné, de même que pour l'article 133, dont nous avons parlé ci-dessus. D'autres dispositions de la loi constitutive du Canada s'appliquent, quant à elles, à toutes les provinces, sauf le Québec. C'est le cas pour l'article 94, qui permet, sous certaines conditions, l'uniformisation du droit privé dans les provinces de *common law*.

Il a souvent été dit dans le cadre des débats politiques et constitutionnels qui ont marqué l'histoire du pays que la Loi de 1867 était issue d'un compromis entre deux peuples fondateurs, soit les Canadiens français d'une part et les Canadiens anglais d'autre part. Cette thèse n'est sans doute pas dénuée de fondement, puisqu'il ne saurait faire de doute que la réalité socioculturelle, voire nationale du Québec, a constitué l'une des principales raisons



M^{me} Helen Forde du Public Record Office installe l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans une vitrine spéciale pour sa première exposition au Canada dans le foyer de la salle du Sénat. Photo : John Grace (1992). (Bibliothèque et Archives Canada).

la Conférence de Charlottetown. Il avait aussi appuyé la création du futur Dominion du Canada au moment de la tenue de la Conférence de Québec. La Loi de 1867 peut être abordée sous différentes perspectives. D'abord, elle a constitué une réponse constitutionnelle à la diversité des premiers membres de la fédération canadienne, en dépit des aspects centralisateurs qu'elle recèle. Cette reconnaissance de la diversité des provinces fondatrices repose tout particulièrement sur leur autonomie dans l'ensemble canadien, cette dernière étant elle-même, comme on le sait, une caractéristique fondamentale du principe fédéral. Ensuite, la Loi de 1867 a témoigné d'un certain souci de la part des constituants de protéger spécifiquement les droits linguistiques, reli-

des lois, et facultatif en ce qui a trait à la langue des débats parlementaires ou des procédures et décisions judiciaires. Quant au paragraphe 93(2) de la Loi de 1867, il protège les droits des minorités religieuses en matière d'éducation au Québec et en Ontario. Ces deux dispositions — soit l'article 133 et le paragraphe 93(2) de la Loi de 1867 — traduisent une véritable réciprocité entre Ottawa et Québec dans le cas de la langue, et entre catholiques et protestants dans celui des écoles confessionnelles. Il semblerait d'ailleurs que l'adoption de ces mesures se soit imposée d'autant plus que, au moment de créer le Canada, les minorités de l'est et de l'ouest du pays craignaient que, en l'absence de telles protections, elles soient submergées, absorbées et assimilées à l'intérieur de

pour lesquelles le fédéralisme a été choisi comme forme d'organisation des pouvoirs dans l'État canadien en 1867. En d'autres termes, la fédération canadienne n'aurait probablement pas existé n'eût été du Québec. Nous devons toutefois admettre que les dispositions à caractère dualiste sont plutôt rarissimes dans la Loi de 1867. Seuls le paragraphe 93(2) et les articles 94 et 133 de cette loi, dont nous avons parlé ci-dessus, pourraient à la limite figurer sur cette liste.

Certes, il est maintenant bien établi que George-Étienne Cartier a joué un rôle central dans les débats pré-fédératifs et que son intention ferme était de permettre aux francophones d'avoir à leur disposition les outils nécessaires à la protection de leur identité. Toutefois, il est aussi bien connu de nos jours que Cartier avait une vision vraiment pluriculturelle du Canada, ainsi que l'indique le discours suivant, prononcé en 1865 devant l'Assemblée législative du Canada-Uni : « Le temps est venu pour nous de former une grande nation, et je maintiens que la confédération est nécessaire à nos propres intérêts commerciaux, à notre prospérité et à notre défense. [...] Dans l'Amérique britannique du Nord, nous sommes cinq peuples différents, habitant cinq provinces séparées. Nous avons les mêmes intérêts commerciaux et le même désir de vivre sous la couronne britannique. [...] Lorsque nous serons unis, si toutefois nous le devenons, nous formerons une nationalité politique indépendante de l'origine nationale, ou de la religion d'aucun individu » [Débats parlementaires, p. 55, 58 et 59].

À la lumière de ce qui précède, il nous semble donc possible d'affirmer que l'objectif essentiel de la Loi de 1867 était de faire naître une nouvelle nationalité, tout en protégeant les intérêts des provinces et tout en accordant au Québec les pouvoirs lui permettant de conserver ses particularités.

Dans un autre ordre d'idées, il y a lieu de noter que la Loi de 1867 permettait à chaque province canadienne d'apporter unilatéralement un certain nombre de modifications consti-



Armoiries royales du Royaume-Uni utilisées par le Conseil privé. Illustration : Sodacan (2011). (Wikimedia Commons).

tutionnelles. Il fallut attendre jusqu'en 1949 avant que pareil pouvoir ne soit aussi conféré aux autorités fédérales. Ces pouvoirs fédéraux et provinciaux de modification constitutionnelle ne portaient toutefois que sur la régie interne de chacun des deux ordres de gouvernement concernés. Les parties les plus substantielles de la Constitution, quant à elles, n'ont pu être modifiées que par le Parlement britannique jusqu'en 1982. Il faut dire que, juridiquement parlant, le Canada est demeuré une colonie britannique même après l'entrée en vigueur de la Loi de 1867. La souveraineté étatique ne fut acquise par le Canada que par l'adoption du statut de Westminster de 1931. Et encore là, des disposi-

tions de ce statut prévoyaient que la Constitution canadienne devait continuer d'être modifiée par Londres, avec le consentement et à la demande du Canada cependant.

Ce n'est que par le rapatriement de la Constitution canadienne, accompli en 1982, qu'il fut mis fin au pouvoir londonien de modifier cette dernière. Aussi depuis le 17 avril 1982 cette constitution ne peut-elle être modifiée que par les autorités canadiennes, et ce, en vertu de procédures qui requièrent le concours des deux ordres de gouvernement lorsque la modification constitutionnelle envisagée touche au compromis fédératif de 1867 ou aux relations fédératives en général.

Comme on peut le voir, les procédures de modification constitutionnelle adoptées en 1982 confirment le caractère fédéral de l'État canadien. Elles ne donnent cependant aucun statut particulier au Québec. Comme quoi l'égalité des provinces s'est imposée avec le temps en tant que principe dominant du fédéralisme canadien. Au fond, peut-être la Loi de 1867 contenait-elle le germe d'une telle évolution?

Benoît Pelletier est docteur en droit et professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il est aussi ex-député et ministre.

Pour en savoir plus :

Éric Bédard. *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 2012, 415 p.

Jean-Charles Bonenfant. « Les projets théoriques de fédéralisme canadien ». *Les Cahiers des Dix*, n° 29, 1964, p. 71-89.

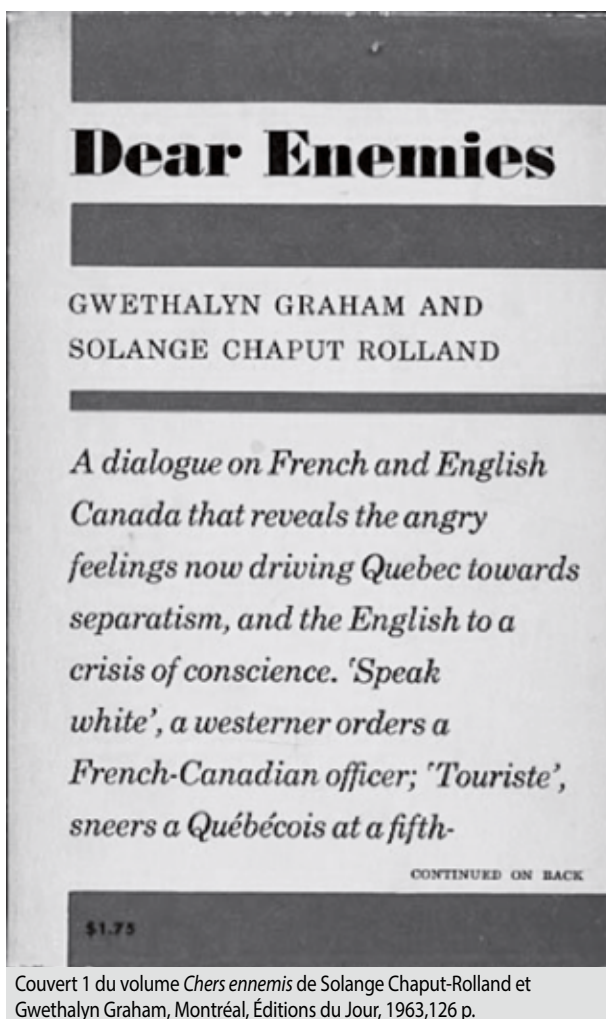
Jean-Charles Bonenfant. « L'esprit de 1867 », dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1963, p. 19-38.

Paul André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain : de la confédération à la crise 1867-1929*. Montréal, Boréal, 1979, 660 p.

REGARDS FÉMININS SUR LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE DANS LES ANNÉES 1960

par Valérie Lapointe Gagnon

Les années de l'après Deuxième Guerre mondiale sont marquées par un foisonnement d'écrits sur l'état du Canada, sur les tensions entre le Canada français et le Canada anglais et sur les moyens de les endiguer. À la suite de près d'un siècle d'existence, des intellectuels sentent que le pays se dirige vers son âge adulte et doit, à ce titre, se définir en dehors de ses repères traditionnels, majoritairement britanniques, et prendre sa place dans le concert des nations. Des groupes de recherche sont mis sur pied, notamment le Comité pour l'étude des deux cultures, dirigé par le sociologue Jean-Charles Falardeau, des colloques sont organisés et des études sont publiées au sujet du fédéralisme, de la dualité culturelle et du bilinguisme. On y évoque le « mal canadien », un mal qui trouverait sa source non seulement dans le vague à l'âme identitaire du pays, mais aussi dans la transformation d'un Québec devenu plus revendicateur. Comment traverser encore un siècle de cohabitation si l'un des partenaires souhaite s'éloigner de l'entente initiale? Plusieurs experts vont se pencher sur cette question, surtout des hommes, à l'aube des commémorations du premier centenaire du Canada.



Toutefois, quelques voix féminines s'élèvent pour participer à ce vaste chantier de réflexion sur la Confédération, sur la dualité culturelle et sur les relations entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. Peu connues du public, ces femmes constituent des pionnières qui ont dû lutter contre

certains préjugés pour passer de la sphère privée à la sphère publique et s'intégrer dans les débats intellectuels sur l'avenir du pays.

**À LA RECHERCHE D'UN
DIALOGUE :
SOLANGE CHAPUT-
ROLLAND, GWETHALYN
GRAHAM ET GERTRUDE
LAING**

Une des plus dynamiques de ces pionnières est incarnée par Solange Chaput-Rolland. Née Solange Chaput dans une famille bourgeoise et catholique de Montréal en 1919, elle fait ses études au couvent d'Outremont et se rend par la suite compléter sa formation à Paris. Comme plusieurs jeunes de l'époque, son séjour européen laisse une empreinte indélébile sur sa trajectoire. Loin de la rigidité de son milieu familial soumis aux diktats de l'Église catholique, elle y entrevoit sa vocation, celle d'écrivain. Elle lutte pendant quelques années contre l'opposition paternelle à ses ambitions de carrière et finit par atteindre ses objectifs. En 1955, elle fonde le journal *Points de vue*, un mensuel politique anti-duplexiste, anticlérical, en faveur des syndicats et nationaliste. Ne pouvant rester en dehors des débats politiques tant le

militantisme et le désir de contribuer au changement social l'interpellent, elle embrasse d'abord un type d'écriture éloigné du roman ou de la poésie : celui de la chronique politique. Comme elle le confie dans son essai *Mon pays. Québec ou le Canada?*, elle ne peut s'empêcher de plonger au cœur de la



Couvert 4 du volume *Chers ennemis* de Solange Chaput-Rolland et Gwethalyn Graham, Montréal, Éditions du Jour, 1963, 126 p.

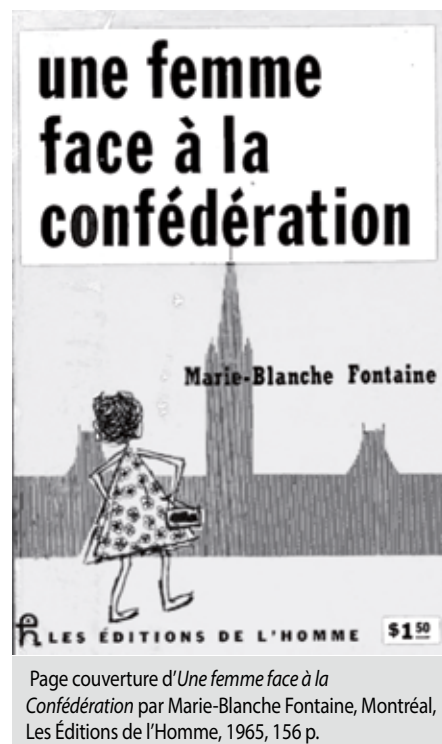
crise politique qui marque les années 1960 au Canada.

C'est à travers un essai épistolaire écrit avec Gwethalyn Graham, auteure du roman à succès *Earth and High Heaven*, qu'elle fait ses marques. Les deux femmes se sont rencontrées sur la colline parlementaire à Ottawa en décembre 1962 lors d'une manifestation anti-armements nucléaires. À son retour en train vers Montréal, Solange Chaput-Rolland, frustrée de l'unilinguisme du discours prononcé par l'honorable Howard Green lors de l'évènement, confie sa colère à la passagère voyageant à ses côtés, Gwethalyn Graham. Elle découvre alors l'ouverture d'esprit et l'empathie de l'auteure canadienne-anglaise. Les deux femmes conversent sans animosité à propos du manque de bilinguisme à Ottawa et

des enjeux touchant la scène politique. Elles se disent alors que si des représentantes des « deux solitudes » parviennent à s'entendre, elles peuvent certainement servir de modèle. C'est dans ce contexte que prend forme *Chers ennemis : une Canadienne anglaise et une Canadienne française se disent leurs quatre vérités*, publié en 1963. Les lettres échangées adoptent un ton intimiste et se veulent une ode au dialogue et à la connaissance de l'Autre. Elles analysent le passé du pays, le pacte fédératif et tentent de trouver des solutions aux tensions qui divisent les Canadiens français et les Canadiens anglais. Elles s'entendent toutes les deux pour souligner les efforts qui doivent être consentis par les responsables politiques en faveur d'une meilleure représentation du français sur la scène politique, culturelle et scolaire. L'essai se conclut sur ces mots d'espoir signés par Gwethalyn Graham : « En terminant laissez-moi exprimer à mon tour l'espoir que ce dialogue sera repris et continué par d'autres. Le temps est venu pour les Canadiens de bonne volonté, Français et Anglais, d'accepter leur fraternité. »

À la suite de la parution de l'échange épistolaire en anglais et en français, les deux auteures reçoivent une bourse de la Commission du Centenaire de la Confédération pour entreprendre une tournée du Canada et poursuivre leur dialogue. Ce dernier se fit toutefois à une seule voix, Gwethalyn Graham décède en 1965. Après un voyage éreintant l'ayant transportée aux quatre coins du pays, Solange Chaput-Rolland publie le fruit de ses réflexions sur un pays divisé en 1966 dans l'essai *Mon pays, Québec ou le Canada?*. C'est le premier d'une dizaine de journaux politiques, intitulés *Regards*, qui paraissent jusqu'au milieu des années 1980. Au sein de ces journaux, Chaput-Rolland analyse les événements qui secouent la scène politique nationale et internationale, évoque ses sources d'inspirations littéraires et se confie

parfois sur sa vie familiale. Les relations entre le Québec et le Canada y sont longuement décortiquées. Observatrice privilégiée de la scène politique, Chaput-Rolland fréquente les congrès politiques, une myriade d'intellectuels et de journalistes et participe aux événements majeurs secouant le pays, que ce soit les États généraux du Canada français de 1967 ou les conférences constitutionnelles de 1968 et 1969. Nationaliste fervente, parfois impatiente devant la fermeture des Canadiens anglais face à la situation de la province francophone, elle ne perd toutefois jamais complètement espoir envers la fédération canadienne, seul rempart contre l'américanisation. Elle milite sur la scène publique et dans ses ouvrages pour un fédéralisme repensé, moins centralisateur et respectueux de la particularité du Québec. Elle ne se gêne d'ailleurs pas pour critiquer verbalement certains responsables politiques, notamment le ministre de la Justice, Pierre Elliott Trudeau, qu'elle qualifie de « pape de la Constitution » arrogant et peu sensible aux réalités québécoises.



Page couverture d'*Une femme face à la Confédération* par Marie-Blanche Fontaine, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965, 156 p.

Elle fonde également beaucoup d'espoir envers la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme mise sur pied en 1963 par le gouvernement libéral de Lester B. Pearson. Coprésidée par André Laurendeau et Davidson Dunton, cette commission a pour mandat de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs ». La Commission Laurendeau-Dunton doit aussi tenir compte de l'apport des autres « groupes ethniques » à la culture canadienne et des moyens de sauvegarder cet apport. Chaput-Rolland tisse notamment des liens d'amitié avec la seule femme commissaire, Gertrude Laing, avec qui elle entame un dialogue sur l'avenir du Canada. Née en 1905 à Tunbridge Wells dans le Kent en Angleterre et arrivée au Manitoba à l'âge de trois ans, Gertrude Laing est diplômée de l'Université du Manitoba en 1926. Elle reçoit l'une des premières bourses de son institution



Figure bien connue des médias, Solange Chaput-Rolland a laissé sa marque à Radio-Canada et CBC comme animatrice d'émissions d'affaires publiques et chroniqueuse politique. Sa carrière a été couronnée de nombreuses reconnaissances; elle a notamment été nommée officière de l'Ordre du Canada en 1975 et officière de l'Ordre national du Québec en 1985 (photo). Source : Ordre national du Québec, <https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=75>

pour aller faire des études supérieures à la Sorbonne à Paris. Francophile, érudite et engagée dans la communauté, elle a enseigné à l'école pour filles Riverbend à Winnipeg de 1928 à 1932, puis à l'Université du Manitoba de 1945 à 1950 en plus d'occuper la fonction de présidente du YWCA de

1941 à 1943 et de secrétaire de direction du War Service Board and Central Volunteer Bureau de 1942 à 1945. En 1963, elle est nommée commissaire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en raison de son bilinguisme, de sa provenance (il fallait des représentants de l'Ouest canadien) et du fait qu'elle était une femme. En effet, il paraissait bien à l'époque d'avoir une femme siégeant sur les comités.

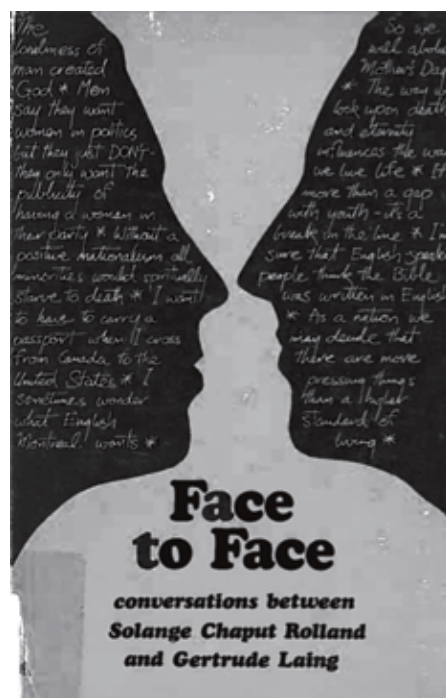
Elle se familiarise rapidement avec son rôle de commissaire. Elle lit intensivement sur l'histoire du Canada et du Québec et se rapproche du coprésident de la Commission, l'intellectuel québécois André Laurendeau, partisan de la notion de « société distincte ». Elle prend d'ailleurs la défense du Québec dans de multiples discussions à la Commission, travaille à l'amélioration des conditions du système d'éducation pour les francophones en situation minoritaire et s'inscrit parmi ceux qui militent pour un mandat large, redéfinissant les bases de la Confédération canadienne afin qu'elles soient plus équitables envers les deux groupes culturels principaux. En 1972, elle publie avec Solange Chaput-Rolland un ouvrage intitulé *Face to Face*, qui revient sur les années de la Com-



La Commission Laurendeau Dunton à Québec en juin 1964. De gauche à droite: Madame Gertrude Laing, MM. Clément Cormier, Neil Morrison, Paul Lacoste, Paul Wyczynski, Jean-Louis Gagnon, André Laurendeau, Wilfrid Hamel, Davidson Dunton, Jaroslav Rudnycky, Royce Frith et Frank Scott.

Les membres de la Commission Laurendeau-Dunton en 1964. Gertrude Laing, à l'extrême gauche en est la seule femme. (http://classiques.uqac.ca/contemporains/comeau_robert/andre_laurendeau/photographies/photo_11.html).

mission et témoigne de l'engagement de deux femmes désireuses de participer à l'amélioration des relations entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, entre le Québec et le reste du Canada en combattant les préjugés.



Page couverture de *Face to Face* de Solange Chaput-Rolland et Gertrude Laing, Toronto, New Press, 1972, 152 p.

UNE FEMME FACE À LA CONFÉDÉRATION

Si les voix féminines présentées jusqu'à maintenant croient aux vertus du dialogue et adoptent un regard critique envers le fédéralisme tout en l'appuyant, d'autres vont s'élever en faveur d'une solution plus radicale. C'est le cas de la fonctionnaire Marie-Blanche Fontaine. Née dans les Cantons-de-l'Est et ayant grandi dans le quartier Saint-Henri à Montréal, elle travaille à Washington en 1944 pour les services français sous l'autorité du Comité français de la libération nationale. Elle fait par la suite carrière aux Nations unies à Genève et comme traductrice parlementaire à Ottawa. En 1965, elle publie l'essai politique *Une femme face à la Confédération*

dans lequel elle dénonce les affres de la colonisation britannique qui enfreint la liberté des Canadiens français du Québec. Elle garde de mauvais souvenirs de son passage comme fonctionnaire à Ottawa où elle aurait eu besoin, selon ses dires, d'un masque à oxygène tant l'air y est étouffant pour les Canadiens français. Elle revendique un éloignement des institutions d'origine britanniques et suggère la fondation de nouvelles institutions parlementaires et judiciaires avec lesquelles les Canadiens français pourraient vivre et s'épanouir.

Elle conclut son essai par un plaidoyer en faveur de l'indépendance nationale, « comme instrument de salut [...] puis condition nécessaire au progrès continu de l'individu canadien-français et de la nation française d'Amérique ». Son ouvrage est d'ailleurs salué par l'historien Lionel Groulx dans les pages de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* en 1965.

ÊTRE UNE FEMME ET PENSER DANS LE CANADA DES ANNÉES 1960

Au cours des années 1960, les femmes, déjà plus présentes sur le marché du travail en raison de la Deuxième Guerre mondiale, se taillent progressivement une place dans certains bastions masculins. Toutefois, celles qui souhaitent prendre part à ces milieux font l'objet de nombreux commentaires déplacés dans les médias et sont victimes de préjugés. Gertrude Laing mentionne que le pire aspect de son expérience à la Commission Laurendeau-Dunton a été sa relation avec les médias. Elle qui souhaitait partager ses réflexions sur son engagement public et l'avenir du pays, se voyait constamment confrontée à des journalistes, pour la plupart masculins, souhaitant parler de son expérience personnelle en tant que seule femme à la commission. Lors de certains événements publics, des hommes étaient surpris qu'une femme si féminine puisse penser

comme un homme. Dans les articles à son sujet, elle était d'ailleurs souvent présentée comme la « grand-mère de l'Alberta », alors qu'elle avait pourtant une feuille de route professionnelle bien remplie. Les préfaces des journaux de Solange Chaput-Rolland sont également évocatrices des obstacles qui se dressaient sur le parcours des femmes souhaitant contribuer aux réflexions sur la Confédération. Signées majoritairement par des hommes, on y salue son courage, mais on y déplore son émotivité et son manque de raison. Afin de ne pas brusquer leurs collègues masculins, peu habitués à leur présence, certaines de ces femmes ont adopté un modèle d'engagement particulier, en demeurant « féminines », en critiquant les féministes qui reproduisaient des comportements trop masculins et en continuant leur travail de mère et d'épouse parfaites pour ne pas faire l'objet de trop de critiques.

Valérie Lapointe Gagnon est professeure adjointe en histoire à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.

Pour en savoir plus :

Solange Chaput-Rolland et Gwethalyn Graham. *Chers ennemis*. Montréal, Les Éditions du Jour, 1963.

Solange Chaput-Rolland. *Mon Pays, Québec ou le Canada?* Montréal, Le Cercle du livre de France, 1966.

Solange Chaput-Rolland et Gertrude Laing. *Face to Face*. Toronto, New Press, 1972.

Barbara M. Freeman. *The Satellite Sex: The Media and Women's Issues in English Canada, 1966-1971*. Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2001.

Marie-Blanche Fontaine. *Une femme face à la Confédération*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965.

Mason Wade (dir.). *La dualité canadienne. Essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais*. Toronto, University of Toronto Press/Les Presses de l'Université Laval, 1960.

QUI EST DONC L'ANCÊTRE DE GEORGE-ÉTIENNE CARTIER?

L'annonce de la mort de George-Étienne Cartier, survenue en Angleterre le 20 mai 1873, a suscité de nombreuses réactions. Quelques jours après son décès, Laurent-Olivier David publie un éloge dans *l'Opinion publique*. Dans cet article, il évoque les origines familiales de Cartier en disant que « le nom de Sir George évoque le premier et le plus grand souvenir de notre histoire, la découverte même du Canada. En remontant la chaîne de ses ancêtres, on arrive au frère même du célèbre navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier. Aucune famille ne possède donc une origine plus profondément enracinée dans le sol canadien, plus intimement liée à l'histoire de ce pays. »

George-Étienne, lui-même de son vivant, prend un malin plaisir à entretenir cette légende. Il nomme son domaine de campagne situé à Longue-Pointe, Limoilou, tout comme la maison de Jacques Cartier à Saint-Malo en Bretagne. De plus, lors du choix des éléments décoratifs pour les armoiries du Canada, Cartier demande l'introduction de fleurs de lys en l'honneur de Jacques Cartier. Ce souci de se rattacher à l'explorateur est aussi rappelé lors de l'octroi d'armoiries personnelles, en août 1868, alors que Cartier reçoit le titre de baronnet; celles-ci ressemblent étrangement aux armoiries de Saint-Malo, ville natale de l'explorateur.

Un autre membre de la famille Cartier se targue aussi d'être une descendante de Jacques Cartier; il s'agit de Victoria Cartier, née à Sorel le 4 août 1867



Affiche conservée à Bibliothèque et Archives Canada montrant les membres de la famille Cartier. MIKAN 4715353.

et décédée le 1^{er} janvier 1955, fille du notaire Louis-Eusèbe Désiré Cartier et d'Amélie Désiré Chapdelaine. Victoria connaît une brillante carrière en tant que pianiste et organiste et fonde une école de musique religieuse d'orgue et

de chant à Montréal. Lors d'un séjour en France en 1896 et 1897 pour parfaire ses connaissances musicales, elle organise une soirée artistique au bénéfice de l'érection d'une statue de Jacques Cartier à Saint-Malo.

Alors, posons-nous la question : George-Étienne et Victoria Cartier sont-ils apparentés ou non à l'explorateur Jacques Cartier? Après avoir établi leur généalogie respective, la réponse semble être négative, selon les informations que nous possédons actuellement.

L'ancêtre de George-Étienne Cartier est bien un Jacques Cartier, né et baptisé le 6 avril 1712 dans la paroisse Saint-Symphorien, à Pruillé dans le département de Maine-et-Loire, mais dans l'acte de baptême, on lit plutôt le nom de famille Quétier au lieu de Cartier. Le père de Jacques se prénomme Pierre et est journalier alors que sa mère porte le nom de Perrine Bommier. Ils se sont mariés le 4 juillet 1702 à La Membrolle-sur-Longuenée, dans la même région de France. Jacques arrive au pays en 1737 comme faux saunier, ayant été condamné en France pour avoir fait le trafic du sel. Il se marie le 6 juillet 1744 à Beauport avec Marguerite Mongeon; il est charpentier et marchand. On ne connaît pas sa date de décès, mais il a lieu avant le 14 septembre 1771 à Québec alors que le notaire Jean-Antoine Saillant dresse un inventaire de ses biens.

Marguerite Mongeon et Jacques Cartier ont quinze enfants dont seulement quatre ont atteint l'âge adulte et se

sont mariés. Parmi ceux-ci, mentionnons Jacques (1750-1814), grand-père de George-Étienne, marchand à Québec et à Saint-Antoine-sur-Richelieu, député du comté de Surrey au Parlement du Bas-Canada. Son frère, Joseph (1755-1825) fut marchand et maître de poste à Belœil. Marguerite Mongeon est décédée le 18 mars 1801 à l'âge de 76 ans.

Quand à Victoria Cartier, elle est une descendante de Guillaume Cartier, meunier originaire de Drain, évêché de Nantes, arrivé en Nouvelle-France en 1684 et inhumé à Saint-François-du-Lac le 1^{er} juin 1719.

Sylvie Tremblay, maître généalogiste agréé

Ascendance de George-Étienne Cartier

Jacques Cartier dit Langevin, et Marguerite Mongeon, 6 juillet 1744, Beauport

Jacques Cartier dit Langevin, et Cécile Gervais, 27 septembre 1772, Saint-Antoine-sur-Richelieu

Jacques Cartier dit Langevin, et Marguerite Paradis, 4 septembre 1798, Saint-Antoine-sur-Richelieu

George-Étienne Cartier et Hortense Fabre, 16 juin 1846, Montréal

Ascendance de Victoria Cartier

Guillaume Cartier et Françoise Grenier, 18 janvier 1685, Neuville

Guillaume Cartier et Clothilde Gamelin, 10 décembre 1722, Saint-François-du-Lac

Louis Cartier et Geneviève Hus, 12 janvier 1761, Sorel

Pierre Cartier et Louise Saint-Martin, 23 octobre 1797, Sorel

Édouard Cartier et Marie-Anne Éthier, 19 novembre 1893, Sorel

Louis-Eusèbe Cartier et Amélie Désirée Chapdelaine, 7 mai 1866, Sorel

Victoria Cartier

AP/CQ
Association des professeurs et des professeurs d'histoire des collèges du Québec

Un regroupement de
professeures et professeurs
d'institutions de niveau collégial publiques et privées,
francophones et anglophones,
qui contribue au rayonnement de l'histoire
dans leurs milieux.

Pour information: Jean-Louis Vallée
(418) 248-7164 poste 117 = jlvallée@cec.montmagny.qc.ca

Centre d'Archives Régionales
SÉMINAIRE DE NICOLET

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

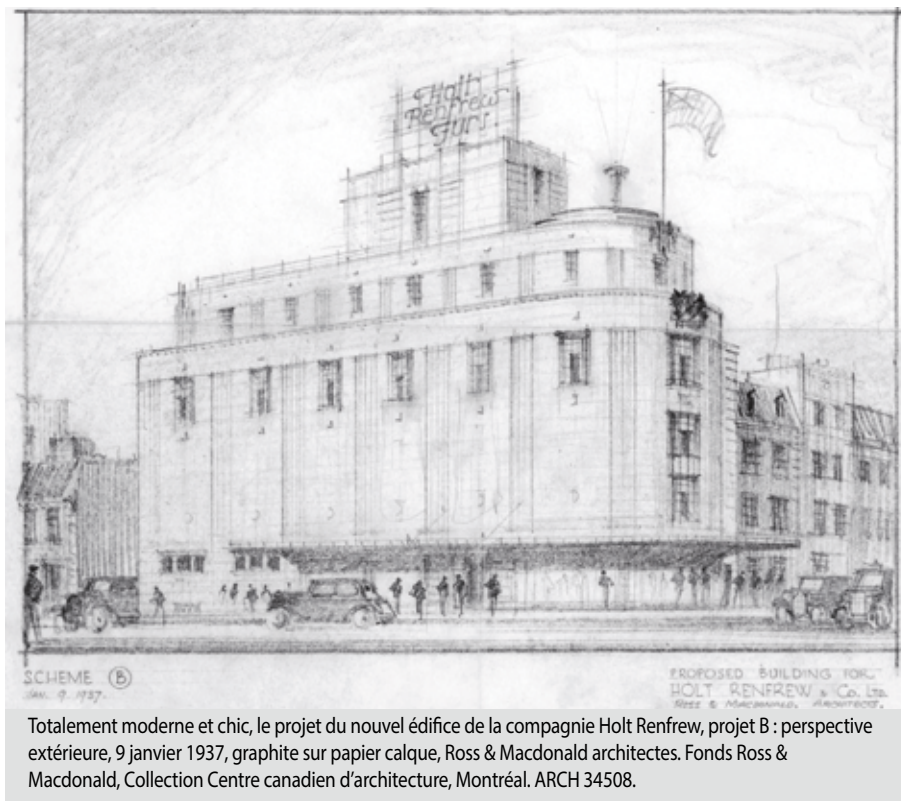
... témoin de notre histoire...

645, boul. Louis-Frédette, Nicolet J3T 1L6
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courrier électronique : seminairedenicolet@sogetel.net
Site internet : <http://archivesseminairenicolet.wordpress.com>

REMONTÉE DE HOLT RENFREW RUE SHERBROOKE

Les années 1930 ne sont pas des années fastes pour Montréal et l'ensemble de l'économie, aux prises avec une grave dépression. Pourtant la vie continue, tout n'est pas au ralenti. Dans les pages de *La Patrie* (13 septembre 1937), on apprend que Miss America a démissionné de son poste, préférant le mariage à la gloire. La Bourse de Montréal est à la hausse, Wall Street hésite. Les Montreal Royals viennent de terminer leur saison de baseball en triomphe, signant deux victoires contre les Leafs de Toronto. Un livreur de pain est victime d'un vol à main armée... On aperçoit l'annonce, pleine page, de Dupuis Frères qui encourage les dames à acheter des manteaux avec des cols de fourrure. Curieusement, il n'y aucune mention de l'ouverture du nouveau magasin de la compagnie Holt Renfrew. Les lecteurs du journal ne faisaient peut-être pas partie de la clientèle pressentie, du moins à court terme.

L'ancêtre de Holt Renfrew voit le jour à Québec en 1837. Dix ans plus tard, la maison s'établit rue De Buade dans la haute-ville. Spécialisée dans la vente des fourrures, elle compte la royauté anglaise et le premier ministre John A. Macdonald parmi ses clients. En 1889, on ouvre une succursale à Toronto. En 1910, c'est au tour de Winnipeg et de Montréal. L'entreprise est dirigée à partir du siège social, à Québec. Tout cela change en 1919 alors que le siège social est déménagé à Montréal. Une nouvelle génération a pris le contrôle. Quinze ans plus tard, Holt Renfrew est encore présent rue Sainte-Catherine, l'artère commerciale par excellence de la métropole. Mais la dépression



Totalement moderne et chic, le projet du nouvel édifice de la compagnie Holt Renfrew, projet B : perspective extérieure, 9 janvier 1937, graphite sur papier calque, Ross & Macdonald architectes. Fonds Ross & Macdonald, Collection Centre canadien d'architecture, Montréal. ARCH 34508.

a rattrapé la compagnie. Ses locataires tardent à payer leur loyer. Les immeubles à Québec ont perdu à eux seuls 3 600 \$ en 1933. Le budget (1933-1934) pour la charité est augmenté de quelques centaines de dollars afin d'aider les pauvres. Par contre, l'ancien gérant à Winnipeg a démarré sa propre entreprise. On lui coupe sa pension. L'ancienne responsable du rayon des gants et des bas – au magasin de Montréal – est licenciée, mais sans pension, car elle a été l'objet de nombreuses plaintes de la part des clients. Le contexte invite les employeurs à être plus rigoureux.

Au cours des années 1930, Holt Renfrew est à la recherche d'un second souffle. Malgré le contexte difficile, on décide

que la solution est d'investir. Plutôt que de rester petit, il faut agrandir. Plutôt que de viser le bas du marché, il faut cibler le haut de gamme. En novembre 1936, on achète la propriété rue Sainte-Catherine du géant américain F.W. Woolworth. Woolworth, le Walmart de son époque, dispose déjà d'une quinzaine de succursales à Montréal vers 1938. Son concurrent S.S. Kresge, établi coin Sainte-Catherine et Victoria tout près du magasin Eaton, compte pour sa part sept magasins dans la métropole. Kresge se porte acquéreur de l'immeuble du bijoutier Mappins en 1936. Alors que Woolworth's et Kresge se mesurent à la concurrence des grands magasins de la rue Sainte-Catherine – Eaton, Simpson, etc. – Holt Renfrew quitte socialement et géogra-

phiquement ses compétiteurs pour s'établir rue Sherbrooke, au coin de la rue Mountain, dans un quartier plus huppé, loin des foules qui se rendent aux matchs du Forum dans l'ouest de la ville. Il n'y a pas de tramway rue Sherbrooke – il faut descendre rue Sainte-Catherine pour le prendre –, mais il y a quelques trajets d'autobus, en 1941. Rue Sherbrooke, on trouve de prestigieuses institutions telles que l'Université McGill, le Musée des beaux-arts, le chic hôtel Ritz-Carlton, des clubs privés (United Services Club, Mount Royal Club). L'importante galerie d'art de William Watson y est située depuis 1932. On trouve des maisons de chambres pour gens ordinaires. Aux dires d'un expert de Westmount Realities, le prestige de la rue serait considérablement rehaussé si les autorités de la ville empêchaient celles-ci de poser des *unsightly* affiches à l'extérieur de leurs immeubles. Dans l'ensemble, il s'agit d'un secteur qui, avec les anciennes demeures de la bourgeoisie montréalaise, respire le confort. L'ancien château de Van Horne, coin McTavish et Sherbrooke, est encore habité par ses descendants. Il regorge de splendides peintures et sculptures qui témoignent du bon vieux temps du Golden Square Mile de l'élite montréalaise.

Le nouveau magasin Holt Renfrew, œuvre de la firme d'architectes Ross et MacDonald, est construit de janvier à septembre 1937 et compte six étages. La carte Goad (1940) indique qu'il y a un surveillant de nuit. En bas, au sous-sol, se trouvent les fournaies, les standardistes, qui répondent au téléphone, et le *shipping department*. Là-haut, aux cinquième et sixième étages, il y a les ateliers, et donc d'autres employés et les entrepôts de fourrure. Le quatrième abrite un salon de beauté pour dames et les bureaux de la compagnie. Chez Holt Renfrew, on offre de tout pour les acheteurs de bon goût : gants et fourrures au rez-de-chaussée;

chapeaux au deuxième; le troisième abrite le rayon des robes et celui des vêtements de sport (*sportswear*). Rien n'est négligé dans le décor. La luxueuse *powder room* (deuxième) est équipée de tables recouvertes en vitre vis-à-vis des miroirs. L'ascenseur *of the most modern design* permet aux clients de se déplacer d'un étage à l'autre. Chaque rayon dispose de son propre décor : mur bleus pour montrer les robes, murs jaunes pour le *sportswear*. Les boiseries varient dans les différents rayons. Les produits sont dissimulés derrière le décor, les clients attendent dans une sorte de salon où on apporte la marchandise. On tourne ainsi le dos aux pratiques traditionnelles qui consistent à séduire le consommateur en disposant la marchandise à perte de vue.

Il s'agit d'une expérience spécifique de magasinage pour gens distingués et fortunés. Chez Holt Renfrew, on poursuit une stratégie commerciale originale qui tranche avec l'ambiance plutôt « misérable » des années 1930. Cette stratégie perdure après la Seconde Guerre mondiale, alors que Holt Renfrew obtient l'exclusivité de la distribution canadienne de la marque Christian Dior. Des ententes suivront avec d'autres designers parisiens et italiens. La mode de Rome et Paris s'invite dans les rues de Montréal. Elle y laisse des traces, tout comme le décor de l'ensemble des boutiques, des galeries, des magasins et des édifices. De nos jours, quand on se déplace rue Sherbrooke en direction est, à partir de Guy, on sent encore l'ambiance de confort et de luxe. Cela me rappelle que nos villes sont faites de briques et de mortier, certes, mais aussi d'un tissu social qui englobe nos demeures, nos vêtements et nos goûts. Ainsi, les mentalités s'incrustent dans l'espace.

John Willis
Conservateur histoire économique
Musée canadien de l'histoire



HECTOR-LOUIS LANGEVIN À LA CONFÉRENCE DE LONDRES (1866-1867)



Au milieu du XIX^e siècle, Londres est une ville industrielle en plein essor qui profite des nouvelles technologies qui voient le jour à cette époque pour moderniser ses infrastructures. En 1866, lorsque Hector-Louis Langevin passe dans la capitale britannique, il peut ainsi être témoin des travaux d'aménagement des berges de la Tamise qui ont cours depuis le début des années 1860 (« Progress of the Southern Embankment of the Thames at Lambeth », *The Illustrated London News*, 23 juin 1866, p. 608.).

En 1866, Hector-Louis Langevin est appelé à se rendre à Londres pour participer à la conférence qui s'y tiendra dans le but de rédiger la version finale de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) et d'en assurer l'adoption par le Parlement impérial. S'il profite de l'occasion pour retrouver la capitale britannique avec plaisir, femme et enfants lui manquent cruellement et il ne se passe pas une semaine sans qu'il ne leur adresse plusieurs lettres pour les tenir au fait de son quotidien dans les vieux pays. Cette abondante correspon-

dance conservée au Centre d'archives de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Fonds Famille Hector Langevin, P134) permet non seulement de pénétrer dans l'intimité d'un homme qui se retrouve loin des siens, mais aussi d'en apprendre plus sur les jeux de coulisses qui s'opèrent à cette occasion et sur les rapports de force qui existent entre les différents délégués. Après avoir fait le voyage avec M^{re} Thomas Louis Connolly, archevêque catholique d'Halifax, William McDougall et la fille de ce dernier à bord du *China*, Lan-

gevin arrive à Londres le 17 novembre 1866. Tous les délégués ne sont toutefois pas encore arrivés, mais cela n'empêche pas ceux qui sont déjà là de commencer à tenter de tirer leur épingle du jeu ou de rallier des collègues à leur cause. Il est ainsi question d'offrir à Langevin le poste de gouverneur de la baie d'Hudson lors d'une rencontre entre McDougall, le magnat des chemins de fer Edward W. Watkin et l'un des directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Si cela n'intéresse guère Langevin puisqu'il lui faudrait aller demeurer à

la Rivière-Rouge et que cela « serait [l']enterrement vivant », il se garde bien de refuser au cas où cela pourrait profiter à un ami. Lorsque les travaux de la conférence commencent en décembre, les délégués entremêlent travail, mondanités et affaires personnelles. Langevin occupe ainsi son temps à travailler sur l'AANB et à régler des affaires au sujet de mines dans lesquelles il a investi en journée et à fréquenter les théâtres de la capitale en compagnie de ses collègues en soirée.

S'il existe une certaine solidarité entre les délégués canadiens de passage à Londres, Langevin se sent cependant par moments bien seul. George-Étienne Cartier et lui sont en effet les seuls francophones catholiques parmi les membres de la délégation et Cartier passe tellement de temps dans les salons londoniens qu'il est bien souvent loin du Westminster Palace Hotel où se sont installés les délégués du Canada-Uni. Qu'à cela ne tienne, Langevin, « quoique seul parmi les loups »

bien loin de se sentir interpellé par les invitations à flirter avec l'Église d'Angleterre qu'il reçoit de la part de ses collègues. Dans une lettre à sa mère, le 25 novembre 1866, il révèle en effet que « McDougall, sa fille, M^{lle} [Susan Agnes] Bernard & sa mère viennent de partir pour aller à leur office protestant à l'Abbaye de Westminster. Ils m'ont invité à aller avec eux, mais je trouve leur église assez froide comme elle est, sans aller me glacer avec leur sermon et leur service qui ne parle pas au cœur. » S'il existe une certaine porosité entre catholiques et protestants au sein des élites et si Langevin prend plaisir à fréquenter ses collègues anglicans, il demeure toutefois pétri d'une culture fortement marquée par un catholicisme ultramontain. Il subsiste une frontière qu'il ne désire pas franchir. En contrepartie, cela ne l'empêche pas d'assister au mariage de John A. Macdonald et de Susan Agnes Bernard en l'église anglicane St George Hanover Square le 16 février 1867 et de participer aux festivités qui s'ensuivent.

gués en novembre et en décembre, les mois de janvier, février et mars voient quelques tensions surgir. Langevin craint que la nature de l'union ne soit modifiée à la dernière minute et sent le besoin de prolonger son séjour afin de s'assurer « que le Bill passe et qu'on n'y met rien pour en changer la nature et enfoncer le Canayien ». Qui plus est, les rancunes et les amertumes de chacun ressortent à mesure que la tension se fait de plus en plus vive. À la mi-février 1867, lorsque le secrétaire d'État aux Colonies, Henry Howard Molyneux Herbert, 4^e comte de Carnarvon, invite Langevin à dîner alors qu'il a déjà reçu Macdonald, Cartier et Galt près de trois mois plus tôt, l'ancien maire de Québec laisse savoir à sa femme que « [c]omme il a attendu longtemps pour m'inviter, je lui ai fait dire que j'étais invité ailleurs pour ce jour-là. Je veux apprendre à ces petits grands nobles qui n'ont souvent dans la tête que le sang plus ou moins noble qui s'y trouve, que nous ne tenons pas à leurs invitations. » Le 27 février, c'est au tour de la reine de convier Macdonald, Cartier, Tupper, Galt et Tilley et de provoquer un certain mécontentement parmi la délégation canadienne. Aux dires de Langevin, « [p]lusieurs de nos collègues du Canada et des Provinces [maritimes] sont offusqués à ce sujet. Comme si nous pouvions tous être présents à la fois lorsque la Reine ne reçoit que 260 personnes! »

N'empêche, l'AANB est finalement adopté par la Chambre des communes le 4 mars 1867 et Langevin estime ensuite qu'il peut enfin regagner Québec. Il rentre ainsi le 26 mars satisfait du travail accompli avec le sentiment que « c'est un grand événement pour le Canada & l'Empire, et c'en est un grand pour moi puisque j'ai eu la main à ce grand œuvre et que j'ai pu rester à mon poste sans manquer aux principes et sans risquer en quoi que ce soit l'avenir du pays ».

Alex Tremblay Lamarche



En 1866, quand Hector-Louis Langevin se rend avec les autres délégués canadiens à Londres pour faire adopter l'AANB au parlement impérial, il loge à environ 300 mètres du palais de Westminster (Félix-Hilaire Buhot, *Westminster Bridge or Westminster Clock Tower*, 1884, gravure, New York Public Library).

(l'expression est de sa plume), continue à respecter les prescriptions de l'Église catholique en faisant ses deux jours maigres par semaine. Il est également

Les derniers mois que Langevin passe à Londres s'avèrent toutefois plus difficiles. Alors qu'il semblait régner une certaine camaraderie entre les délé-

UN ÉTÉ MER ET MONDE

450^E ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOYAGE DE JACQUES CARTIER



Avers et revers de la médaille de Raoul Hunter, 1984, (Coll. de l'auteur).

Le 24 juillet 1534, Jacques Cartier débarque à Gaspé et prend possession du pays au nom de François I^{er}, roi de France.

Né à Saint-Malo en 1491, le navigateur est présenté au roi en 1532 et celui-ci le mandate pour rechercher un passage vers l'Asie. À la tête d'une flotte comprenant deux navires, il quitte Saint-Malo le 20 avril et se retrouve dans le golfe Saint-Laurent dont il entreprend l'exploration le 10 mai.

Il a de nombreux contacts avec les Amérindiens et ramène avec lui en France les deux fils du chef Donnacona. Il rentre à Saint-Malo le 5 septembre 1534 et se rend à Paris faire rapport au roi.

Il repart de Saint-Malo le 19 mai 1535 avec trois navires, la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine*, l'*Émerillon* et les deux fils de Donnacona. Avec leur aide, il explore

le fleuve Saint-Laurent et arrive le 3 septembre à l'île d'Orléans où il retrouve Donnacona. Il poursuit son voyage avec l'*Émerillon* jusqu'au lac Saint-Pierre, où il laisse son navire pour poursuivre en barque jusqu'à Hochelaga (Montréal), le 2 octobre. Il nomme la montagne du nom de mont Royal qui donnera son nom à la ville. Il retourne à Stadaconé (Québec), où ses hommes avaient érigé un fortin. Surpris par l'hiver et les glaces qui emprisonnent les navires, il se résout à passer la saison froide à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix (devenue aujourd'hui la rivière Saint-Charles).

Rapidement, ses hommes souffrent de scorbut. 25 hommes d'équipage sur 110 meurent. Il apprend que les Micmacs possèdent une potion. En l'utilisant, plusieurs sont guéris. Au printemps, il repart vers la France en laissant la

Petite Hermine, faute d'équipage, mais en ramenant Donnacona et ses deux fils. Il arrive à Saint-Malo en juillet 1536, convaincu d'avoir exploré une partie des côtes de l'Asie.

Fasciné par les récits de Cartier et de Donnacona, le roi se laisse convaincre de lancer une troisième expédition en 1541 qui sera placée sous le commandement de Jean-François de La Rocque de Roberval. Après plus de deux ans de préparation, Cartier quitte la France avant Roberval, arrive à Québec en août 1541 et fait ériger le fort de Charlesbourg-Royal près de Cap-Rouge. Il y passe l'hiver et accumule de l'or et des diamants. Au printemps de 1542, il repart pour la France, rencontre Roberval à Terre-Neuve et poursuit son chemin. Sitôt arrivé, il fait expertiser les richesses qu'il a ramenées et qui se révéleront de

la pyrite et du quartz, d'où l'expression « faux comme diamants du Canada ».

Il se retire à son manoir de Limoëlou, près de Saint-Malo et y décède le 1^{er} septembre 1557. Son corps repose aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Malo.

En 1934, le Canada avait célébré le 400^e anniversaire du voyage de Cartier, surnommé le « découvreur du Canada ». Ce titre fut contesté depuis l'admission de Terre-Neuve en 1949, découverte par l'anglais John Cabot en 1497. Une première : le ministre des travaux publics de France, Pierre-Étienne Flandin, visite le pays pour l'occasion.

En 1984, on ne veut être en reste. De grandioses cérémonies de commémoration sont organisées à Gaspé et à Québec. Ce sera Un été mer et monde. Le 18 juin, une commémoration est faite à Gaspé devant la cathédrale. Le 22 juin a lieu la cérémonie d'ouverture de Québec '84 et deux jours plus tard, les premiers grands voiliers arrivent pour

y défilé le 30 juin. Le 19 août, on donne le signal de départ de la Transat Québec-Saint-Malo. Puis, le 9 septembre, le pape Jean-Paul II débute à Québec sa visite au Canada.

La Monnaie royale du Canada a émis un dollar commémoratif pour célébrer l'événement. Deux médailles ont aussi été frappées, l'une pour Québec et l'autre pour Gaspé, toutes deux signées Raoul Hunter.

Celle de Québec est en aluminium et d'un diamètre de 70 mm. Sur l'avvers, on perçoit un navire voguant vers l'est et la silhouette de la ville de Québec, le tout surmonté des mots « Québec 1534-1984 ». Le revers représente des flots.

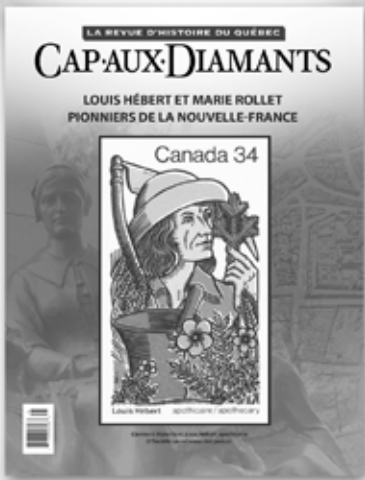
La médaille de Gaspé est lourde et de forme presque rectangulaire. Elle est en bronze, mesurant 68 mm de largeur et 63 mm de hauteur et d'un poids de 307 grammes.

L'avvers représente les deux bateaux de Cartier naviguant sur des flots agités, avec le visage de l'explorateur. Aux

quatre coins, en bas à droite, l'écu à trois fleurs de lys avec la devise *Le Roy de France*, à gauche, GASPÉ 24 juillet 1534, en haut, les mots Jacques Cartier et de l'autre côté, la signature de l'artiste. Au revers, on aperçoit des voiles et des flots avec l'inscription Gaspé '84.

Né à Saint-Cyrille-de-Lessard en 1926 et après des études à l'École des beaux-arts de Québec et à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, Raoul Hunter a été caricaturiste pour le quotidien *Le Soleil* de Québec de 1956 à 1989. Comme sculpteur, on lui doit notamment les monuments de Marie Gamelin, à la station de métro Berri-UQAM de Montréal, des marins de la marine marchande du Canada, au Vieux-Port de Québec, de Félix Leclerc, à l'Île d'Orléans, de René Lévesque au Cégep de Gaspé, de Jean Lesage à Berthier-sur-Mer.

DENIS RACINE AIG



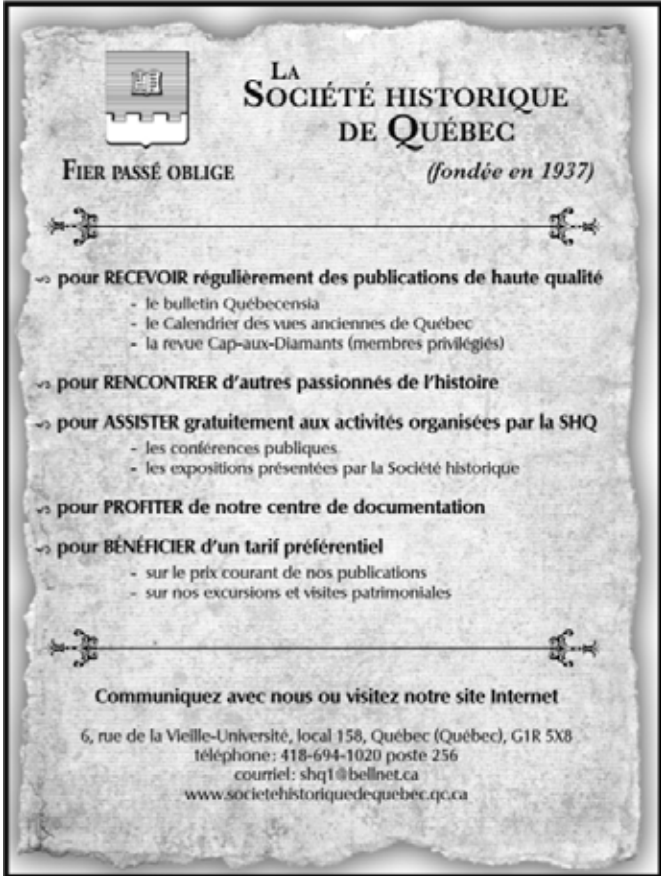
LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS
 LOUIS HÉBERT ET MARIE ROLLET
 PIONNIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE
 Canada 34

**GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE :
 DEUX SOEURS**

Abonnez-vous à
CAP-AUX-DIAMANTS
 en commandant au
(418) 656-5040

Tél : (418) 656-5040
 revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez le site web :
 www.capauxdiamants.org



**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
 DE QUÉBEC**
 (fondée en 1937)

FIER PASSÉ OBLIGE

- pour RECEVOIR régulièrement des publications de haute qualité
 - le bulletin Québecensia
 - le Calendrier des vues anciennes de Québec
 - la revue Cap-aux-Diamants (membres privilégiés)
- pour RENCONTRER d'autres passionnés de l'histoire
- pour ASSISTER gratuitement aux activités organisées par la SHQ
 - les conférences publiques
 - les expositions présentées par la Société historique
- pour PROFITER de notre centre de documentation
- pour BÉNÉFICIER d'un tarif préférentiel
 - sur le prix courant de nos publications
 - sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

6, rue de la Vieille-Université, local 158, Québec (Québec), G1R 5X8
 téléphone : 418-694-1020 poste 256
 courriel : shq1@bellnet.ca
 www.societehistoriquedequébec.qc.ca

LE PEINTRE À HAUTEUR D'HOMME



Antoine Dumas, *Portrait d'académicien* (1980).

Antoine Dumas aime rappeler que, lorsqu'il était jeune, il accompagnait son père, courriériste parlementaire du quotidien *l'Action catholique*, et allait porter ses textes à l'atelier d'impression. Qui plus est, la famille habitait rue Garneau dans le Vieux-Québec, dans une maison qui abritait l'imprimerie Laflamme, dont le propriétaire était le grand-père maternel d'Antoine. « À l'époque de ma petite enfance, je me suis souvent endormi au son des presses qui roulaient à plein régime », avoue-t-il. C'est dans cet environnement communicationnel que s'affirme le talent artistique d'Antoine Dumas dont on peut dire sans flagornerie qu'il est un des trésors du patrimoine culturel de la ville de Québec. Conversation

amicale avec celui que le journaliste Laurent Laplante a surnommé « le peintre citoyen ».

Serge Pallascio : Vous avez déjà affirmé que vous n'étiez qu'une sorte de journaliste. Que vouliez-vous dire?

Antoine Dumas : Je me considère comme un artiste réaliste, et parfois même terre à terre, plutôt qu'un artiste idéaliste. À une certaine époque, on disait de moi que j'étais le second Jean Paul Lemieux. Et je répondais qu'il fallait faire attention, que Lemieux était un véritable poète qui vibrait aux beautés de la nature. Moi, j'ai besoin d'un contact avec le réel. Je crois que ce sont les faits

qui donnent les émotions et non les atmosphères. Celles-ci arrivent après et viennent remplir la réalité qui m'est donnée. La réalité d'abord, l'émotion ensuite!

S.P. : On retrouve chez vous une mise en image qui tient du documentaire? Vos œuvres sont, la plupart du temps, extrêmement localisées dans le temps et dans l'espace et les référents sociopolitiques sont très présents. Dans *La table des négociations* (1979), par exemple, on reconnaît sans peine les chefs syndicaux de l'époque tandis que *La chasse à l'électeur* (1980) est une allusion directe au Mouvement souveraineté-association. Sans compter vos œuvres qui donnent

à voir des groupes sociaux comme la famille ou le couple dans des décors bien typés.

A.D. : J'aime situer mon regard « à hauteur d'homme ». Je suis fasciné par l'observation des humains et des rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Dans chaque tableau, il faut un point de départ. Dans *La table des négociations*, j'ai voulu mettre en scène le patronat et les syndicats qui s'affrontent mais, en même temps, partagent un luxueux festin tandis que le peuple assiste impuissant, par la fenêtre, à cette mise en scène.

S.P. : Diriez-vous que vous êtes un caricaturiste « haut de gamme » en ce sens que vous êtes largement tributaire, dans votre inspiration, de l'actualité et de l'état du monde?

A.D. : Je ne suis pas contraint à une production quotidienne. Je cherche à prolonger le fait et à le montrer dans son intemporalité, comme l'est l'affrontement entre le patronat et les syndicats. C'est un problème social permanent.

S.P. : D'où votre parti pris pour une représentation visuelle qui privilégie le figuratif?

A.D. : Le figuratif est une façon de peindre qui permet de faire un constat tandis que le non-figuratif serait plutôt une incitation. Dans celui-ci, les couleurs et les formes que vous voyez vous font penser à quelque chose qui peut être différent de ce que comprend une autre personne. On vit une émotion plus ou moins fugitive qui crée une incitation à se demander ce que propose le peintre.

S.P. : Quel serait le thème le plus récurrent de votre œuvre?

A.D. : Ma première préoccupation est nationale. J'aime le Québec. Mais en même temps, je trouve qu'il y a des contradictions. Comment peut-on concilier la préoccupation de l'environnement avec la construction d'un gigantesque pipeline? Mon deuxième plaisir, c'est la ville de Québec qui est un lieu exceptionnel. Je l'aime comme on aime une femme.

S.P. : Pourquoi peignez-vous? Croyez-vous que l'Art peut changer le monde?

A.D. : Je peins pour rendre les gens heureux et conscients. L'Art délivre le monde de la violence et l'apaise.

À 84 ans, Antoine Dumas a toujours « l'œil américain ». Il regarde la vie avec lucidité, sans nostalgie, et se définit lui-même comme « l'artiste d'une époque », celle des années 1960-1970. Le caractère éphémère de l'univers virtuel le laisse plutôt sceptique. Reste en lui le sentiment de plénitude qui lui fait reprendre à son compte le bel aveu du poète chilien Pablo Neruda, « J'avoue que j'ai vécu ».

ANTOINE DUMAS EN CINQ TEMPS

Premier émoi artistique. « L'arrivée du paquebot *Empress of Britain* dans le port de Québec en 1939. J'avais sept ans et mes premiers dessins ont été inspirés par lui. »

L'œuvre visuelle qui a le plus bouleversé l'évolution de l'art en Occident. « *Guernica* que Pablo Picasso a réalisé en 1937. »

Artiste visuel de référence. « Henri Matisse. Dans ses tableaux, les formes sont toujours simplifiées alors que la couleur envahit et transforme les intérieurs. »

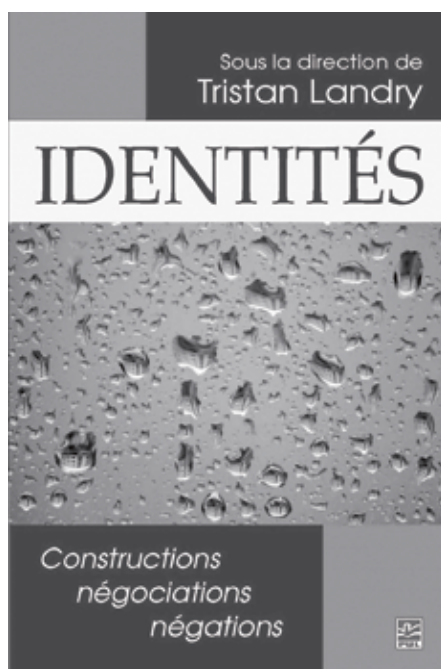
L'œuvre visuelle que j'aurais aimé réaliser. « Aucune à vrai dire parce que l'œuvre d'un créateur ne peut appartenir qu'à lui seul. Il ne reste plus qu'à l'admirer. »

Autoportrait. « Si je n'étais pas un artiste visuel... j'aurais aimé être un historiographe. Quelqu'un qui s'intéresse à un lieu ou à une certaine période de l'Histoire et non à l'Histoire universelle. C'est pourquoi la ville de Québec occupe une place capitale dans mes toiles. »



Antoine Dumas, *La table de négociation* (1976).

Serge Pallascio



Tristan Landry (dir.). *Identités : constructions, négociations, négations*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 232 p.

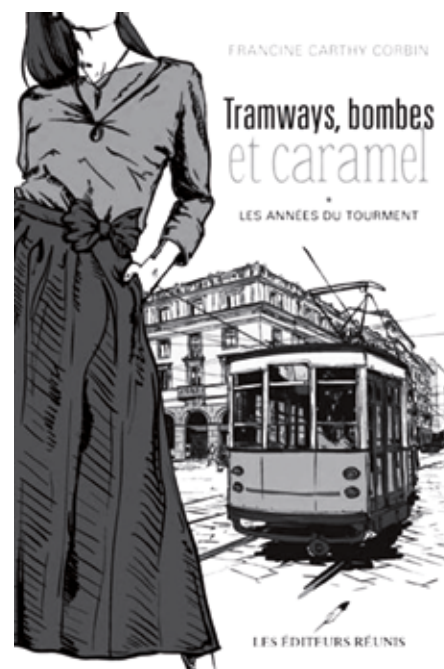
Dans un contexte d'accélération des mouvements migratoires, d'ouverture des frontières et de mondialisation, les individus et les sociétés tendent aujourd'hui à se questionner quant à leur identité. Ces préoccupations se reflètent dans le milieu académique actuel, puisque les thématiques identitaires forment une fraction significative des problématiques abordées par les chercheurs. Tristan Landry, dans un ouvrage collectif consacré à la question, rend compte de cet essor du concept d'identité dans l'étude de l'histoire. Ralliant autour de lui des chercheurs de divers milieux, Landry a su combiner les nombreux angles d'approche pour construire un ouvrage multidisciplinaire dans lequel l'identité forme le socle. Tout d'abord, il relie différents cadres spatiaux. Que ce soit en Afrique, en Europe de l'Est, en Extrême-Orient, en Amérique ou encore dans l'Iran d'aujourd'hui, les phénomènes identitaires se reflètent selon les réalités spécifiques à ces

endroits. Ensuite, la diversité des cadres temporels, qui se situent entre le XVII^e siècle et aujourd'hui, permet de saisir à plusieurs degrés la source de ces phénomènes. Enfin, l'ouvrage se distingue par la variété des thématiques abordées. La mémoire collective, les symboles culturels, les mythes et la violence représentent différents aspects qui cimentent les identités. Alors que ces nombreux éléments pourraient constituer un ensemble hétéroclite, le fait de les lier au concept d'identité donne une cohérence d'ensemble à cet ouvrage. Si l'application de l'identité dans la science historique a fait l'objet de critiques et de remises en question, la variété des contributions illustre la vitalité et surtout le potentiel de ce concept. À la lecture de cet ouvrage, le lecteur se sentira proche des cultures étudiées. Celui-ci offre en quelque sorte un voyage dans le temps et dans l'espace où, avec la multiplicité des cadres abordés, le lecteur aura l'impression de réaliser une immersion culturelle et sera surtout sensibilisé à plusieurs phénomènes identitaires. Il bénéficiera ainsi de différentes perspectives sur l'Autre, lui permettant, par le fait même, de multiplier ses angles d'approche quant à sa propre identité.

Louis-Patrick St-Pierre

Francine Carthy Corbin. *Tramway, bombes et caramel*. (Tome 1. Les années du tourment). Les Éditions réunies, Marieville, 2015, 414 p.

L'histoire débute en 1939 alors que la Seconde Guerre mondiale est sur le point d'éclater. À Québec, en Basse-Ville, Carmel, entourée de sa famille, mène une petite vie tranquille jusqu'au jour où elle croise Joseph Courtin, un bel ingénieur anglophone aux grandes



ambitions. Dans un contexte historique bien particulier, les deux tourtereaux devront apprendre à se connaître et à se faire confiance malgré les embûches et l'opinion des autres.

L'auteure décrit les lieux comme si nous y étions. Nul doute qu'elle connaît les villes de Québec et de Montréal sur le bout des doigts. Ayant habité à Québec pendant plus de 30 ans, pas étonnant qu'elle décrive si bien la ville et son décor unique. Les personnages sont attachants et authentiques. Très vite, on se prend d'affection pour les deux héros, mais aussi pour les membres de leur entourage qui contribuent à enrichir l'environnement dans lequel les deux personnages principaux évoluent.

Il est intéressant de voir comment Francine Carthy Corbin traite de sujets difficiles comme les conditions de travail des femmes dans les usines, la peur de la conscription et les mariages arrangés dans le but d'éviter l'enrôlement avec une telle aisance. Avec elle, aucun sujet ne semble trop lourd ou difficile à aborder.

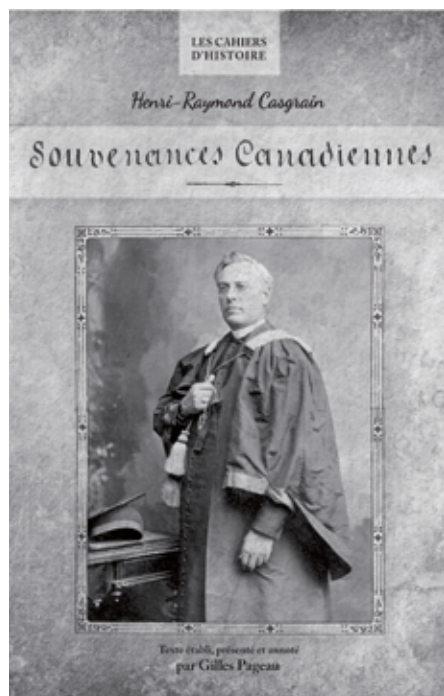
Jusqu'où iront nos deux héros pour fuir le conflit mondial et vivre leur amour au grand jour? Quittant rapidement la ville de Québec après leur mariage, ils iront s'installer à Montréal et Carmel devra

alors traverser une grande période d'adaptation dans ce nouvel univers totalement inconnu. Heureusement, elle pourra compter sur la collaboration de son voisinage.

Ce premier tome d'une série de trois ouvre la porte sur une saga historique de grande qualité. Le volet final étant disponible en librairie depuis mars 2016, il n'est pas nécessaire de patienter longtemps pour connaître le dénouement de cette grande et belle histoire d'amour entre deux êtres que tout semblait vouloir séparer.

Les lecteurs avides d'histoire, de passion, de romantisme et d'action seront servis avec ce premier tome, mais sans doute également avec toute la série de *Tramway, bombes et caramel*. Francine Carthy Corbin nous prouve que l'amour véritable peut triompher de tout.

Johannie Cantin



Henri-Raymond Casgrain. *Souvenances canadiennes*, texte établi, présenté et annoté par Gilles Pageau. La Pocatière, Société historique de la Côte-du-Sud, 2016, 559 p. (Coll. « Les Cahiers d'histoire », n° 28)

Après nous avoir livré *Évocations du fleuve Saint-Laurent* dans l'œuvre d'Henri-Raymond Casgrain, en 2011, Gilles Pageau récidive en nous présentant cette fois des textes inédits de l'abbé originaire de Rivière-Ouelle. Ces *Souvenances* constituent en fait les mémoires de l'écrivain, qu'il avait lui-même tenté de faire éditer, au Québec et en France, mais qui étaient demeurées à l'état de tapuscrit. Trois copies sont connues : Gilles Pageau a utilisé celle qui a été donnée par l'abbé Casgrain au Collège de Sainte-Anne, son *alma mater*, et qui est toujours conservée aux Archives de la Société historique de la Côte-du-Sud.

Comme l'écrit l'auteur, les *Souvenances* tiennent à la fois des mémoires et de l'autobiographie. Casgrain y raconte sa vie en mettant l'accent sur ses activités professionnelles. Il parle des mœurs, des coutumes et des légendes de la Côte-du-Sud, mais il livre également des souvenirs d'enfance, évoque des influences familiales ou intellectuelles, qui aident à comprendre sa personnalité. C'est donc à la fois le parcours d'un prêtre-écrivain, l'ethnologie d'une région et la sociologie d'un milieu culturel qui se révèlent au fil des 18 chapitres de l'ouvrage.

Fier de ses origines, Casgrain était un homme à la santé fragile qui s'est plongé très vite dans la littérature et l'histoire. Auteur prolifique – selon une recension de la professeure Manon Brunet, il a publié 85 ouvrages et plus de 200 articles –, il a été l'animateur d'un mouvement identifié comme l'École littéraire ou patriotique de Québec, qui se réunissait dans la librairie du poète Octave Crémazie, dans la côte de la Fabrique. Le témoignage de Casgrain sur cet aspect de sa carrière est particulièrement intéressant. S'il parle surtout de ses accomplissements, il nous plonge également au cœur de la vie littéraire naissante du Canada français.

Gilles Pageau a choisi de ne pas reproduire intégralement les *Souvenances* de l'abbé Casgrain. Cette décision l'a amené à remanier la table des matières.

Les 51 chapitres de l'œuvre originale ont ainsi été ramenés à 18, mais en respectant l'esprit des mémoires. Seuls les chapitres relatant des voyages à l'étranger n'ont pas été retenus. Ce choix a été fait en fonction des objectifs de l'auteur qui sont de contribuer à l'enrichissement des connaissances sur le Canada français au XIX^e siècle, d'une part, et sur l'histoire régionale de la Côte-du-Sud, d'autre part.

Outre une riche bibliographie, l'ouvrage contient 500 notes explicatives, un index onomastique et des notices biographiques des personnages mentionnés dans le texte. Il faut saluer ce travail d'érudition qui permet d'apprécier un témoignage de première main sur une période charnière dans l'histoire du Québec.

Jacques Saint-Pierre



Gaston Deschênes et Francesco Bellomo. *L'hôtel du Parlement : mémoire du Québec*. Saint-Lambert, Éditions Stromboli et Assemblée nationale du Québec, 2007, 263 p.

Sept ans avant la sortie du beau livre de Louise-Andrée Laliberté et Daniel Tremblay (*Le parlement du Québec : parcours photographique*, Québec-Amérique, 2014), l'historien Gaston Deschênes et le photographe Francesco Bellomo avaient fait paraître un autre ouvrage sur le même sujet, intitulé *L'hôtel du Parlement : mémoire du Québec*, chez un éditeur de Saint-Lambert, au sud de Montréal : les Éditions Stromboli. Et ce n'était pourtant

pas le premier livre consacré à l'Assemblée nationale.

Relativement méconnu, mais toujours disponible auprès des Publications du Québec, *L'hôtel du Parlement : mémoire du Québec* retrace les origines et l'évolution de cette institution, expliquant la symbolique et les devises (« Je me souviens »), soulignant la richesse architecturale et la valeur patrimoniale. Les innombrables illustrations combinent à la fois des images d'époque, des éléments décoratifs, des reproductions d'œuvres d'art, mais aussi des photographies récentes de parlementaires. Toute une section identifie nos grands hommes statufiés sur la façade du parlement comme Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye et Louis-Joseph de Montcalm. On y présente comme il se doit le concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché (1836-1912) (p. 153). Même les tableaux de Charles Huot qui décorent l'Assemblée nationale (comme « Le débat des langues ») sont reproduits et analysés (p. 209-211). D'autres chapitres sont consacrés à l'Union des deux Canadas et à la Confédération de 1867. Tout au long de ce livre accessible aux non-initiés et aux jeunes lecteurs, des cartes anciennes révèlent des délimitations floues entre le Québec et les États-Unis, par exemple autour de la frontière entre le Maine et les comtés allant de Bellechasse à Kamouraska, qui incluait alors les deux rives de la rivière Saint-Jean (p. 122-123).

Dans *L'hôtel du Parlement : mémoire du Québec*, Gaston Deschênes consacre une portion importante au Régime français avec de multiples descriptions et des comparaisons : « En 1663, la population d'origine européenne de la Nouvelle-France s'élève à 2 500 âmes alors que les colonies de Nouvelle-Angleterre en comptent déjà 80 000 » (p. 45).

Certaines des photographies anciennes réunies ici montrent les environs du parlement de Québec au début du XX^e siècle : on peut apercevoir de

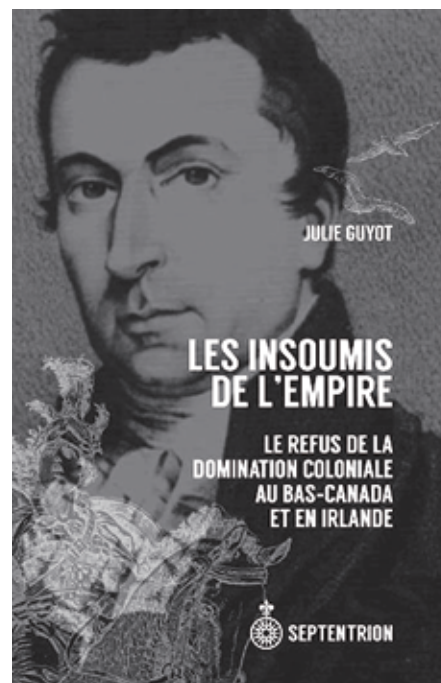
luxueuses maisons victoriennes situées sur la Grande-Allée, sur l'emplacement actuel du Complexe H (p. 186-187); plus loin, une image aérienne nous fait voir le quartier Saint-Jean-Baptiste autour de la rue Saint-Gabriel, bien avant la création du boulevard Saint-Cyrille, devenu le boulevard René-Lévesque (p. 233).

Si on le compare avec le livre illustré de Daniel Tremblay et Louise-Andrée Laliberté, le présent ouvrage de Gaston Deschênes et Francesco Bellomo semblera plus instructif et plus précis. Tandis que Tremblay et Laliberté voulaient nous montrer ce lieu patrimonial dans ses retranchements les plus secrets et sous des angles inusités, le tandem Deschênes et Bellomo a au contraire remporté le pari d'expliquer les fondements de la démocratie et de la citoyenneté québécoises au moyen de textes étoffés et de précieuses images d'archives étalées sur plusieurs siècles. En réalité, ces deux ouvrages se complètent et ne font pas double emploi. Une version en anglais a été publiée simultanément chez le même éditeur (*The Quebec Parliament building: a monument to history*) dans une traduction de Benjamin Waterhouse.

Yves Laberge

Julie Guyot. *Les insoumis de l'Empire : le refus de la domination coloniale au Bas-Canada et en Irlande*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 227 p.

La rébellion des Patriotes de 1837-1838 suscita un engouement particulier autant chez les historiens qu'auprès du « grand public ». Dans l'historiographie québécoise, elle n'est certainement pas une laissée-pour-compte. Le cadre d'analyse géographique de plusieurs enquêtes sur le sujet est uniquement celui du Bas-Canada. C'est ici que la démarche de Julie Guyot gagne en intérêt : elle confronte ce moment bien connu de l'histoire québécoise avec un épisode historique analogue en Irlande. Cette étude comparative se justifie par



plusieurs similarités observables entre les deux endroits, notamment par leur lien avec la Grande-Bretagne. Les discours publics des figures emblématiques que sont Louis-Joseph Papineau et Theobald Wolfe Tone sont ici l'objet de l'étude. L'auteure concentre son analyse autour des deux grands thèmes que sont la nature des liens avec la Grande-Bretagne ainsi que les débats relatifs aux institutions démocratiques. Le cadre chronologique est constitué de deux segments décalés correspondant aux périodes d'activités respectives des deux individus. Pour Papineau, il s'agit de la décennie de 1827-1837 tandis que ce sont les années 1790-1796 pour Wolfe Tone. Julie Guyot défend cet écart de 40 ans par des expériences politiques comparables, marquées par des mouvements politiques, éventuellement réprimés, et ayant mené à des reconfigurations politiques et constitutionnelles importantes.

Les deux premiers chapitres fournissent les éléments nécessaires à l'exercice comparatif en présentant les paysages politiques irlandais et bas-canadiens. Le premier s'attarde au contexte politique de l'Irlande de la fin du XVIII^e siècle ainsi qu'au personnage de Wolfe Tone. Le

chapitre suivant, sur Papineau et le Bas-Canada, reprend une structure similaire, mais avec une plus grande insistance sur les aspects historiographiques. C'est véritablement au troisième chapitre que la dimension comparative se matérialise, notamment dans les deux dernières parties où l'auteure place côte à côte les discours sur les liens avec l'Angleterre ainsi que sur les influences des révolutions française et états-unienne pour chacun. Le quatrième et dernier chapitre aborde le thème des débats constitutionnels pour les deux figures étudiées, où la représentation populaire et les rapports entre les corps exécutif et législatif traversent la pensée des deux personnages.

Au terme de l'ouvrage, on retient entre autres que l'étude des mouvements de réformes constitutionnelles, ou plus généralement des idées politiques, gagne énormément à s'émanciper des cadres territoriaux restreints. En effet, l'auteure fait ressortir, avec l'exemple du Bas-Canada et de l'Irlande, les dimensions internationales des mouvements de revendications démocratiques. Tout en inscrivant les mobilisations étudiées dans le contexte plus large des révolutions et des enjeux politiques de la période, Julie Guyot évite savamment les pièges de l'amalgame. En effet, tout au long de l'ouvrage, elle met au jour des différences contextuelles importantes qui rendent les comparaisons hasardeuses. Enfin, cette étude possède le double avantage de revisiter, sous un angle nouveau, la figure relativement familière de Papineau tout en faisant découvrir Theobald Wolfe Tone ainsi que le contexte politique irlandais de son époque.

René Laliberté

Collectif. *Saveurs de saison. Une cuisine inspirée du domaine Cataraqui*. Textes historiques par Frédéric Smith. Québec, Les Éditions Sylvain Harvey, 2015, 126 p.



Voici un beau livre de table dans tous les sens positifs de l'expression. Au menu, un heureux mariage de textes sur l'histoire du domaine Cataraqui, de belles photographies et des recettes gastronomiques qui mettent l'eau à la bouche. Ce livre est un spectacle pour les yeux. Il est le fruit d'une mise en scène minutieuse réalisée par la Commission de la capitale nationale, l'École hôtelière de la Capitale, les horticulteurs du domaine, les décorateurs Nathalie Baron et Stéphane Caron et l'historien de la Commission Frédéric Smith. Les photographes André-Olivier Lyra, Marc-André Grenier et Valérie Busque ont contribué à la qualité visuelle de ce livre.

Le concept retenu pour cette mise en scène qui a fait appel à des figurants pour les photographies est la valse des saisons autour du domaine Cataraqui; plus précisément à l'époque des châtelains Catherine Rhodes et Percyval Tudor-Hart. Durant nombre d'années, ceux-ci ont donné une couleur particulière aux potagers et au grand jardin du domaine. Le livre est divisé en quatre parties, une pour chaque saison, où l'on traite des cycles saisonniers, des cultures, des produits et des recettes qui les mettent en valeur, le tout agrémenté de superbes photographies. Des suggestions de cocktails et de thés se retrouvent à la fin de l'ouvrage.

En introduction, Frédéric Smith rappelle les origines du domaine Cataraqui avec ses premiers propriétaires successifs James Bell Forsyth et Henry Burstall,

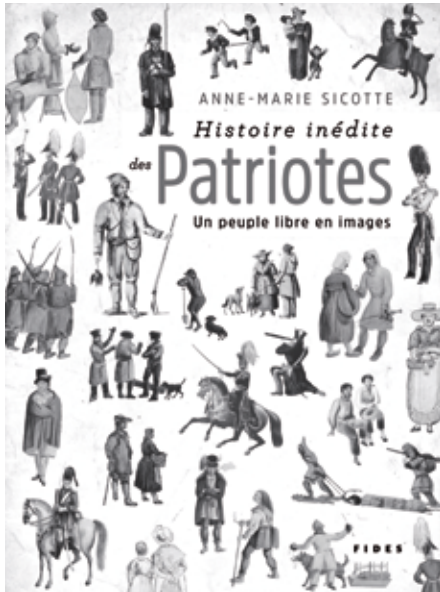
tous deux marchands de bois. Au début des années 1850, Burstall s'empresse de construire une nouvelle villa de style néoclassique selon les plans de l'important architecte Edward Staveley. Avec les décennies, le domaine passe aux mains du banquier Charles Eleazar Levey et de Godfroy William Rhodes, tous deux amateurs d'horticulture. Comme l'affirme Frédéric Smith, ce livre recrée l'histoire du domaine au gré des saisons tout en dévoilant des saveurs et des plats qui ont inspiré des chefs et des aspirants chefs de Québec. Il est aussi un hommage à Catherine Rhodes et au peintre Percyval Tudor-Hart qui fut un collègue des artistes peintres Henri Matisse et Henri de Toulouse-Lautrec.

Pour les amateurs d'histoire et d'horticulture, les introductions des chapitres permettent de connaître la vie quotidienne au domaine Cataraqui selon les saisons. Pour chacune d'elles, on découvre ce qu'il faut faire pour entretenir le domaine, ses jardins et ses aménagements. Le printemps, on ramone les cheminées, on prépare la terre et on astique les voitures. L'été, on veille au grain dans les jardins du domaine. On commence à récolter le radis, la laitue et les pois. C'est aussi l'occasion de recevoir des visiteurs. L'automne, c'est le temps des dernières récoltes et l'on prend soin des fines herbes. Les petits fruits, les prunes et les pommes sont annonciatrices de desserts savoureux. Au début de la saison froide, la préparation du temps des fêtes occupe les membres de la famille. Mais on ne s'empêche pas de pratiquer les sports d'hiver ou à l'intérieur du foyer de faire sonner les notes du piano.

Bref, ce livre invite à découvrir comment on vivait les saisons au domaine Cataraqui et à apprécier 28 recettes présentées par l'École hôtelière de la Capitale. En février 2016, cet ouvrage a remporté un prix dans la catégorie *Schoolbook - Canada français*, aux prestigieux Gourmand World Cookbook Awards 2016. Pour ceux qui souhaiteraient élargir le sujet, je suggère la lecture de deux

livres : *Les quatre saisons* de Jean Provencher et *Promenades dans les jardins anciens du Québec* de Paul-Louis Martin et Pierre Morisset.

Yves Hébert



Anne-Marie Sicotte. *Histoire inédite des patriotes. Un peuple libre en images*. Montréal, Fides, 2016, 436 p.

Jonathan Livernois. *La route du Pays-Brûlé : archéologie et reconstruction du patriotisme québécois*, Montréal, Atelier 10, 2016, 76 p. Coll. « Documents ».

Deux essais parus récemment évoquent l'époque des patriotes et tentent, chacun à leur façon, de réactualiser le sentiment patriotique québécois.

Dans un premier registre, l'ouvrage d'Anne-Marie Sicotte, *Histoire inédite des patriotes*, magnifiquement et abondamment illustré, se veut une chronique du mouvement patriote du XIX^e siècle. L'auteure, de son propre aveu, voulait, avec ce livre, pallier les manques de l'historiographie québécoise entourant l'histoire des patriotes et rétablir les faits. Selon elle, les ouvrages de Gilbert Filteau ou de Louis-Olivier David, bien qu'importants et bien faits, ont chacun leurs faiblesses et leur part de zones d'ombre; Filteau serait trop mièvre en ce qui concerne la Clique du Château,

les adversaires des patriotes, et David ne citerait pas assez ses sources.

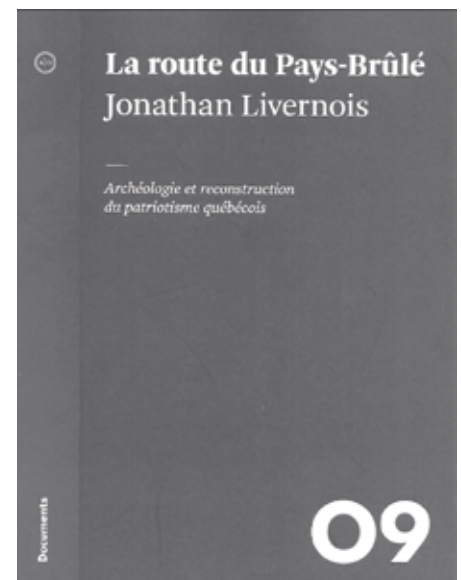
Ainsi, Sicotte tente de revenir aux sources mêmes de l'époque, aux journaux, aux écrits intimes, aux documents d'archives et aux lettres des protagonistes qui ont participé aux événements. Par la parole de ces hommes, notamment Louis-Joseph Papineau, Denis-Benjamin Viger, Wolfred Nelson, Jean-Baptiste Boucher-Beleville, Siméon Marchesseault ou des membres du gouvernement de l'exécutif colonial, gouverneurs ou juges de paix, elle tente de dénouer le drame qui s'est joué à cette époque de grands bouleversements, drame que plusieurs, selon l'auteure, se sont évertués à travers le temps à diminuer l'importance et la portée pour la nation québécoise.

Les nombreuses illustrations qui ponctuent l'ouvrage en sont l'un des points forts, le rendant très attrayant pour un lecteur qui ne connaît pas l'histoire des patriotes. Ainsi, même si l'essai fait plus de 400 pages, les textes ne prennent que la moitié de l'espace, et les images, le reste. Il est clair donc que l'auteure vise ici un large public, ce qui n'est en aucun cas problématique et ce qui n'entache en rien la qualité du livre, qui aurait très bien sa place dans un cours d'histoire au secondaire ou au cégep.

Dans cette même visée didactique, la division des chapitres, par sa simplicité, favorise la compréhension. De plus, Sicotte, également romancière, écrit très bien et utilise un vocabulaire précis et varié, rendant la lecture agréable. Un livre donc à lire et à relire, et surtout, à conserver et à feuilleter.

Beaucoup plus intime, l'essai de Jonathan Livernois, *La route du Pays-Brûlé*, sans porter précisément sur le mouvement patriote du XIX^e siècle, complète magnifiquement l'ouvrage de Sicotte en ce qu'il tente de revenir aux sources du sentiment patriotique, et surtout, de comprendre comment le réactualiser dans le Québec d'aujourd'hui. On le sent bien à sa lecture, l'histoire des patriotes, creuset du patriotisme québécois, flotte

en trame de fond et inspire grandement l'auteur. Il évoque notamment sa première rencontre avec *Les patriotes de 1837-1838* de Laurent-Olivier David, qu'il a découvert, exactement comme Pierre Falardeau, dans la maison de son grand-père. Passionné d'histoire et de généalogie depuis tout petit, Livernois parle également de ses recherches sur sa famille et ses ancêtres, habitants de Saint-Constant, dont son arrière-arrière-grand-père, Joseph Livernois dit Meloche, qui a participé avec Joseph Narcisse Cardinal à l'expédition à Sault-Saint-Louis pour aller chercher des armes chez les « sauvages », expédition qui s'est terminée par un échec et par une désolidarisation des patriotes, qui ont chacun rejeté le blâme sur un autre. L'évocation de ce triste événement est l'occasion pour l'auteur d'en arriver à cette piste de réflexion : sans magnifier ou diminuer les patriotes de 1837-1838, il faut savoir reconnaître les hommes en eux, leur courage et leurs faiblesses, hommes qui ont été tour à tour héros et lâches. Selon Livernois, seul ce constat permettra de « poser les bases d'un patriotisme énergique et prospectif. »



La seconde piste de réflexion à retenir est qu'en réactualisant le sentiment patriote, cela pourrait aider effectivement à rendre aux Québécois une cer-

taine part de leur fierté perdue (l'auteur évoque à juste titre tout le désabusement de la population envers la chose politique, en comparant cette attitude à celle tout contraire, des patriotes de 1837-1838, qui croyaient pouvoir changer les choses par la politique), mais sans occulter, comme en faisait part Fernand Dumont, les problèmes criants de la société québécoise : donc un patriotisme ancré dans le présent, qui nous permet de comprendre le passé, certes, tout en aidant à amener des pistes de solutions concrètes.

Après la lecture de l'ouvrage de Sicotte, cet essai peut sembler trop libre ou même désordonné, mais il est nécessaire de rappeler la raison d'être de la collection « Documents » : tenter d'apporter une réflexion à chaud sur un problème de l'actualité, d'en débattre et d'y ajouter un éclairage original et inspirant.

Maximilien Nolet



Nathalie Lagassé. *Tel était leur destin. De l'autre côté de l'océan*. Montréal, Hurtubise, 2016, 427 p.

C'est par un malheureux concours de circonstances qu'André Mignier, le héros de ce roman, se retrouve en route vers le Nouveau-Monde. Devant sauver

l'honneur de sa famille, il dit adieu à celle qu'il considère déjà comme sa fiancée pour aller rejoindre la compagnie du capitaine Alexandre de Berthier afin de servir dans l'armée et finalement combattre les Iroquois.

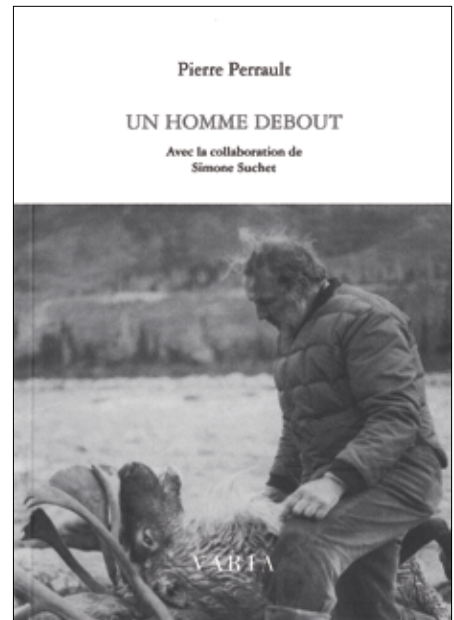
L'auteure, Nathalie Lagassé, nous décrit la traversée de même que les premiers mois de vie en territoires inconnus de notre héros avec une plume fantastique. Elle traite de sujets tout aussi diversifiés que les conditions de vie des soldats, l'éloignement, l'esclavage, l'engagement de trois à six ans ainsi que l'établissement sur un territoire complètement vierge, le mariage et la vie de famille en Nouvelle-France. Une grande place est également octroyée aux Premières Nations aussi bien pour leur aide et leur accueil que pour les attaques auxquelles ils ont pris part.

Séparé de sa bien-aimée Marie Jacques, André Mignier dit Lagassé vivra une foule d'aventures passionnantes. Il passera d'abord par les Antilles où il s'y fera des amitiés durables au sein de ses camarades d'armée, mais finira sa route en Nouvelle-France où il décidera finalement de s'établir sur sa concession dans la seigneurie de Saint-Joseph. Là, il devra travailler dur pour préparer sa terre en vue de fonder une famille pour peupler la colonie. Reste à savoir s'il finira par retrouver l'amour...

Il est intéressant de voir comment l'auteure arrive, de brillante manière, à incorporer tout au long du récit des éléments historiques véridiques. Son souci du détail permet au lecteur de bien situer l'action et de suivre facilement la trame de l'histoire. Les événements sont racontés avec précision et il est facile d'imaginer la scène tant les descriptions sont élaborées.

Nathalie Lagassé se passionne pour l'histoire, l'écriture et la généalogie et ce premier roman est la parfaite association de toutes ses sphères d'intérêt. Espérons seulement que cette auteure de talent n'en restera pas là dans ses réalisations.

Johannie Cantin



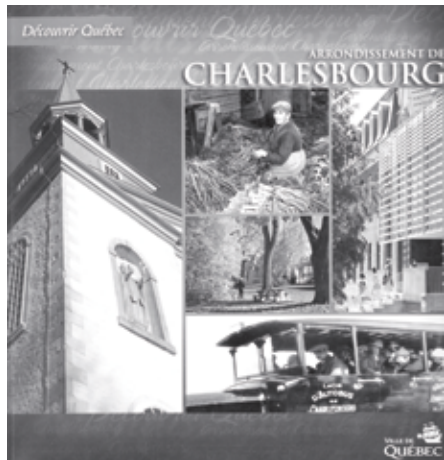
Pierre Perrault (avec la collaboration de Simone Suchet). *Un homme debout*. Montréal, Éditions Nota bene, Varia, 2014, 203 p.

Depuis son décès, en 1999, les œuvres littéraires posthumes du cinéaste, écrivain et poète Pierre Perrault (1927-1999) font surface sporadiquement dans les rayons des librairies. Pensons notamment à son grand texte inachevé sur le fleuve paru dans le livre *Partismes* en 2001 ou encore, en 2009, à la sortie de *J'habite une ville* qui reprenait les textes de la série d'émissions réalisées pour la radio en 1965. *Un homme debout* est plutôt le résultat des entretiens qu'il accorda à Simone Suchet, entre 1980 et 1981 et à l'été 1994, pour la réalisation d'un livre qui, avec les aléas de la vie, ne vit pas le jour du vivant de Pierre Perrault. Simone Suchet a néanmoins poursuivi le projet. Elle offre en lecture, non pas une biographie, mais une retranscription de ces entretiens.

L'essai a donc une visée très large. Débutant par le cheminement académique de Pierre Perrault, les entretiens reviennent ensuite sur l'ensemble de son parcours. On y lit un Perrault de l'intime, ses idées et ses passions. L'œuvre s'attarde ainsi tout autant au cinéma, à la littérature, à l'enfance, à la politique, mais surtout, au pays et à l'amour qu'il porte pour son

fleuve, « colonne vertébrale de la vie et de l'histoire » (p. 69). On y retrouve ses réflexions, à haute voix, sur sa société qu'il voit comme « aliénée et colonisée » (p. 119). Débarrassé de son identité classique et littéraire, il cherche à dire le Québec, qu'il aime plus que tout ainsi que les hommes qui l'ont construit. Pour qui maîtrise bien le parcours du cinéaste et ses prises de paroles, l'ensemble, bien qu'honnête, est fragmentaire et n'apporte pas un véritable éclairage nouveau sur l'homme, son travail et ses combats. Cela dit, l'ouvrage n'en demeure pas moins important et fait entreprise utile pour qui ne connaît pas ou très peu son œuvre. Cela permet de ramener à l'avant-scène la pensée d'un intellectuel québécois qui n'avait en réalité qu'un souhait, donner une vision de nous-mêmes dans cette aventure humaine en territoire réel.

Pascal Huot



Louise Côté et Jacques Dorion. *Découvrir Québec. Arrondissement de Charlesbourg*. Québec, Service de la culture de la Ville de Québec, 2008, 54 p.

Cet opusculé sur l'arrondissement de Charlesbourg nous rappelle les origines du Trait-Carré qui remontent au Régime français avec des espaces comme le Trait-Carré, le carré De Tracy ou encore Gros-Pin, déjà attestées au XVII^e siècle. Si l'histoire de la ville de Québec a souvent été racontée, celle de sa voisine

Charlesbourg semble méconnue. À part certaines monographies paroissiales et quelques albums souvenirs, aucun livre ne raconte sa longue histoire d'une manière exhaustive. Ce secteur montagneux et autrefois agricole est borné au nord par les municipalités de Lac-Beauport et de Stoneham. Parmi une série de sujets présentés dans cet *Arrondissement de Charlesbourg*, on rappelle le mystérieux château Bigot, évoqué dans un roman de William Kirby (*Le Chien d'or*, paru à New York en 1877 puis traduit par Pamphile Le May); on peut même en observer la ruine, photographiée au XIX^e siècle (p. 9). Ailleurs, on mentionne brièvement l'immense Jardin zoologique de Québec, inauguré officiellement en 1932 et fermé en 2006 (p. 19 et 48). Seulement quatre pages sont consacrées à Notre-Dame-des-Laurentides, située au nord d'Orsainville; on y aperçoit l'ancienne et la nouvelle église (p. 20 et 21), mais aussi de belles résidences le long de l'avenue de la rivière Jaune. La chronologie est particulièrement appréciable : c'est en 1827 que débuta la construction de l'église Saint-Charles-Borromée (designé ici sous le nom « de l'église de Charlesbourg ») (p. 48 et 49). Le corridor des chemins, aujourd'hui une piste cyclable, était autrefois un chemin de fer reliant Québec au Lac-Saint-Jean dès 1883 (p. 48). En fin de volume, trois cartes datant de 1822, 1933 et 1980 permettent de comparer l'évolution du réseau routier de cette région méconnue (p. 52 et 53). Cette publication soignée est instructive et bien illustrée, mais compte tenu de son format, on reste sur sa faim. En revanche, la courte bibliographie fournit plusieurs références, incluant quelques thèses de doctorat et *Le Charlesbourgeois*, bulletin de la Société historique de Charlesbourg. On pourra acheter à coût modique *Découvrir Québec. Arrondissement de Charlesbourg* dans les bibliothèques municipales de la région de Québec.

Yves Laberge

WWW.CAPAUxDIAMANTS.ORG

**À VOS SOURIS!
VISITEZ LE SITE WEB !**

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

Art et biographie

Bernard, Sylvie, Claude Crégheur, Christine Rousseau, Mélanie St-Jean. *Patrimoine religieux en Lotbinière*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 303 p.

Brunet-Wienmann, Monique. *Le souffle et la flamme. Marie-Alain Couturier au Canada et ses lettres à Louise Gadbois*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 333 p.

Collectif. IM/possible films. *Mark Lewis. S.I.*, MétisPresses, 2016, 122 p.

Poulin, Pierre C. Hervé Pomerleau. *Bâtisseur du Québec moderne*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 416 p.

Essais

Bouchard, Serge. *Les yeux tristes de mon camion*. Montréal, Boréal, 2016, 212 p. (Coll « Papiers collés »).

Castonguay, Stéphane. *Le gouvernement des ressources naturelles. Sciences et territorialités de l'État québécois 1867-1939*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 203 p.

Chénard, Ginette. *Le sud des États-Unis*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 656 p.

Ladouceur-Girard, Marie-Christine. *Aime comme Montréal. 60 couples interculturels inspirants racontés*. Montréal, Fides, 2016, 213 p.

Savard-Tremblay, Simon-Pierre. *L'État sucursale. La démission politique du Québec*. Montréal, VLB éditeur, 2016, 234 p.

Histoire

Cloutier, Jean et Jean-Pierre Charest. *Les bateaux-phares du Saint-Laurent en aval de Québec 1830-1963*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 398 p.

Ferland, Claude. *Cadiens et voyageurs. Un parcours singulier au Pays d'en-Haut*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 294 p.

Gray, Charlotte. *Orpailleurs. Faire fortune au Klondike*. Traduit par Catherine Huot. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 441 p.

Proulx, Gilles et Louis-Philippe Messier. *Montréal : 60 événements qui ont marqué l'histoire de la métropole*. Montréal, Éditions du Journal, 2016, 189 p.

Saint-Pierre, David. *L'Empress of Ireland. Une histoire par l'image*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 165 p.

Therrien, Paul. *Québec mer et monde. L'âge d'or de la construction navale à Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 211 p.

Turcotte, Guy. *Plus de 100 ans au manoir Mauvide-Genest à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 373 p.

Littérature

Basile, Jean. *La jument des Mongols*. Préface de Marie-Claire Blais. Montréal, Fides, 2016, 217 p. (Coll. « Biblio-Fides »).

Basile, Jean. *Me déshabiller n'a jamais été une tâche facile*. Montréal, Fides, 2016, 778 p.

Charland, Jean-Pierre. *Sur les berges du Richelieu. 2 - La faute de monsieur le curé*. Montréal, Hurtubise, 2016, 449 p.

Collectif. *Hergé*. Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux/Grand Palais/Moulinsart, 2016, 239 p.

Fournier, Martin. *Les aventures de Radisson. 3- L'année des surhommes*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2016, 350 p.

Roy, Simon, Kubrick Red. *A memoir*. Traduit par Jacob Homel. S.I., Anvil Press, 2016, 160 p.

Régions

Caron, Jean-François et Pierre Lahoud. *Curiosités de Québec*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 226 p.

Côté, Danny. *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les villes de compagnies*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 207 p. (Coll. « 100 ans Noir sur blanc », n° 48).

Debien, Bertrand, Annette et Karine St-Germain. *Rivière-à-Gagnon. Un saut dans le temps*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 2015 p. (Coll. « 100 ans Noir sur blanc », n° 47).

St-Pierre Nathalie (dir.). *De bronze et d'histoire. Le carnet des monuments de Québec*. Québec, Les Éditions Gid, 2016, 189 p.

Yves Beauregard

WOODCOCK ET LA PAYSANNERIE FRANÇAISE

Originaire d'Ontario, Percy Franklin Woodcock établit un studio de portraitiste rue Saint-Jacques, à Montréal, en 1877-1878, avant d'entreprendre un séjour de près d'une dizaine d'années en France, principalement à Paris, du printemps 1878 à août 1884, puis de nouveau, de la mi-juin 1886 à mars 1888. Dans la Ville lumière, il étudie à l'École des beaux-arts, d'abord auprès de Jean-Léon Gérôme et Jean-Joseph Benjamin-Constant, puis à l'atelier privé de Léon-Germain Pelouse. Il participe aussi aux Salons des artistes français, en 1883 (*Pifferari*, un tableau acquis en 1886 par Richard B. Angus, de Montréal), en 1884 (*Revenant du puits* et *Le Nid abandonné*, également exposés à l'Art Association of Montreal, AAM, en 1885, et à la Royal Canadian Academy of Arts, RCAA, l'année suivante), en 1887 (un portrait de jeune fille) et en 1888 (*Fin du jour*). Comme on le constate, Woodcock s'adonne à diverses thématiques telles que paysage, scène de genre ou portrait.

À l'instar de son compatriote Allan Edson, Percy F. Woodcock travaille au début des années 1880 à Cernay, auprès de Pelouse, comme l'attestent deux œuvres, dont l'une présentée à l'AAM en 1883 (*Cottage at Cernay-la-Ville*) et l'autre à la RCAA, l'année suivante (*Evening at Cernay la Ville*). De plus, afin de perfectionner sa peinture en plein air, Woodcock séjourne pendant deux ans à Grez-sur-Loing (Seine-et-Marne), près de Barbizon et de Moret-sur-Loing. Ces lieux champêtres situés autour de la forêt de Fontainebleau sont, dans la foulée de Jean-Baptiste-Camille Corot, fort prisés par les peintres paysagistes. Certains ont prétendu que Woodcock fut aussi un des rares Canadiens, avec James Wilson Morrice, à avoir exposé à l'ancien Musée du Luxembourg et à avoir été collectionné par le gouvernement français. Or, vérification faite, il n'y a aucune trace de l'artiste dans les bases de données des musées de France.

Dès 1882, notre artiste présente pour la première fois au Canada cinq tableaux en



Percy Franklin Woodcock (Athens, Ont., 1855 - Montréal, 1936), *La jeune mère*, entre 1878 et 1882; signé : PERCY F. WOODCOCK; huile sur toile, 71,5 x 56,5 cm. Achat, 1951.155. (Photo : MNBAQ, Jean-Guy Kérouac).

marge de la dixième exposition annuelle de l'Ontario Society of Artists, à Toronto, de même que sept autres toiles à la troisième exposition annuelle de la RCAA tenue à la galerie de l'AAM, dont *Rêverie* (offert en vente au coût de 700 \$ dans le catalogue d'exposition), suivi *The Young Mother* (n° 55, prisé 250 \$). Est-ce à l'une de ces deux toiles les plus évaluées du lot que réfère le chroniqueur de *La Minerve* de Montréal, le 4 mai 1883 :

« L'exposition au Salon de Paris a été ouverte au public mardi. On constate avec peine que la plupart des œuvres exposées, s'inspirant de la nouvelle école, ont une tendance funeste au réalisme. Nous apprenons avec plaisir que trois artistes canadiens ont vu cette année leurs tableaux admis au Salon. Ce sont M. P. F. Woodcock, de Montréal, élève de Jérôme [sic], et dont un des tableaux a fait l'admiration des connaisseurs, l'année dernière, à l'exposition de la galerie des arts, ici; M. Edson, aussi de Montréal, et M^{lle} Ida Richards, de la province d'Ontario. »

Le même journal montréalais renchérit le lendemain en rappelant que « Deux de

ses peintures ont figuré avec avantage, l'an dernier, à notre exposition des arts, à Montréal ».

Chose certaine, *The Young Mother* correspond bien à la toile achetée en 1951 par le Musée de la province (l'actuel MNBAQ). La scène de genre naturaliste montre une jeune Française vêtue à la manière des paysannes, portant tablier et foulard, assise sur les marches de pierre d'un escalier par une belle journée ensoleillée. Elle tient dans ses bras son bébé, emmitoufflé d'une couverture, à qui elle tend une petite cuillère. Sur le palier de la porte ouverte sont posées une tasse et sa soucoupe. Tout en haut, à gauche, est accrochée une petite cage à oiseau en osier tandis que l'on devine, à droite, un amas de lourdes branches grimpantes et entremêlées. Woodcock poursuivra dans la même veine paysanne avec *Revenant du puits*, peint à Grez, son morceau de réception à la RCAA en 1886 (aujourd'hui au Musée des beaux-arts du Canada). La scène pastorale montre une autre jeune fille vêtue comme *La Jeune Mère*, portant une grosse cruche de terre cuite et marchant dans un sentier menant, au fond, à des bâtiments de ferme.

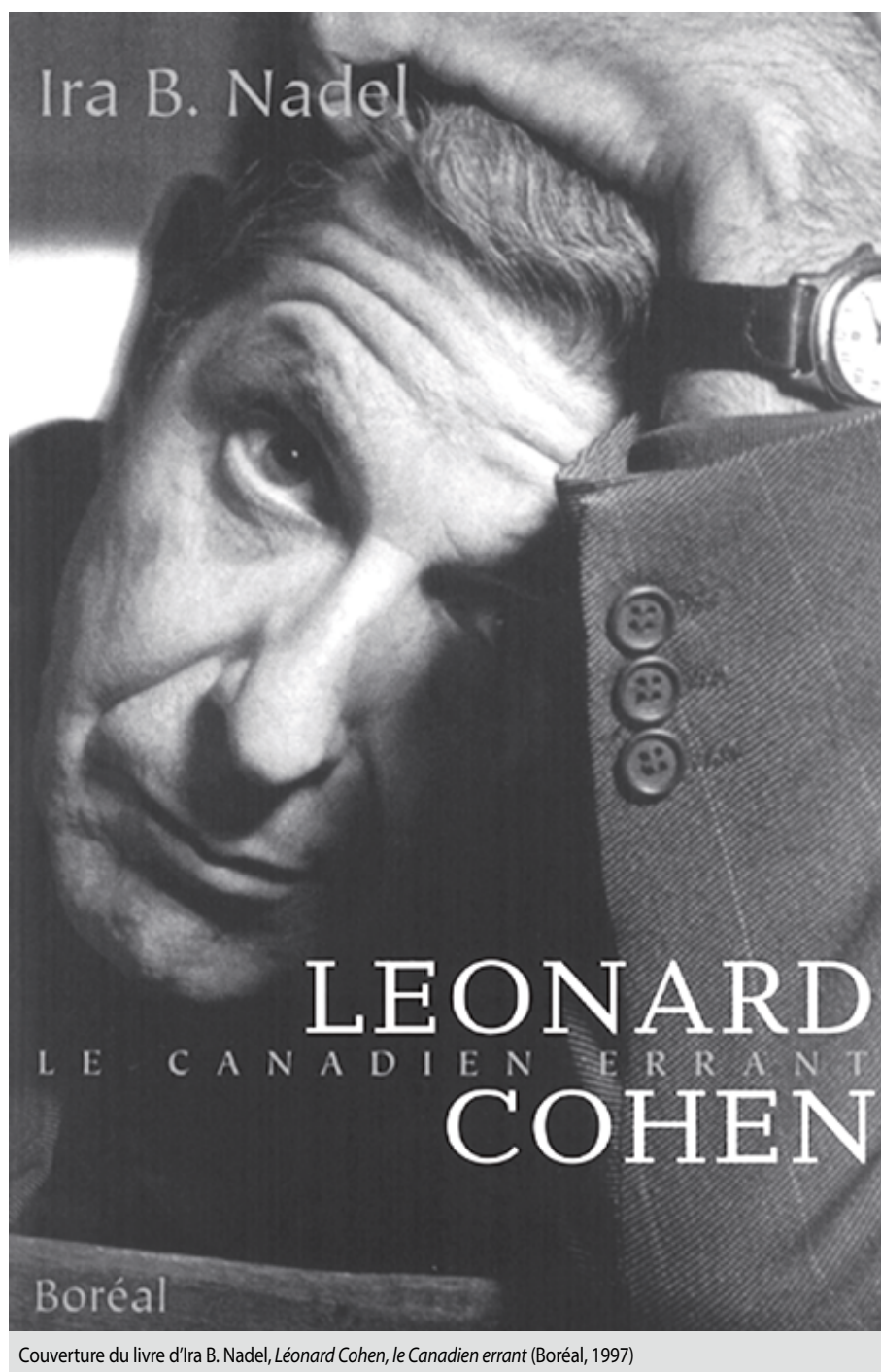
Ces scènes charmantes, à la fois académiques et rustiques, sont offertes soit dans des teintes douces et subtiles, soit dans des jeux fort contrastés d'ombres et de lumières crues d'été rendant bien les textures des diverses matières. À l'instar de *La Fileuse* et du *Repos de midi* peints aussi en France par ses compatriotes Paul Peel et Wyatt Eaton, respectivement en 1881 et en 1884 (Musée des beaux-arts de Montréal), les deux tableaux de Woodcock s'inscrivent tout à fait dans l'imagerie rurale, sentimentale et populaire tant auprès des peintres étrangers et français – comme Jean-François Millet, Jules Bastien-Lepage ou Jules Breton –, que des membres du jury et du public des Salons.

Mario Béland, msrc
Historien de l'art

LEONARD COHEN (1934-2016), LE MONTRÉALAIS

Leonard Cohen est décédé dans son sommeil à sa résidence de Los Angeles, le 7 novembre 2016. Après l'annonce de sa disparition, plusieurs Montréalais ont défilé devant sa maison du 28, rue de Vallières, tout près du boulevard Saint-Laurent, pour saluer sa mémoire. Il avait connu deux carrières sur un demi-siècle : à la fois écrivain respecté puis poète de la chanson, mondialement célébré depuis son tout premier disque 33 tours, *Songs of Leonard Cohen*, lancé en 1967. Ses nombreux admirateurs ne savaient pas tous que ce représentant de la « Renaissance new-yorkaise de la musique folk » était Canadien, mais beaucoup étaient fiers de le considérer comme un de leurs compatriotes. Grand voyageur, Leonard Cohen a longtemps vécu aux États-Unis, mais aussi en Grèce et en France; presque tous ses premiers disques ont été enregistrés à New York ou à Los Angeles. Ultime consécration, il s'était présenté à deux heures du matin pour un concert filmé devant un demi-million de spectateurs, lors du fameux Festival de l'île de Wight, en août 1970.

La disparition de Leonard Cohen nous prive d'un auteur inspirant et d'une voix inoubliable. Il suffit de comparer la tonalité d'une de ses premières chansons, « *So Long, Marianne* », sur son premier disque de 1967, et « *Dance me to the End of Love* », sortie en 1984, pour s'en convaincre. Né à Westmount, il évoqua assez peu son pays natal dans ses chansons ou du moins, en évitant des allusions directes comme le faisaient à la même époque Gilles Vigneault ou Robert Charlebois. Et pourtant, lorsque Leonard Cohen chantait « *Sisters of Mercy* », n'était-ce pas à propos des Sœurs de la Charité du Vieux-Montréal? Et cette



Couverture du livre d'Ira B. Nadel, *Léonard Cohen, le Canadien errant* (Boréal, 1997)

mystérieuse Suzanne qui déambulait « *by the river* » était une référence au fleuve Saint-Laurent. Par la suite, Pauline Julien avait interprété vers 1970 une très belle version française

de « *Suzanne* », traduite par Gilbert Langevin, sur son disque *Comme je crie... comme je chante* (Gamma, GS125, 1969).

L'excellente biographie d'Ira B. Nadel,



Léonard Cohen soulevant son chapeau pour saluer ses admirateurs à Paris (*The Guardian*)

Leonard Cohen, le Canadien errant (Boréal, 1997) demeure le document définitif pour comprendre cet artiste atypique et intemporel. Un compte rendu de ce livre était paru en 1999 dans le n° 59 de *Cap-aux-Diamants*. Meticuleusement, le professeur Ira Nadel nous permet de saisir l'ancrage du futur poète dans la société québécoise, par exemple dans ses lectures de jeunesse qui témoignent de son admiration pour le livre du père Édouard Lecompte sur une héroïne amérindienne, Catherine Tekakwitha, dont il avait lu et relu la traduction anglaise (p. 169). À propos du sentiment d'appartenance identitaire du jeune Cohen, le biographe citait cette lettre de Leonard Cohen datée de 1964: « Dans dix ans le Québec ne fera peut-être plus partie du Canada et je resterai au Québec » (Leonard Cohen, cité dans Ira B. Nadel, *Leonard Cohen, le Canadien errant*, p. 169). Parue il y a vingt ans, il n'y aurait pas grand-chose à ajouter à la biographie exhaustive d'Ira Nadel. Contrairement à beaucoup de Canadiens anglais, Leonard Cohen pouvait s'exprimer en français. Un documentaire de l'ONF dresse un portrait du jeune poète dans la vingtaine, bien

avant de débiter sa seconde carrière de chanteur : dans une courte séquence de cinéma-vérité, on le voit répondant en français à sa logeuse. Lorsqu'il donnait un spectacle à Québec et à Montréal, Leonard Cohen se plaisait à interpréter « La Manic », cette belle chanson que Georges Dor (1931-2001) avait composée en 1966. Son interprétation fidèle, de sa voix caverneuse, réinventait cette chanson immortelle; pour la présenter à son public, Leonard Cohen disait travailler depuis longtemps à une adaptation anglaise de « La Manic ». Il y a quelques années, au moment de recevoir un prix honorifique à Toronto, Leonard Cohen en avait récité les premiers vers, sans en mentionner le nom de l'auteur : « Si tu savais comme on s'ennuie À la Manic Tu m'écrirais bien plus souvent À la Manicouagan ». Par ailleurs, Leonard Cohen avait intégré à son répertoire une autre chanson en français, « Le Partisan », chant de la Résistance sur la fraternité et l'abnégation pour une cause plus grande que la vie elle-même. Sur la télévision française, en 1992, Leonard Cohen déclarait à l'animateur Michel

Field qu'il écrivait des prophéties et qu'il concevait ses chansons comme des parodies; était-ce une révélation de son secret de fabrication? On peut le croire en réécoutant « *Ain't no Cure for Love* » ou encore « *I'm your Man* », qui ressembleraient presque à des aveux.

Yves Laberge

Pour en savoir plus :

Diane Lebel, compte rendu du livre d'Ira B. Nadel, *Leonard Cohen, le Canadien errant* (Boréal, 1997), dans *Cap-aux-Diamants*, n° 59, 1999, p. 66-67.

Édouard Lecompte. *Kateri Tekakwitha : le lis des missions iroquoises*, 1948.

Ira B. Nadel, *Leonard Cohen, le Canadien errant*, traduit par Paule Noyart. Montréal, Boréal, 1997.

Sur la toile :

Don Owen et Donald Brittain, *Ladies and Gentlemen... Mr. Leonard Cohen*, documentaire de l'ONF, 1965, sur Internet :

https://www.onf.ca/film/mesdames_et_messieurs_m_leonard_cohen/

Leonard Cohen interprétant « La Manic », de Georges Dor, sur scène à Québec, en 2012.

<https://www.youtube.com/watch?v=DAiGIRBrY5w>

Leonard Cohen interprétant « La Manic », de Georges Dor, sur scène à Montréal, en 2012.

YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=XjBGK23nlds>

Leonard Cohen interprétant « La Manic », de Georges Dor, sur scène à Bruxelles, en 2013.

<https://www.youtube.com/watch?v=ZNoCnKpdnwg>

Georges Dor interprétant sa composition, « La Manic »

<https://www.youtube.com/watch?v=h2RzMhqbRKY>

Prix Gérard-Morisset à Jules Bélanger



Jules Bélanger lors de son discours de remerciements pour le prix Gérard-Morisset.

Décerné depuis 1992, en reconnaissance d'une carrière consacrée au patrimoine culturel, le prix Gérard-Morisset a été remis cette année à Jules Bélanger. Cet éducateur a joué un rôle actif dans la création de plusieurs organismes culturels gaspésiens, dont Radio-Gaspésie, l'hebdomadaire *Le Pharillon*, le Centre des Jeunes musicales canadiennes de Gaspé et la Fondation de la Société historique de la Gaspésie.

Son nom est aussi associé au projet d'*Histoire de la Gaspésie*, pour laquelle son apport a été déterminant. « Documenter l'histoire d'une région de façon aussi précise, scientifique et globale, cela ne s'était jamais fait au Québec, se remémore-t-il. Mais c'était essentiel, car il y avait eu des moments regrettables où, semblant oublier notre héritage, on a ouvert greniers et sous-sols à des brocanteurs étrangers qui venaient acheter pour quelques dollars notre patrimoine matériel. Cela n'arriverait plus de nos jours, parce que nos gens sont plus conscients de la valeur de leur patrimoine. » Le succès de cette grande synthèse d'histoire régionale, publiée par l'Institut québécois de recherche sur la culture a été à l'origine de la collection « Les régions du Québec », qui a ensuite couvert l'ensemble du territoire québécois.

Cependant, l'un des plus grands sujets de fierté du lauréat demeure le musée d'histoire qu'il a contribué à fonder à Gaspé. Modèle du genre, le Musée de la Gaspésie, inauguré en 1977, a fait école, entraînant la création au Québec de plusieurs musées régionaux.

In memoriam : René Bureau (1915-2016)

Le naturaliste René Bureau s'est éteint en septembre dernier à l'âge vénérable de 101 ans. Cet autodidacte a consacré plus de 60 ans de sa vie à l'étude des sciences naturelles, surtout à la minéralogie et à la paléontologie. Il a notamment œuvré à la préservation des fossiles de Miguasha, en Gaspésie, site qui figure depuis 1999 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La communauté scientifique a reconnu la contribution de Bureau à la préservation de ce site en nommant deux espèces de la faune fossile de Miguasha en son honneur, le poisson *Miguashaia bureaui* (Schultze, 1973) et le scorpion *Petaloscorpion bureaui* Kjellesvig (Wearing, 1986). Après avoir été adjoint au musée du Département de géologie de l'Université Laval de 1940 à 1968, il en est devenu le conservateur jusqu'à sa retraite en 1979. Le musée est devenu le Musée de géologie René-Bureau en 2000. Au cours de son séjour de 39 ans à l'Université Laval, René Bureau a publié plus de 70 articles dans diverses revues. Ses intérêts ne se limitaient pas aux pierres et fossiles, mais s'étendaient aussi à l'histoire. Il a notamment rassemblé divers documents, photographies et objets témoignant de la vie à Québec, qui se retrouvent aujourd'hui aux Archives de la Ville de Québec ou de l'Université Laval. Il s'est également intéressé à la généalogie. Il est devenu en 1961 président et cofondateur de la Société de généalogie de Québec.



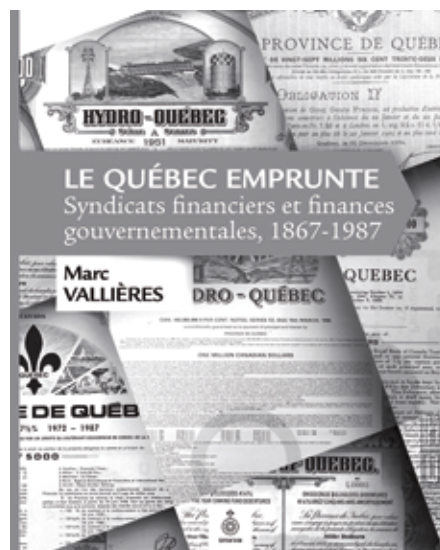
René Bureau recevant la médaille de l'Assemblée nationale des mains du député Sébastien Proulx.

Prix de l'Assemblée nationale 2016 à Marc Vallières



Le professeur Marc Vallières, spécialiste en histoire économique du Québec aux XIX^e et XX^e siècles et en histoire des politiques et de l'adminis-

tration publique québécoise depuis 1867, s'est vu décerner le Prix de l'Assemblée nationale 2016 pour son plus récent livre intitulé *Le Québec emprunte. Syndicats financiers et finances gouvernementales, 1867-1987*, paru chez Septentrion. L'auteur y pose un regard rétrospectif sur les emprunts du gouvernement québécois depuis la Confédération de 1867 jusqu'au décloisonnement des institutions financières en 1987.



Le professeur Marc Vallières et son ouvrage gagnant lors de la remise du prix de l'Assemblée nationale.

Marc Vallières est professeur associé au Département des sciences historiques de l'Université Laval.

Jacques Saint-Pierre

IL Y A 150 ANS, LA CONFÉDÉRATION

JANVIER, FÉVRIER ET MARS D'UNE ANNÉE COMME LES AUTRES

Qu'y a-t-il de spécial en 1867? Cette année est certes marquante pour l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) et la création du Dominion du Canada. Mais ce n'est pas le seul événement important du quotidien des Québécois et des Québécoises qui ont vécu à l'époque. Voyons d'abord ce qu'on peut retenir de l'hiver 1867, les autres saisons devant être traitées dans les prochaines livraisons de la revue.

À l'époque, Charles-Théodore Viau innove dans le domaine de l'alimentation. Dès 1866, ce jeune commis d'épicerie de 23 ans s'associe à Toussaint Dufresne pour devenir propriétaire d'une épicerie en gros ayant pignon sur rue à Montréal. Leur commerce, Dufresne & Viau, se spécialise rapidement dans la vente de la farine. En 1867, les deux hommes prolongent cette spécialité en se lançant dans la boulangerie et la production de biscuits. Commercialisé sous le nom de « Village », leur petit biscuit sec de forme rectangulaire assure le succès de l'entreprise. Au fil des décennies, la production se raffine au point où Viau devient une marque de commerce importante au Québec.

Autre événement important pour l'économie québécoise : le 14 mars 1867, William Price décède à Québec. Ancêtre de la famille au pays et promoteur du développement du Saguenay, Price avait fondé, en 1855, la société William Price and Sons pour gérer ses investissements dans le commerce du bois. Ce sont ses trois fils, William Evan, David Edward et Evan John qui vont racheter les actifs de la compagnie pour la renommer Price Brothers and Company. Durant trois décennies, Price Brothers poursuivra ses activités au Saguenay dans l'industrie du



Boîte en carton pour les biscuits Village, vers 1972. Photo : anonyme (s.d.). Source : Écomusée du fier monde, collection Viau.

sciage jusqu'à sa réorganisation dans le secteur des pâtes et papier au début du XX^e siècle.

Cependant, ces succès financiers ne doivent pas faire oublier les catastrophes. Le 10 janvier 1867, plusieurs dignitaires se réunissent à la salle Jacques-Cartier à Québec. Cette réunion vise à coordonner l'aide aux victimes du grand incendie du 14 octobre 1866. Ce jour-là, plus de 3 000 maisons brûlent et 20 000 personnes furent jetées sur le pavé. Tout Boisseauville et la majeure partie des faubourgs Saint-Roch et Saint-Vallier deviennent un vaste champ de ruines et de décombres. Cette assemblée du comité général de secours vise à relancer l'aide initiale fournie aux sinistrés. Par la suite, l'année 1867 sera celle de la reconstruction de ces quartiers avec, notamment, l'élargissement de la rue Saint-Ours (l'actuel boulevard Langelier) par un grand terre-plein afin d'en faire une rue coupe-feu. D'importants travaux d'aqueduc sont aussi au programme de même que, progrès oblige, l'installation du système de télégramme d'alarmes pour les incendies.

Anecdote intéressante : le 25 février 1867, le journal *Le Canadien* publie un article qui dévoile en primeur le nom du pays et des provinces de la future « confédération ». Le Canada désignera le nouveau territoire du Dominion qui

réunira les trois colonies du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Ces deux dernières obtiendront aussi le statut de province. L'ancienne province du Canada issue de l'union du Bas et du Haut-Canada sera divisée en deux par la création de la province de l'Ontario et de la province de Québec avec des frontières similaires à celles existant avant l'union de 1840.

Rappelons aussi que le 25 février 1867, Louis-François Laflèche reçoit l'ordination épiscopale à Trois-Rivières. Coadjuteur de M^{gr} Thomas Cooke, Laflèche fait rapidement sentir sa présence auprès de l'assemblée des évêques du Québec. Il est à l'origine et rédige le mandement d'appui à l'AANB signé par M^{gr} Cooke. Dans les années qui vont suivre, les prises de position de M^{gr} Laflèche et ses dénonciations des « doctrines perverses » du libéralisme vont faire de lui l'un des chefs de file de l'ultramontanisme intransigeant. Enfin, mentionnons qu'en janvier 1867, le gouvernement britannique accepte de subventionner la construction du chemin de fer Intercolonial. Cette voie ferrée doit relier Montréal à Halifax sans passer par le territoire américain. Un montant de 13 millions de livres sterling est mis à la disposition des promoteurs de ce projet dont la finalité est garantie par l'AANB. En effet, l'article 145 de cette loi stipule que « [...] le gouvernement et le Parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St. Laurent à la cité d'Halifax dans la Nouvelle-Écosse et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible ». L'entreprise verra finalement le jour en 1872, mais cela est une autre histoire...

François Drouin

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

(431, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion)

Jusqu'au 6 août 2017.

Au cœur de la Papouasie - Une périlleuse expédition de Daniel Bertolino

Jusqu'au 22 décembre 2017.

Clic et dé clic la - photographie avant l'ère du numérique

POINTE-À-CALLIÈRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(350, place Royale, Vieux-Montréal)

Jusqu'au 7 janvier 2018.

Allô, Montréal! Les collections historiques de Bell

À partir de novembre 2017.

Le hockey - Plus qu'un simple jeu!

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

(80, boul. Gaspé, Gaspé, Québec)

Jusqu'au 1^{er} mai 2017.

À hauteur d'enfants - Exposition

MAISON SAINT-GABRIEL, MUSÉE ET SITE HISTORIQUE

(2146, place Dublin, Pointe-Saint-Charles, Montréal)

À partir de mai 2017

(exposition virtuelle)

Sur les bancs d'école en Amérique française

EXPORAIL, LE MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

(110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant)

Exposition permanente.

Vivre l'aventure ferroviaire au Canada

Jusqu'au 28 mai 2017.

La gravure : un art à découvrir

MUSÉE DE LA CIVILISATION

(5, rue Dalhousie, Québec)

Jusqu'au 2 avril 2017.

Nanotechnologies : l'invisible révolution

La bibliothèque, la nuit

Jusqu'au 4 septembre 2017.

Comme chiens et chats

Jusqu'au 27 août 2017.

Resiliencia

MUSÉE DE CHARLEVOIX

(10, chemin du Havre, La Malbaie)

Jusqu'au 17 avril 2017.

De l'étable au musée

Survol de l'histoire des vaches dans la culture québécoise et l'art populaire.

Jusqu'au 26 juin 2017.

Henri-Paul et René Bouchard, photographes de père en fils

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

(1379-1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Jusqu'au 11 juin 2017.

Chagall, couleur et musique

Été 2017.

Révolution

« You say you want a revolution »

MUSÉE MARIUS BARBEAU

(139, rue Sainte-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce)

À partir de janvier 2017.

1 rivière, 2 rives, 3 grâces - Claude Gagné

MUSÉE MCCORD

(690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Jusqu'au 17 avril 2017.

Notman, photographe visionnaire

Jusqu'au 1^{er} octobre 2017.

Mode Expo 67

Jusqu'au 13 août 2017.

Aislin - 50 années de caricatures

MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

(1, place Vimy, Ottawa)

Jusqu'au 7 janvier 2018.

Gravé dans la pierre - L'art souterrain de la Première Guerre mondiale

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

(100, rue Laurier, Gatineau)

Jusqu'au 17 avril 2017.

Tirées par les chevaux - La collection de voitures hippomobiles Paul-Bienvenu

Jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour tout l'or des prospecteurs - L'or du Klondike : plus que des pelles et des pioches

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

(2, côte de la Fabrique, Québec)

Jusqu'au 20 août 2017.

La colonie retrouvée

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE

(710, avenue De Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli)

Jusqu'en mai 2017.

Un siècle de tourisme et de labeur

À partir de juin 2017.

Philippe Aubert de Gaspé et ses contemporains

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(335, place D'Youville, Vieux-Montréal)

À partir du 16 juin 2017.

Explosion 67

Terre des jeunes

MUSÉE QUÉBÉCOIS DE LA CULTURE POPULAIRE

(200, rue Laviolette, Trois-Rivières)

Jusqu'au 28 janvier 2018.

BDQ : l'art de la bande dessinée québécoise

Jusqu'au 11 novembre 2017.

Jean-Julien Bourgault : témoin de son temps

À partir du 20 juin 2017.

Notre Far West

Souligne les 50 ans du Festival western de Saint-Tite

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

(1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec)

Jusqu'au 14 mai 2017.

Manif d'art 8

La biennale de Québec

À partir du 6 avril 2017.

Le temps file

Portrait de la vanité dans les collections du MNBAQ.

Carl Trahan

Prix MNBAQ en art actuel

À partir du 15 juin 2017.

Philippe Halsman

Yves Beauregard



ARTS VISUELS CIEL VARIABLE ESPACE ESSE ETC MEDIA INTER LE SABORD TICARTOC VIE DES ARTS ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
 CINÉ-BULLES CINÉMAS SÉQUENCES CRÉATION LITTÉRAIRE CONTRE-JOUR ENTREVOUS ESTUAIRE EXIT LES ÉCRITS MÖBIUS
 XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD! L'ACTION NATIONALE LIBERTÉ L'INCONVÉNIENT NOUVEAU PROJET
 NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES RELATIONS HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS CONTINUITÉ
 HISTOIRE QUÉBEC MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE LES CAHIERS DE LECTURE LETTRES QUÉBÉCOISES LURELU NUIT BLANCHE SPIRALE
 THÉÂTRE ET MUSIQUE CIRCUIT JEU REVUE DE THÉÂTRE LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE
 L'ART CANADIEN ÉTUDES LITTÉRAIRES INTERMÉDIALITÉS TANGENCE VOIX ET IMAGES

LA CULTURE EN REVUES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SODEP.QC.CA

sodep
Société de développement
des périodiques
culturels québécois



Complétez votre collection

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

JE DÉSIRE OBTENIR LES NUMÉROS SUIVANTS (COCHER SVP ☐)

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ 18 En avant la musique! | ☐ 67 Magie de la musique traditionnelle | ☐ 102 Des villes et des maires |
| ☐ 23 Les communications | ☐ 70 Les soins du corps | ☐ 110 Les arts en Nouvelle-France |
| ☐ 24 Mon pays c'est l'hiver | ☐ 77 Les Acadiens | ☐ 111 Les 100 ans du ministère des Transports |
| ☐ 25 Des trésors de musées | ☐ 78 Le pain, une longue histoire! | ☐ 112 Sous la plume de jeunes historiens |
| ☐ 26 La religion au Québec | ☐ 79 Les Noirs au Québec | ☐ 113 Aspects inédit du sport au Québec |
| ☐ 27 350 fois Montréal | ☐ 80 Le jour de l'An | ☐ 114 1663 : Le début d'un temps nouveau |
| ☐ 28 À votre santé! (Les boissons) | ☐ 81 La famille Bonaparte et le Québec | ☐ 115 Le traité de Paris de 1763 |
| ☐ 29 Les grands anniversaires de 1992 | ☐ 82 Quand la nature se fâche | ☐ 116 L'histoire vivante : le passé au présent |
| ☐ 30 Un parlement se raconte | ☐ 83 Scandales (politiques) | ☐ 117 1914 : Une année mémorable |
| ☐ 31 Je me souviens... (Les archives) | ☐ 84 Les années 1950 | ☐ 118 La vie religieuse en Nouvelle-France |
| ☐ 32 Regards sur l'enfance | ☐ 86 Des forêts et des hommes | ☐ 119 La conférence de Québec de 1864 revisitée |
| ☐ 35 Que le spectacle commence! | ☐ 87 Les Québécois et l'aviation | ☐ 120 Imprimeurs et éditeurs au Québec : 250 ans |
| ☐ 36 Incursions dans le quotidien | ☐ 89 Les années 1960 | ☐ 121 Entre conflits et bonne entente |
| ☐ 37 Des lieux chargés d'histoire | ☐ 90 Aventuriers et aventurières | ☐ 122 Les 350 ans du régiment de Carignan-Salières |
| ☐ 38 100 ans de cinéma | ☐ 91 Tant d'histoires à raconter | ☐ 123 Drummondville, deux siècles d'histoire |
| ☐ 39 La famille dans tous ses états | ☐ 93 Histoire et lieux de mémoire | ☐ 124 Diplomates, colons, humoristes racontés par de jeunes historiens |
| ☐ 40 Les grands magasins | ☐ 94 Quatre cents ans d'histoire politique | ☐ 125 Du journal à la télévision : femmes et médias |
| ☐ 41 Dix rendez-vous avec notre histoire | ☐ 95 Une histoire au féminin | ☐ 126 La noblesse de la Nouvelle-France au XX ^e siècle |
| ☐ 42 Présence du Moyen Âge au Québec | ☐ 96 Le français au Québec | ☐ 127 Au cœur de la culture et de l'identité, La musique |
| ☐ 43 Guerres et paix | ☐ 97 Place au cirque! | ☐ 128 Louis Hébert et Marie Rollet, pionniers de la Nouvelle-France |
| ☐ 49 La sexualité | ☐ 98 Bonne fête Trois-Rivières (1634-2009) | ☐ Hors série L'Institut canadien |
| ☐ 63 L'univers fascinant du livre | ☐ 100 Le passé mis en lumière | ☐ Hors série François de Laval |
| ☐ 64 Plaisirs d'hiver | ☐ 101 Deux siècles de journaux et de revues | ☐ Hors série Ville de Québec (2005) |
| | | ☐ Hors série Ministère de l'Éducation (50 ^e) |

☐ Envoyez-moi les numéros cochés

Prix des numéros à l'unité : 9,50 \$. Hors série : 11,50 \$.

Taxes et frais de poste et de manutention en sus.

PROFITEZ DE L'OFFRE DE 50% DE RABAIS

☐ Envoyez-moi tous les numéros disponibles (70 exemplaires) pour seulement 295 \$

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

OFFRE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT :

1 an : 35\$ | **2 ans** : 60\$ (taxes incluses)

Institution : **1 an** : 45\$ | **2 ans** : 80\$ (taxes incluses)

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

Pour commander :
(418) 656-5040

- ☐ Je m'abonne pour 1 an ☐ / 2 ans ☐
- ☐ J'abonne un(e) ami(e) pour 1 an ☐ / 2 ans ☐

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

MODE DE PAIEMENT :

☐ chèque ☐ Visa ☐ MasterCard

N° de carte

Exp. _____

Signature _____

Site web de la SGQ



L'Ancêtre +



En supplément

L'Ancêtre +

L'Ancêtre + est un complément à la revue *L'Ancêtre* offrant une section accessible au grand public ainsi qu'une section réservée aux membres de la SGQ.

Dans la section publique, la SGQ a choisi de diffuser certains textes d'intérêt, dont plusieurs issus des chroniques publiées dans la revue depuis plus de deux ans. Le déploiement se fera de façon graduelle.

En complément dans la section réservée exclusivement aux membres, la SGQ redonne vie à plusieurs articles riches en informations généalogiques et historiques, et qui ont également parus dans la revue depuis plus de deux ans.

L'Ancêtre + se veut un concept dynamique et évolutif dont le contenu sera constamment bonifié.

Consultez *L'Ancêtre +*

Chroniques

- Entretien
- Généalogie insolite
- Généalogiste juriste
- Glanure de *L'Ancêtre*
- Incontournable du centre de documentation Roland-J. Auger
- Les archives vous parlent de...
- Mères de la nation

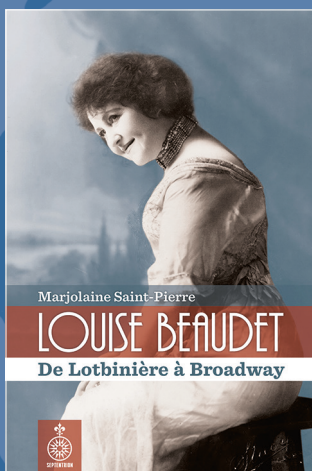
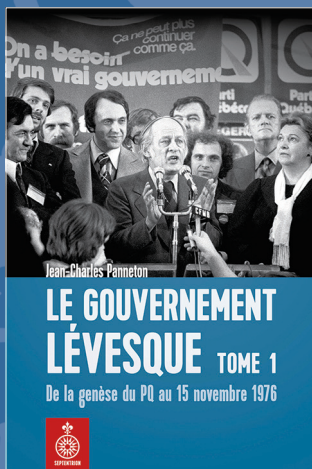
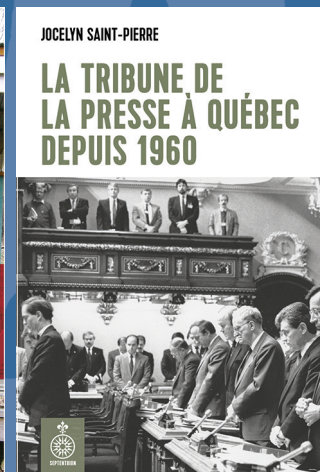
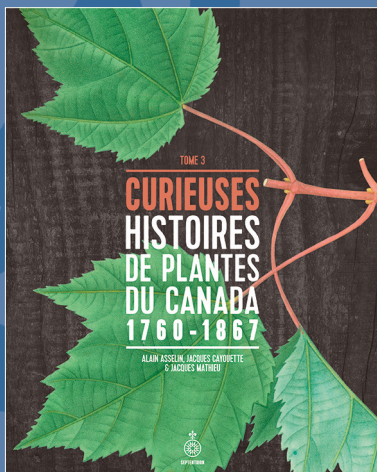
Section réservée aux membres

Des peuples, des gens et des coutumes

- Acadie et Acadiens
- Alimentation
- Amérindiens
- Filles du roi

Consultez *L'Ancêtre +*

www.sgq.qc.ca



TOUJOURS LA RÉFÉRENCE
EN HISTOIRE AU QUÉBEC

www.septentrion.qc.ca

